



IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU COTON EN AFRIQUE DE L'OUEST :

RÔLE DU COTON DANS LE DÉVELOPPEMENT, LE COMMERCE ET LES MOYENS D'EXISTENCE

Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE

SAH/D(2005)556

Novembre 2005

Le Seine Saint-Germain
4, Boulevard des Îles
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
<http://www.oecd.org/sah>
Adresse postale :
2 rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16

**Importance économique et sociale du coton
en Afrique de l'Ouest :**

**Rôle du coton dans le développement, le commerce
et les moyens d'existence**

Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Novembre 2005

NOTE :

Ce document a été rédigé par :

- **Karim Hussein**, Responsable de l'Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable, Secrétariat du CSAO (karim.hussein@oecd.org)
- **Christophe Perret**, Économiste, Unité Perspectives de développement à moyen et long terme, Secrétariat du CSAO (christophe.perret@oecd.org)
- **Léonidas Hitimana**, Agro-économiste, Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable, Secrétariat du CSAO (leonidas.hitimana@oecd.org)

Cette synthèse a été préparée dans le cadre du programme de travail de l'Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable qui s'intéresse aux tendances et aux défis de la transformation agricole en Afrique de l'Ouest. Une version antérieure de ce document a servi de communication de fond à l'occasion de la *Réunion d'information du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur la filière coton en Afrique : aspects relatifs au développement*, organisée par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE en collaboration avec le Secrétariat Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE (Paris, 28 janvier 2005). Les remarques de participants à cette réunion et de nombreux experts et acteurs ouest-africains ont été prises en compte pour aboutir à une version révisée de ce document. Les auteurs remercient vivement les personnes ci-dessous qui ont aimablement communiqué des éclairages, des commentaires détaillés et des informations ayant permis d'enrichir ce document :

John Eshun – Correspondant local du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Ghana ;
Gérald Estur – Comité consultatif international du coton (CCIC), États-Unis ;
Omar Fall – Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Togo ;
Michel Fok – CIRAD, France ;
Eric Hazard – Enda TM, Sénégal ;
Joseph S. Johnson – FAO, Nigeria ;
Sadio Manda Keita – Institut d'économie rurale (IER), Mali ;
Benoît Ouedraogo – Contact France et de l'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso ;
Anne-Claire Poirson – Service de coopération et d'action culturelle, Tchad ;
Bio Goura Soule – Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), Bénin ;
Pierre-Henri Texier, Développement des Agro-industries du Sud (DAGRIS), France ;
Gaspard Vognan – INERA, Burkina Faso ;
Jean Sibiri Zoundi – INERA, Burkina Faso ;
Jean-René Cuzon – UEMOA, Burkina Faso ;
Camila Toulmin – IIED, Sénégal ;
Bara Guèye – IIED, Sénégal.

Nous remercions également les participants aux événements suivants pour leurs contributions : (i) *Événement spécial sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre* organisé par le CSAO (septembre 2004, Paris, France) ; (ii) *La filière coton en Afrique : aspects relatifs au développement* organisé conjointement par le CSAO et le CAD / OCDE (janvier 2005, Paris – France) ; (iii) *Conférence sur les produits* organisée par la FIPA (avril 2005, Bruges, Belgique) et (iv) *Le développement de la filière coton en Afrique* organisé par le ROPPA (mai 2004, Cotonou, Bénin).

Le document synthétise un large éventail d'informations sur la production, le commerce et l'importance sociale et économique du coton ouest-africain pour la région. L'objectif est de **présenter des informations impartiales sur ce sous-secteur constituant une source de documentation permettant d'éclairer le débat** entre les acteurs ouest-africains et la communauté internationale, et de **soutenir le processus d'identification des mesures à prendre au niveau régional comme au niveau international** au cours des prochains mois. Le document s'appuie sur toute une série de rapports et de données du SSAO portant sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine et le développement local et transfrontalier, afin de présenter, dans une **perspective régionale**, la nature et les dynamiques de transformation du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest.

PRÉSENTATION DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST/OCDE

Le Club a été créé en 1976 à l'initiative des membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), en liaison avec plusieurs chefs d'États d'Afrique de l'Ouest en réponse à la sécheresse qui avait dévasté la région et la crise alimentaire qui s'en était suivie.

En 2001, le Groupe d'orientation des politiques du CSAO, son conseil d'administration a décidé, d'élargir son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest pour tenir compte des interdépendances et des complémentarités entre le Sahel et les autres pays de la région. Le Club du Sahel est ainsi devenu le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ses activités recouvrent les 15 États membres de la CEDEAO, la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun. Cette région représente une superficie de 7 800 000 km² et compte près de 290 millions d'habitants, soit 43 % de la population de l'Afrique subsaharienne.

Le Club entretient des relations de proximité avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ainsi qu'avec d'autres organisations d'Afrique de l'Ouest comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), son principal partenaire dans la région.

Rattaché administrativement à l'OCDE, le Secrétariat du Club est financé par les contributions des pays membres de l'OCDE. Le Club est animé par un Secrétariat composé d'une équipe technique restreinte à Paris, qui s'appuie sur un réseau de correspondants locaux et de nombreux experts aux origines et aux compétences diverses.

Le Secrétariat du CSAO concentre ses efforts sur quatre pôles d'intérêt pour la région elle-même et pour la communauté internationale : Perspectives de développement à moyen et à long terme ; Transformation de l'agriculture et Développement durable ; Développement local et Processus d'intégration régionale ; et Gouvernance, Dynamiques des conflits, Paix et sécurité (voir <http://www.oecd.org/sah> pour de plus amples informations sur la mission, le plan de travail et les résultats du CSAO).

Le Club joue un rôle de passerelle entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE avec pour objectifs :

- Favoriser une meilleure compréhension de l'Afrique de l'Ouest en mettant l'accent sur ses dynamiques de transformation ;
- Faciliter les échanges entre les acteurs de la région et les membres de l'OCDE ;
- Soutenir les actions et les initiatives africaines favorisant le développement et l'intégration régionale ;
- Promouvoir des débats instructifs pouvant conduire à des décisions innovantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, pour assurer un avenir meilleur à l'Afrique de l'Ouest.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACA	Association cotonnière africaine
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AMF	Accord multifibres (OMC)
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes (Mali)
Bt	<i>Bacillus thuringiensis</i>
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CFDT	Compagnie française de développement des textiles
CCIC	Comité consultatif international du coton (ICAC en anglais)
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)
CMDT	Compagnie malienne des textiles (Mali)
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole (Burkina Faso)
CNEARC / INRA	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes / Institut national de recherche agronomique
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE)
ECOLOG	Économie locale
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
ERAN	Environmental Rights Action, Nigeria
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FMI	Fonds monétaire international
GCC	Ghana Cotton Company (Société cotonnière du Ghana)
GM	Génétiquement modifié
IER	Institut d'économie rurale (Mali)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OP	Organisation de producteurs
PIB	Produit intérieur brut
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe – CDDA)
SODEFITEX	Société de développement des fibres textiles (Sénégal)
SOFITEX	Société des fibres textiles (Burkina Faso)
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNPCB	Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso
WABI	West African Borders and Integration Network (Réseau Frontières et Intégration en Afrique de l'Ouest)

Table des matières

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	6
RÉSUMÉ.....	9
I. INTRODUCTION.....	15
II. LE COTON ET LES DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION DE L’AGRICULTURE OUEST- AFRICAINNE	19
III. IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DU COTON EN AFRIQUE DE L’OUEST	23
3.1 LE COTON OUEST-AFRICAIN : PERSPECTIVE RÉGIONALE	23
3.2 TRANSFORMATION DU COTON, INDUSTRIE DU TEXTILE ET COMMERCE RÉGIONAUX : EXPLOITATION DES SYNERGIES RÉGIONALES	28
3.3 LE COTON OUEST-AFRICAIN : PERSPECTIVE NATIONALE	32
3.3.1 <i>L’importance du coton dans l’économie nationale</i>	32
3.3.2 <i>Les effets de la volatilité des prix sur le pouvoir d’achat local</i>	35
3.3.3 <i>Répartition intra-nationale de la production cotonnière</i>	38
IV. RÔLE DU COTON DANS LES MOYENS D’EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS ET L’ACCÈS AUX SERVICES	41
4.1. MEILLEUR ACCÈS AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DANS LES ZONES COTONNIÈRES : LE CAS DU MALI ET DU GHANA	41
4.2 LES BIOTECHNOLOGIES ET LE COTON EN AFRIQUE DE L’OUEST	43
4.3 RELATIONS ENTRE LA PRODUCTION COTONNIÈRE ET CÉRÉALIÈRE.....	48
4.4 ACCÈS À L’INFRASTRUCTURE ET AUX SERVICES	56
4.5 DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	58
4.6 ÉQUITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	58
V. PERSPECTIVES OUEST-AFRICAINES : LES ENJEUX DU SOUS-SECTEUR COTON.....	61
VI. DIX QUESTIONS STRATÉGIQUES DONT DOIVENT TENIR COMPTE LES INITIATIVES DE SOUTIEN DESTINÉES AU SOUS-SECTEUR COTON AFRICAIN.....	66
VII. CONCLUSIONS	69
BIBLIOGRAPHIE	70

Liste des schémas et des tableaux

SCHÉMA 1 : LA RÉGION OUEST-AFRICAINE COUVERTE PAR LE CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	19
SCHÉMA 2 : LES TROIS PRINCIPALES ZONES COTONNIÈRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	23
SCHÉMA 3 : PRODUCTION ET ÉGRENAGE DU COTON EN AFRIQUE DE L'OUEST : PERSPECTIVE RÉGIONALE	24
SCHÉMA 4 : ZONES COTONNIÈRES EN 2002	25
SCHÉMA 5 : HAUSSE CONSIDÉRABLE DE LA PRODUCTION DE COTON FIBRE DANS LES TROIS PRINCIPALES ZONES D'AFRIQUE DE L'OUEST (1961-2006).....	26
SCHÉMA 6 : HAUSSE DE LA PRODUCTION DE COTON FIBRE EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR RAPPORT AU RESTE DU MONDE.....	27
SCHÉMA 7 : PART DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LES EXPORTATIONS DE COTON FIBRE AU NIVEAU MONDIAL	27
TABLEAU 1 : IMPORTANCE DES EXPORTATIONS DE COTON (GRAINE ET FIBRE) PAR RAPPORT AU TOTAL DES REVENUS DES EXPORTATIONS NATIONALES ET AU PIB EN AFRIQUE DE L'OUEST	33
SCHÉMA 8 : IMPORTANCE DES EXPORTATIONS DE COTON FIBRE PAR RAPPORT AU TOTAL DES EXPORTATIONS NATIONALES DANS HUIT PAYS PRODUCTEURS DE COTON (MOYENNES ENREGISTRÉES SUR LA PÉRIODE 1998-2002)	34
SCHÉMA 9 : TAUX DE CONSOMMATION NATIONALE DE COTON FIBRE DANS QUELQUES PAYS PRODUCTEURS.....	35
SCHÉMA 10 : COMPARAISON DU PRIX DU COTON (INDICE A DU CCIC) EN MONNAIE LOCALE DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST PRODUCTEURS DE COTON : ZONE CFA, NIGERIA, GHANA (F CFA, NAIRA ET CEDI)	36
SCHÉMA 11 : COMPARAISON ENTRE LES TENDANCES DES PRIX DU COTON EN MONNAIE LOCALE ET L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION	36
SCHÉMA 12 : INDICE A ET PRIX D'ACHAT AUX PRODUCTEURS DANS LA ZONE CFA (FCFA)	37
TABLEAU 2 : RENDEMENTS DE LA PRODUCTION DE COTON GRAINE ET PRIX D'ACHAT AUX PRODUCTEURS : LE CAS DU BURKINA FASO	38
SCHÉMA 13 : ÉVOLUTION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES PRODUCTEURS DU BURKINA FASO APRÈS LE REMBOURSEMENT DES INTRANTS	38
SCHÉMA 14 : DYNAMIQUE DE L'ÉVOLUTION DES ZONES DE PRODUCTION AU BURKINA FASO	39
SCHÉMA 15 : ÉVOLUTION DES ZONES COTONNIÈRES AU BÉNIN.....	40
SCHÉMA 16 : ÉVOLUTION DES ZONES COTONNIÈRES AU MALI	40
SCHÉMA 17 : PRINCIPALES ZONES DE PRODUCTION DU COTON ET DU MAÏS EN AFRIQUE DE L'OUEST	49
SCHÉMA 18 : PRINCIPALES ZONES DE PRODUCTION DU COTON ET DU SORGHO EN AFRIQUE DE L'OUEST	50
SCHÉMA 19 : PRINCIPALES ZONES DE PRODUCTION DE COTON ET DE MIL EN AFRIQUE DE L'OUEST	50
SCHÉMA 20 : RELATIONS ENTRE LA PRODUCTION DU MAÏS ET LA PRODUCTION DU COTON À SIKASSO (MALI) : 1962-1997	51
SCHÉMA 21 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON ET DE MAÏS AU MALI 1961 – 2003 (MILLIERS DE TONNES).....	52
SCHÉMA 22 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COTONNIÈRE ET CÉRÉALIÈRE DANS DIFFÉRENTES RÉGIONS DU BURKINA FASO, DU MALI ET DU BÉNIN	53
TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES SERVICES SOCIAUX AU MALI (1987).....	57
TABLEAU 4 : AGENTS DE VULGARISATION DANS LE SYSTÈME COTONNIER MALIEN	58
TABLEAU 5 : SUBVENTIONS À LA PRODUCTION ET À L'EXPORTATION ACCORDÉES À LA FILIÈRE COTON AUX ÉTATS-UNIS, EN CHINE ET DANS L'UE	63
SCHÉMA 23 : COULOIRS D'EXPORTATION DU COTON À PARTIR DES PAYS SAHÉLIENS DEPUIS LE DÉBUT DU CONFLIT EN CÔTE D'IVOIRE (DONNÉES 2003).....	65

RÉSUMÉ

Le coton a joué un rôle important dans le développement économique de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour de nombreux exploitants agricoles. Il est cultivé depuis plus d'un siècle en Afrique de l'Ouest et la région compte une industrie textile traditionnelle non négligeable depuis plus de 50 ans.

L'Afrique compte des centaines de variétés de graines de coton, dont la présence remonte pour certaines au X^{ème} siècle. Le coton est produit dans l'ensemble des zones sub-humides et semi-arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 600-700 mm et 1 200-1 300 mm. La culture du coton dans les régions de basses latitudes du Togo et du Bénin résulte de la descente des lignes isohyètes (1 200 mm) vers le Sud (Voir schéma 3). La production de coton en Afrique de l'Ouest a connu une hausse rapide au cours des dernières décennies, passant de quelque 150 000 tonnes de coton fibre dans les années 1970 à plus d'un million de tonnes en 2003-2004.

La plupart du coton ouest-africain est produite dans les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, même si les régions enclavées situées à proximité de la zone sahélienne de pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire constituent également d'importantes zones de production. La zone CFA, qui a bénéficié d'investissements durables à travers les structures étatiques nationales, produit plus de 80 % du coton de la région.

Entre 2 et 3 millions de ménages d'Afrique de l'Ouest et du Centre cultivent le coton sur une partie de leurs champs d'une superficie d'un hectare en moyenne. La production de coton en Afrique de l'Ouest est entièrement alimentée par les eaux pluviales, et souvent concentrée dans des zones semi-arides à pluviométrie variable. Environ 16 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la culture du coton. Culture d'exportation, le coton est produit essentiellement par de petites exploitations familiales. Il joue ainsi un rôle très important dans le Sahel où, historiquement, les alternatives d'autres cultures de rente sont peu nombreuses.

La production de coton compte généralement parmi les nombreuses activités agricoles et non agricoles des exploitants, et fait partie d'un système de production diversifié incluant notamment les céréales et les légumes, dans le but de répondre aux besoins de consommation et de revenus des exploitants. Le coton ouest-africain est produit avec relativement peu de moyens et une main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Il est notamment récolté à la main et non à la machine comme c'est le cas dans les pays développés (fibres plus longues), ce qui en fait un coton de meilleure qualité. Du fait de ce rapport prix/qualité, l'Afrique de l'Ouest devrait bénéficier d'un avantage comparatif naturel dans la production de coton. Cet avantage comparatif explique en partie pourquoi la production de coton a tant augmenté en termes de zones cultivées et de volumes produits au cours des quarante dernières années. Le coton est en effet considéré comme un exemple de réussite du développement agricole sahélien, contribuant à l'amélioration des revenus, des moyens d'existence et de l'accès aux services sociaux (éducation, centres de santé, pharmacies, etc.). Il participe également à l'amélioration rapide de la production céréalière grâce au système de soutien à la production (géré par l'État et les sociétés cotonnières nationales) et à la promotion de l'innovation agricole. Dans les zones dotées d'un tel système, le boom du coton a pu s'accompagner d'une révolution agricole qui a permis d'améliorer la production céréalière et a eu des effets positifs sur la production pastorale et laitière via l'utilisation des produits du coton en aliment pour bétail.

Au Burkina Faso et dans de nombreux autres pays, la rotation du coton avec le maïs semble préserver la fertilité des sols. L'utilisation d'engrais sur les champs de coton permet d'obtenir l'année suivante de meilleurs résultats avec le maïs. Toutefois, une telle intensité d'utilisation des sols, outre plusieurs caractéristiques propres aux plantes cotonnières sur les éléments nutritifs des sols et sur l'eau, peut à terme conduire à l'épuisement des sols.

Il faut cependant remarquer que la production de maïs est destinée au marché africain, où la demande est variable et limitée. En tant que source de revenus monétaires, le maïs joue donc un rôle mineur par rapport au coton. C'est ainsi qu'en cas d'atteinte grave portée au système de production du coton, la production de maïs et de mil pourrait également souffrir et les exploitants être tentés de se désengager de l'économie de marché.

Ces stratégies auraient notamment pour effet de réduire globalement les excédents agricoles et la valeur ajoutée disponible, ce qui aurait des conséquences négatives sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'alimentation. L'évolution de la production de coton et de maïs est manifestement liée et interdépendante.

Étant donné l'importance de ces questions pour l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE, le Secrétariat du CSAO a lancé, en liaison avec ses partenaires régionaux, plusieurs initiatives afin d'engager un dialogue constructif entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE. Ces initiatives ont eu pour principal objectif de recueillir des informations auprès de sources diverses dans le but de mieux comprendre l'importance de la production cotonnière pour l'Afrique de l'Ouest et la nature des problèmes auxquels est confronté le sous-secteur, d'attirer l'attention sur les perspectives de ses divers acteurs ouest-africains et d'identifier les problèmes qui doivent être pris en charge en trouvant des solutions pour ce sous-secteur.

En raison de la vulnérabilité de la production et du commerce du coton liée à des facteurs externes propres au système économique international et à la variabilité des prix, la diversification des sources de revenus des exploitants ne peut qu'être bénéfique sur le long terme, qu'elle passe par l'adoption de nouvelles cultures ou d'activités non agricoles. Cependant, il faudra du temps et des investissements pour mettre en place des sources de diversification viables d'un point de vue économique, tout particulièrement dans le Sahel. Le coton devrait donc demeurer à moyen et long terme un produit de grande importance pour la région.

Ces vingt dernières années, les exploitants d'Afrique de l'Ouest ont augmenté la surface cultivée allouée au coton dans le but tout autant de maintenir les niveaux de production face à la libéralisation du marché que de stabiliser, voire d'accroître, leurs revenus lorsque le prix structurel atteignait un niveau inférieur aux coûts de production sur le marché international. Mais la baisse des rendements pourrait également être due à l'augmentation des surfaces cultivées, alors que d'autres facteurs de production restent en grande partie inchangés – en particulier la main-d'œuvre et le capital (Fok, communication personnelle). À la fin des années 1990, cette stratégie a été importante du fait de la hausse de la consommation des fibres synthétiques, du soutien de la production cotonnière dans les pays développés et de l'augmentation substantielle de l'offre sur les marchés internationaux. En octobre 2001, le prix du coton est tombé à 35 cents la livre, c'est-à-dire à un niveau inférieur à son coût de production, empêchant les producteurs africains, qui ne bénéficient quasiment d'aucune protection ni d'aucun filet de sécurité face à une telle volatilité des prix, d'affronter la concurrence.

Les zones cotonnières varient régulièrement en Afrique de l'Ouest en fonction des facteurs climatiques, de la présence d'eau et de la fertilité des terres. Au Burkina Faso, les zones cotonnières se sont déplacées de la partie située au nord des régions centrales vers le sud et le sud-ouest du pays en raison de la dégradation des conditions environnementales et de l'épuisement des sols. Cette tendance est principalement liée à la pluviométrie qui a reculé vers le sud au cours des récentes décennies. Mais elle peut également être le fait de pressions démographiques de plus en plus fortes, du développement de l'élevage et probablement des effets préjudiciables sur l'environnement de la culture du coton.

À partir des années 1980, producteurs, sociétés cotonnières et établissements de crédit agricole maliens se sont concertés dans le but de créer un système performant de soutien à la production cotonnière. La BNDA (Banque nationale de développement agricole) était la principale source de crédit des producteurs en zone rurale, proposant tout un éventail de services aux producteurs individuels. Les activités de cette banque étaient complétées par celles d'une entreprise parapublique, la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles), dont le modèle était calqué sur celui de la CFDT française (Compagnie française de développement des textiles). À l'indépendance du Mali, la CMDT s'est chargée d'entreprendre la coordination du sous-secteur, depuis l'approvisionnement des producteurs en intrants

jusqu'à la collecte et à la vente du coton produit. Elle a également tenté de résoudre les difficultés des producteurs et d'aider à la création et à la formation d'associations villageoises, dont certaines sont devenues de puissantes organisations de producteurs. La CMDT a ainsi revendiqué un rôle à la fois d'opérateur économique et de promoteur du développement social dans les zones de production cotonnière. L'efficacité de la CMDT a cependant été mise en doute ces dernières années, et plusieurs réformes ont été introduites. Il convient de noter que le processus de développement dans les zones de production cotonnière au Mali repose sur l'établissement d'alliances entre institutions financières rurales, entreprises cotonnières, organisations de producteurs, industrie de l'égrenage et autres organismes locaux. Ces alliances, qui se sont construites au fil des ans, ont joué un rôle fondamental dans le mouvement qui a conduit depuis 2002 à placer les difficultés du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest au premier rang des priorités des politiques agricoles nationales, régionales et internationales.

Les processus d'innovation sont complexes et, pour être efficaces, ils requièrent parfois une approche globale. Le « système de soutien à la production cotonnière » a, dans ces domaines, encouragé l'innovation agricole, avec des retombées sur le développement de l'agriculture. Outre son soutien apporté aux initiatives éducatives, la CMDT et son réseau de collaborateurs sur le terrain ont développé des activités qui ont abouti à l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les zones rurales, en aidant notamment les organisations de producteurs au niveau de la collecte et de la commercialisation des céréales, en encourageant l'embouche bovine (avec d'anciens bovins de trait), l'embouche ovine (bélier de la Tabaski), la production de jeunes taurillons pour remplacer les bœufs de trait, et en favorisant les activités génératrices de revenus pour les femmes (notamment dans le domaine de la transformation). Pour toutes ces activités, la CMDT a apporté un appui technique en termes d'encadrement et facilité l'accès au crédit.

Au Tchad, la situation est quelque peu similaire. Pour les villages de la zone cotonnière, les recettes du coton constituent la principale source de revenus pour le développement communautaire permettant de répondre aux besoins élémentaires et d'améliorer la qualité de vie. Le développement communautaire repose sur des investissements dans les ressources collectives villageoises : écoles, dispensaires, groupes de crédit, entrepôts, pompes à eau, etc. Les agriculteurs craignent que ces financements ne disparaissent avec la réforme en cours du sous-secteur coton. Si tel devait être le cas, les recettes ou les ressources affectées à l'entretien ou au remplacement des équipements locaux et des infrastructures locales s'en trouveraient réduites.

Au Burkina Faso, les systèmes nationaux d'appui au coton ont été mis en place dans les pays producteurs sous l'administration coloniale, dans le but d'assurer la continuité entre les services en amont (intrants, approvisionnement, vulgarisation) et en aval de la filière (achat et commercialisation). Les producteurs de coton ont bénéficié des crédits de la société cotonnière nationale, la SOFITEX, et de la banque agricole nationale, la CNCA, pour acheter des intrants, notamment des engrais, des pesticides et des herbicides. Des prêts à court terme couvrant les mois de pré-récolte, ainsi que des prêts pour financer l'achat de charrues, ont également été mis à la disposition des producteurs de coton ces dernières années (gouvernement du Burkina Faso 2001).

Au niveau national, la contribution du coton au PIB varie selon les pays d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, il représente 3 à 10 % du PIB au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Tchad et au Togo, et moins de 2 % dans les autres pays producteurs de coton. Les exportations de coton dégagent toutefois d'importantes recettes pour les économies nationales de nombreux pays ouest-africains. Au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, les économies sont plus diversifiées et moins dépendantes des recettes du coton que des recettes du pétrole et du cacao.

La majeure partie du coton ouest-africain est exportée non transformé sous la forme de coton fibre, ce qui le rend très vulnérable aux fluctuations de prix sur les marchés internationaux. Certaines économies, tout particulièrement dans la zone du franc CFA, dépendent grandement des exportations de coton en termes de recettes nationales. La seule exception semble être le Nigeria, dont l'industrie et les usines textiles traditionnelles consomment une grande partie du coton national.

Gérald Estur du Comité consultatif international du coton (CCIC) soutient que la lutte contre la contamination du coton brut par des corps étrangers est probablement le meilleur moyen de rendre le coton ouest-africain plus compétitif et d'en augmenter le prix de vente (communication personnelle). La contamination (autres que des débris végétaux, principalement des ficelles plastique) durant la récolte et le stockage réduisent à néant tout avantage comparatif. Certains filateurs refusent même d'acheter les cotons récoltés à la main pour ces raisons, d'où une baisse de la demande du coton ouest-africain sur les marchés internationaux.

Dans ce contexte international et national de plus en plus tendu, la dépendance à l'égard des produits agricoles d'exportation et des produits de base n'est manifestement pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix, des variations climatiques et des risques environnementaux. Il convient donc de trouver les moyens de réduire la dépendance des pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard des exportations de produits agricoles et d'encourager les échanges régionaux, la transformation et la diversification.

Les agriculteurs africains ont démontré qu'ils sont capables d'adapter leurs stratégies dédiées au maintien de leurs moyens d'existence, lorsque cela est possible et bénéfique, de s'adapter à la demande et de diversifier leurs activités. Diverses propositions ont été faites à cet égard, reposant notamment sur la promotion de la production de gomme arabique, de carburants végétaux ou de noix de cajou, ou sur des stratégies de diversification associées à des méthodes de conservation de l'eau (cf. Fok *op cit.*). La diversification peut toutefois s'avérer très difficile dans de nombreuses régions du Sahel. Les nouvelles activités nécessitent le plus souvent des investissements de départ que, dans bien des cas, les bailleurs de fonds ne veulent pas prendre en charge. Ce phénomène concerne les zones isolées situées à l'écart des villes et de leur marché céréalier. Il existe en effet peu d'alternatives aux cultures de rente et aux autres sources de revenus. Même si une certaine diversification est envisageable, un déclin durable de la production de coton pourrait s'accompagner au niveau local d'un déclin de la culture du maïs et des autres céréales, avec peut-être des conséquences inattendues sur l'approvisionnement des centres urbains en céréales alimentaires, sur les recettes des exploitants et sur la sécurité alimentaire. Au niveau national, un déclin menacerait la stabilité des budgets des États en affectant les recettes d'exportation.

L'importance régionale du coton est soulignée par le fait qu'il est cultivé à des degrés différents dans les huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituant pour beaucoup d'entre eux une importante source de devises. Le coton est également produit dans de nombreux États membres de la CEDEAO, qui compte d'importants producteurs comme le Nigeria et le Ghana. C'est dans ce contexte que l'UEMOA a lancé en 2003/2004 une proposition ambitieuse visant à rapidement mettre en place des capacités de transformation du coton en développant une industrie textile régionale.

Grâce à l'existence d'organisations régionales comme la CEDEAO, il est aujourd'hui devenu possible d'élaborer une stratégie de protection ciblée des produits stratégiques au niveau régional. Cette possibilité pourrait également exister dans le cadre des règles de l'OMC et des négociations sur le commerce international, notamment des accords de partenariat économique UE/ACP – si une réelle volonté politique voit le jour. Il est néanmoins envisageable, pour accroître les rendements économiques, d'exporter non plus du coton brut ni du coton fibre, mais du fil de coton. À titre d'exemple, le Pakistan, l'un des plus gros exportateurs mondiaux de coton fibre au milieu des années 1980, est aujourd'hui l'un des plus gros exportateurs de fil de coton et un importateur net de coton fibre. Cette transformation a été rendue possible en préservant le marché domestique des importations et en dévaluant la monnaie nationale. Les exportations de textile de la zone CFA ouest-africaine auraient du mal à être compétitives sans une dévaluation du franc CFA. Actuellement, la valeur élevée du franc CFA encourage les importations de textiles asiatiques en provenance de la Chine notamment.

En raison de la dévaluation du franc CFA en 1994 et de la chute des cours du naïra et du cedi par rapport aux devises internationales qui s'en est suivie, le prix nominal du coton en monnaie locale a considérablement augmenté dans les pays producteurs de coton depuis le milieu des années 1990. Cependant, étant donné les taux d'inflation élevés, le prix réel du coton reste pratiquement le même, voire a diminué.

Des différences manifestes existent entre les pays de la zone du franc CFA et les pays producteurs de coton anglophones que sont, le Ghana et le Nigeria. L'évolution du prix du coton a eu un effet limité sur l'économie de ces deux pays du fait notamment d'une consommation nationale plus élevée de coton fibre.

L'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest reste très controversée et fait l'objet d'un débat politique passionné auquel prennent part de nombreuses organisations de la société civile, ONG et organisations de producteurs. Plusieurs ONG et organisations de producteurs ont fait campagne contre l'introduction des biotechnologies et plus spécifiquement contre l'utilisation de coton génétiquement modifié. En juillet 2004, l'Association des organisations paysannes professionnelles du Mali (AOPP) a diffusé auprès du grand public une déclaration contre l'introduction des organismes génétiquement modifiés en général, et du coton Bt en particulier, intitulée « Manifeste : le Mali face à la menace des O.G.M. ». Pour ces acteurs, les organismes vivants modifiés menacent la diversité biologique et pourraient non seulement contaminer d'autres produits agricoles mais également porter atteinte aux écosystèmes d'Afrique de l'Ouest.

Les défenseurs du coton Bt soutiennent quant à eux que ce dernier présente des avantages économiques, qu'il pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies internationales spécialisées dans la distribution de pesticides et d'engrais, et qu'il ne présente selon plusieurs études, aucun risque connu pour l'environnement ni pour la santé publique. L'Afrique de l'Ouest, en tant qu'entité régionale, est en avance sur d'autres régions d'Afrique en matière d'établissement d'un cadre réglementaire cohérent dédié à la biosécurité.

Malgré le rôle apparent de stimulant qu'exerce la production cotonnière sur la production céréalière dans certaines zones, la relation entre aspects nutritionnels et production cotonnière est complexe. Cependant, une série d'études approfondies menées sur le terrain dans le cadre du projet « Mali Agricultural Growth-Nutrition Linkages » de l'Université de l'État du Michigan semble indiquer que les aspects nutritionnels et l'accès à la nourriture peuvent, dans certaines régions cotonnières, être inférieurs à d'autres régions, tout particulièrement pour ce qui est des groupes vulnérables, notamment les enfants. Les fluctuations des cours du coton (et donc des revenus des ménages), l'absence d'information nutritionnelle et le manque de suivi dans les centres de santé, ou encore les conditions de préparation des aliments et les habitudes alimentaires, qui sont loin d'être optimales, contribuent également à cette situation. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour confirmer la relation entre nutrition et production cotonnière, et les facteurs sous-jacents à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

Une réforme très progressive du système cotonnier africain semble nécessaire étant donné, d'une part, le rôle important que joue le sous-secteur au niveau de l'innovation, du développement et des moyens d'existence agricoles et, d'autre part, le maintien des aides allouées par des pays membres de l'OCDE à leurs producteurs de coton, notamment aux États-Unis et en Europe, susceptibles d'entraîner les prix à la baisse. Les pays développés, ainsi que la Chine, restent la plupart du temps des consommateurs nets, qui ont besoin de quantités de coton considérables pour satisfaire la demande de leur industrie textile.

La durabilité de la production du coton doit également être étudiée sous les trois angles suivants :

- Économique : en renforçant l'accès aux intrants, l'offre et la mise sur le marché ; en développant la qualité et la traçabilité des produits en vue d'une commercialisation du coton sur les marchés internationaux.
- Environnementale : en augmentant la fertilité des sols et l'utilisation d'engrais et de pesticides biologiques chaque fois que cela est possible ; et en développant à la fois des marchés régionaux pour les produits du coton et des marchés internationaux pour le coton d'origine africaine.
- Social : en renforçant les organisations de producteurs de coton ; en intensifiant la participation des producteurs aux chaînes de valeur internationales ; en améliorant l'égalité hommes/femmes et l'accès équitable aux services et avantages issus de la production du coton.

Les consultations et analyses qui ont contribué à l'élaboration du présent document ont mis en exergue certains points précis qui méritent une considération particulière si l'on veut s'attaquer aux difficultés futures du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre :

- Les **initiatives de réduction de la pauvreté** et la **sensibilisation** de l'opinion publique à **l'importance de la cohérence des politiques des nations les plus riches afin d'œuvrer en faveur du développement** doivent être améliorées.
- Des mesures spécifiques sont nécessaires pour **améliorer la qualité, l'efficacité et la compétitivité du coton ouest-africain** sur les marchés internationaux (en termes de coûts des intrants et de main-d'œuvre, de rendements, de prix, etc.).
- Les **perspectives de diversification rurale** doivent être étudiées dans la durée, et les infrastructures en amont et en aval correspondantes développées. La diversification ne résoudra cependant pas la crise actuelle des prix. Il faudra du temps pour développer d'autres solutions économiquement viables.
- Le **développement des capacités de transformation dans la région**, dans le but d'augmenter la valeur ajoutée du coton fibre, des graines et des huiles, est une des principales recommandations de l'UEMOA. Les textiles ouest-africains ne pourront cependant pas rivaliser avec les textiles chinois ou asiatiques en général en termes de rapport prix/qualité avant un certain temps, d'autant plus que le système des quotas textiles est désormais supprimé. Une amélioration de la compétitivité des textiles pourrait passer par une subvention du prix du coton fibre vendu aux filatures et à l'industrie textile nationales, au détriment toutefois des prix versés aux producteurs de coton.

Plusieurs questions stratégiques doivent par ailleurs être posées au regard du sous-secteur coton :

- *Considérant d'une part, les liens entre la production cotonnière et d'autres sous-secteurs économiques, et d'autre part, la nécessité de maintenir des stratégies diversifiées de moyens d'existence au niveau des ménages, comment les agriculteurs adaptent-ils leurs stratégies afin de résister à la chute mondiale du prix du coton ?*
- *La proposition de l'UEMOA visant à développer les capacités de transformation régionales illustre ce qui peut être fait au niveau régional. Au vu des résultats mitigés des efforts déployés à ce jour, dans quelle mesure le soutien en faveur d'une nouvelle stratégie de transformation régionale serait-il susceptible de réellement encourager l'essor d'une industrie textile rentable et compétitive en Afrique de l'Ouest, étant donné l'existence d'économies d'échelle pour d'autres acteurs puissants de l'économie internationale ? La suppression des subventions dans les pays développés produira-t-elle les résultats escomptés en Afrique ?*
- *Les acteurs puissants de l'économie internationale tout comme les plus vulnérables devraient bénéficier d'un système commercial établi selon des règles. Comment concevoir des options permettant de faire émerger des jeux à somme positive ? De quelle façon les aspects institutionnels des processus de négociation peuvent-ils être adaptés pour tenir compte des contraintes ressenties par les nations les plus pauvres afin d'agir sur l'objectif de réduction de la pauvreté ?*

I. INTRODUCTION

L'Afrique compte des centaines de variétés de graines de coton, dont la présence remonte pour certaines aux X^{ème} et XIII^{ème} siècles. Le coton a joué un rôle important dans le développement économique de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour beaucoup d'entre eux. Il est cultivé depuis plus d'un siècle en Afrique de l'Ouest¹, et la région compte une industrie textile traditionnelle non négligeable depuis plus de 50 ans (cf. par ex. Gardi 2003). Au cours des dernières décennies, les volumes de coton produits ont augmenté de manière exponentielle. Au Mali par exemple, la production annuelle est passée de quelque 61 000 tonnes au milieu des années 1970 à plus de 500 000 tonnes en 1997.

Trois millions de ménages cultiveraient le coton en Afrique de l'Ouest, Tchad et Cameroun compris, et 16 millions de personnes participeraient d'une manière ou d'une autre à la production, à la transformation et à la commercialisation du coton. Selon la CNUCED, la filière coton dans la région touche directement 6 millions de personnes². De fait, la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre est le 2^{ème} exportateur de coton au monde après les États-Unis. Pour de nombreux observateurs, le coton constitue depuis les années 1960 l'un des principaux « triomphes » de l'agriculture ouest-africaine, et peut-être même le principal facteur du développement économique et de la révolution agricole dans certaines régions, en particulier en Afrique francophone.³ Un lien a notamment été établi entre la production du coton et l'augmentation rapide de la production céréalière, mais aussi de la production pastorale et laitière⁴.

Depuis l'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun en 2003, le coton ouest-africain est devenu l'une des priorités des négociations du « cycle de Doha ». À Cancun, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont fait valoir que les exportations et les subventions élevées accordées aux producteurs de coton des pays développés (Amérique du Nord et Europe en particulier) faussaient les prix du coton sur les marchés internationaux, entraînant l'effondrement des cours et diminuant les recettes des pays concernés et de leurs producteurs de coton.⁵ Ces pays ont par conséquent demandé l'élimination de ces subventions et le versement d'une compensation financière aux pays d'Afrique de l'Ouest victimes de la volatilité et de la faiblesse des cours. Aucun accord sur ce point n'a été conclu entre les États-Unis, l'UE et l'Afrique de l'Ouest, conduisant à une impasse des négociations et plaçant le coton ouest-africain au sommet de l'agenda international. Malgré de nombreuses consultations et réunions internationales depuis le début de l'année 2004 visant à définir des politiques et des programmes susceptibles d'améliorer la viabilité économique et la durabilité de la filière cotonnière africaine (cf. Hussein K., Hitimana L. et Perret C. 2005), le problème demeure. Une solution satisfaisante doit néanmoins être trouvée pour aboutir à un accord à l'issue de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hongkong en décembre 2005, et conclure avec succès les négociations internationales sur le cycle de Doha pour le développement.

¹ Conformément au mandat du SCSAO, l'Afrique de l'Ouest comprend les 15 États membres de la CEDEAO plus le Cameroun, le Tchad et la Mauritanie.

² <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/sitemap.htm#references>

³ Cf. par exemple Tefft, J., 2004, « Building on successes in African agriculture. Mali's white revolution: Smallholder cotton 1960-2003 ». Université de l'État du Michigan. Focus 12. Avril.
http://www.ifpri.org/2020/focus/focus12/focus12_05.pdf

⁴ Sur les liens entre la production cotonnière et laitière dans la zone de production couverte par la SODEFITEX au Sénégal, voir notamment Aurore Gaulier (2005) « Étude des innovations dans les ceintures laitières périurbaines de haute Casamance (Sénégal) ». Dissertation CNEARC/INRA. Pour l'AFDI. Janvier. Cette étude porte sur le rôle du coton au niveau de l'intensification progressive de l'élevage, y compris l'utilisation de graines de coton en alimentation animale, et la formation dispensée par la SODEFITEX aux groupes d'agriculteurs.

⁵ Cette position est également celle du Secrétariat du CCIC qui estime que « l'élimination dans le monde des subventions entraînerait des prix internationaux du coton 5 % plus élevés que ceux atteints en 2002/03 et 2003/04 et le déplacement de la production vers les pays non subventionnés à moyen et à long terme ». Estur : http://www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/beltwide_05.pdf

Le niveau des cours sur le long terme a eu de lourdes conséquences sur les principales économies ouest-africaines dépendant des recettes en devises du coton, mais aussi sur les revenus des petits exploitants et, plus largement, sur le processus de transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Aux termes de l'accord-cadre conclu par les membres de l'OMC au mois de juillet 2004, toutes les parties ont accepté de résoudre la crise du coton ouest-africain au titre des négociations commerciales sur l'agriculture de l'OMC et de mettre en œuvre des mesures parallèles d'aide au développement. Le but de cette décision était de restaurer la confiance des membres de l'OMC dans les pourparlers du cycle de Doha et de faire participer les pays africains aux négociations agricoles, notamment pour résoudre rapidement la crise du coton. Cette décision a également permis de réitérer la volonté des membres de l'OMC d'éliminer à terme les subventions agricoles à l'origine de distorsions sur les prix mondiaux. Les conditions de mise en œuvre de cet engagement, notamment en matière de calendrier, restent toutefois floues.

L'OMC a par ailleurs rendu à l'automne 2004 une décision condamnant la plupart des aides agricoles dont bénéficient les agriculteurs américains et européens dans les sous-secteurs du coton et du sucre. Elle estime que ces mesures encouragent la surproduction et réduisent les cours d'une manière artificielle, ce qui est préjudiciable aux producteurs des pays en voie de développement. À cet égard, plusieurs initiatives communes ont été lancées entre États africains et pays développés en 2005 afin de tenter de résoudre les problèmes de fond à l'origine de la crise du coton. Parallèlement, de plus en plus d'États membres de l'OCDE, et l'OCDE elle-même, sont soucieux de renforcer la cohérence des politiques commerciales et agricoles afin que les politiques commerciales appuient la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement au lieu de la compromettre.

Les défis auxquels se heurte le sous-secteur coton sont cependant complexes. Les subventions accordées dans les pays développés ne sont qu'une des causes de la faiblesse des cours du coton⁶. Les autres facteurs déterminants sont l'augmentation de la production de coton dans le monde⁷, la concurrence accrue des fibres synthétiques, les innovations technologiques, les nouveaux moyens de lutte contre les parasites, la percée des biotechnologies chez les producteurs des pays développés, d'Asie et même d'Afrique du Sud. En outre, certains pays continuent d'octroyer des aides publiques à leurs producteurs. De ce fait, les zones de culture du coton ne devraient diminuer que de 1,5 % en 2005/2006, restant le deuxième secteur depuis dix campagnes agricoles. En septembre 2005, le CCIC prévoyait une augmentation des stocks de coton en 2005/2006, atteignant le chiffre record depuis 1998/1999 des 10 millions de tonnes, au moment même où les cours faibles et un climat moins favorable engendraient une baisse de 7 % de la production mondiale en 2005/2006. Par ailleurs, l'augmentation des stocks prévue pour 2005/2006 a provoqué une baisse des prix, de 58 cents la livre en avril 2005 à 52 cents la livre en août 2005, malgré l'anticipation d'importations chinoises record. Le prix du coton pourrait augmenter en 2006 à environ 62 cents la livre grâce au doublement prévu des importations chinoises, qui devraient passer de 1,4 million de tonnes en 2004/2005 à 2,8 millions de tonnes cette saison. Mais dans le même temps, la part du coton dans la consommation mondiale totale de fibres devrait reculer, passant de 40,4 % en 2001 à 38,1 % en 2005. Les exportations américaines devraient atteindre les 3,1 millions de tonnes en 2005/2006.

Étant donné l'importance de ces questions pour l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE, le Secrétariat du CSAO a lancé, en liaison avec ses partenaires régionaux, plusieurs initiatives afin d'engager un dialogue constructif entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE. Ces initiatives ont eu pour principal objectif de recueillir des informations auprès de sources diverses dans le but de mieux comprendre l'importance de la production cotonnière pour l'Afrique de l'Ouest et la nature des problèmes auxquels est confronté le sous-secteur, d'attirer l'attention sur les perspectives des divers acteurs ouest-africains du sous-secteur et d'identifier les problèmes qui doivent être pris en charge en trouvant des solutions pour le sous-secteur.

⁶ Les autres facteurs importants sont l'utilisation de fibres synthétiques et les nouveaux pays producteurs de coton.

⁷ Par exemple, en 2004/2005, la production mondiale de coton devrait atteindre le sommet historique des 25 millions de tonnes, soit une augmentation de 4,2 millions de tonnes ou de 20 % par rapport à la saison précédente, selon un communiqué de presse du CCIC daté du 3 janvier 2005.

Conformément au mandat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest visant à promouvoir le dialogue entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE sur les problèmes stratégiques du développement de la région⁸, le CSAO s'est fixé pour objectif d'aider les acteurs à identifier les mesures concrètes permettant d'agir sur les aspects développement et commerce du coton africain. Cet objectif a été poursuivi en vue de trouver des solutions capables de mettre à profit et de maximiser le rôle économique et social de la production cotonnière dans la région, d'œuvrer en faveur du développement africain et, en même temps, de renforcer le système juridique commercial multilatéral dans l'intérêt de tous les acteurs⁹.

Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat du CSAO a rédigé de nombreux documents d'information et participé activement à toute une série d'événements consacrés au coton et à la cohérence des politiques de 2003 à 2005, au niveau international (OMC, UE, FIPA, etc.), régional (ROPFA, « Dialogue de Saly » regroupant ONG et représentants gouvernementaux) et de l'OCDE. Tout au long de son travail portant sur les difficultés que connaît le sous-secteur coton depuis 2003, le Secrétariat du CSAO s'est efforcé de :

- Créer un espace de dialogue et d'échanges informés sur le coton entre membres de l'OCDE et acteurs ouest-africains, en se cantonnant dans un rôle de facilitateur impartial du débat ;
- Réunir, synthétiser et partager diverses informations sur la place du coton en Afrique de l'Ouest ;
- Souligner les priorités et les perspectives des acteurs ouest-africains, la place du coton au niveau des moyens d'existence des producteurs, et plus largement son rôle au niveau du processus de transformation de l'agriculture ouest-africaine et des économies de la région ;
- Utiliser ces informations pour promouvoir le dialogue entre les acteurs ouest-africains, les membres de l'OCDE et la communauté internationale quant aux possibilités d'action.

Ce document a été rédigé pour appuyer le rôle du CSAO dans le débat international. Il fait le point sur :

- ***L'évolution de l'importance de la production et du commerce du coton en Afrique de l'Ouest au cours des dernières décennies ;***
- ***L'évolution du rôle du coton au niveau des moyens d'existence des exploitants ;***
- ***Le rôle du coton au niveau du développement ouest-africain ;***
- ***Les questions stratégiques dont doivent tenir compte les acteurs chargés de déterminer les solutions les mieux adaptées au sous-secteur***, en prenant en considération l'adaptation à une situation nouvelle tout en optimisant le rôle du coton dans le contexte plus large du développement de l'Afrique.

S'il est important de mentionner la question des subventions et des cours pour illustrer la situation générale de la filière cotonnière en Afrique de l'Ouest, ***ce document ne se livre pas à une analyse détaillée des prix du coton, des tendances des cours, ni de l'impact des subventions.*** De telles études ont été entreprises par des analystes plus compétents (cf. par exemple, Goreux 2003, Baffes 2004, Oxfam 2002, et les publications du CCIC).

Ce document propose une perspective véritablement régionale, en s'appuyant sur des données nationales et locales pour illustrer le propos. Les données sur la production cotonnière en Afrique de l'Ouest figurant dans ce document seront également utiles aux initiatives en cours ou imminentes concernant le sous-secteur coton à l'échelle de l'Afrique tout entière.

⁸ Cf. « Présentation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest » plus haut. Pour de plus amples informations, consulter les pages consacrées au CSAO à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/sah>

⁹ Cf. Peter Holmes « In defence of the WTO: Hard rules are better than no rules at all » dans *Insights: Development Research* N° 49, décembre 2003 (<http://www.id21.org>).

Enfin, le document exploite et complète l'abondante documentation publiée sur les pages Web du Secrétariat du CSAO consacrées au coton (www.oecd.org/sah – cliquer sur « Dossier Coton »)¹⁰. Des liens permettent de consulter des documents de référence publiés par divers acteurs régionaux et internationaux, de s'informer sur les consultations en cours entre gouvernements ouest-africains et organisations régionales (comme la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS), secteur privé (ACA), réseaux de producteurs (ROPPA, UNPCB) et agences internationales, sur les priorités agricoles régionales et le coton. Il puise également dans les travaux du SCSAO sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine (disponibles à l'adresse suivante : <http://www.sahel-club.org/en/agri/index.htm>), dans les études de terrain menées sur les zones de production transfrontalières (cf. <http://www.afriquefrontieres.org>), dans les travaux réalisés par d'autres directions de l'OCDE sur les impacts des politiques commerciales et agricoles en Afrique de l'Ouest ainsi que sur la cohérence des politiques en matière de développement et, enfin, dans le travail du Comité d'aide au développement (CAD/OCDE) sur les meilleures pratiques des bailleurs de fonds.

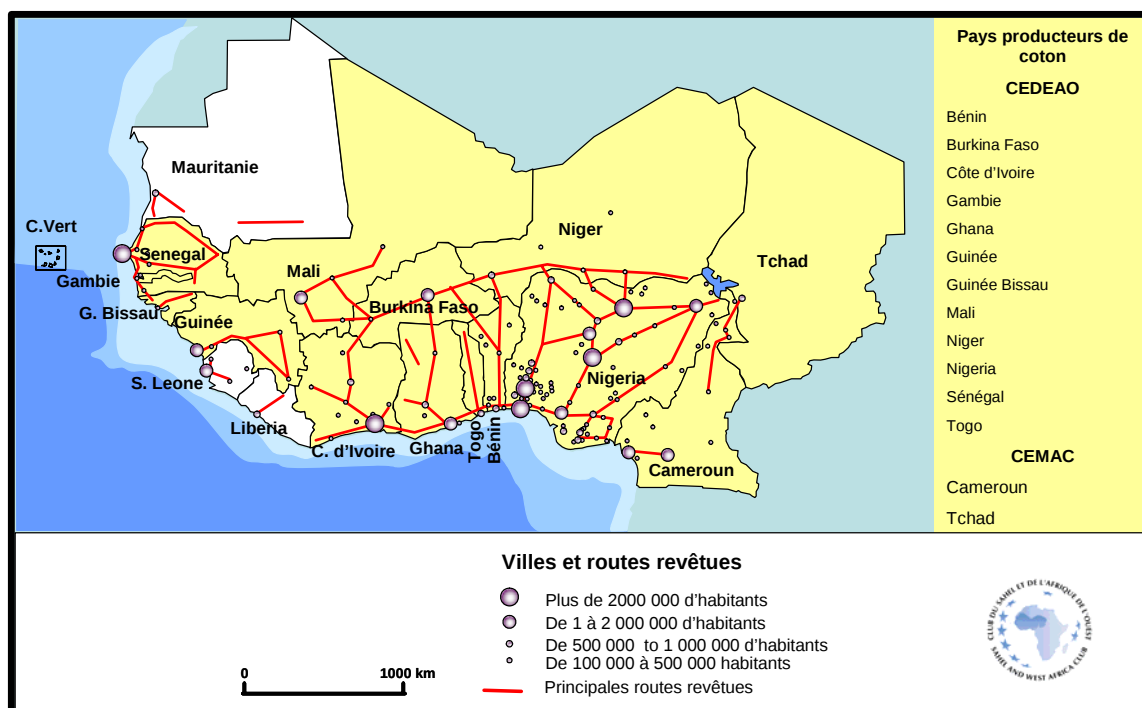
¹⁰ Ces pages Web sont régulièrement mises à jour avec de nouveaux documents sur le coton ouest-africain. Si vous souhaitez nous soumettre des documents pour publication sur ces pages Web, veuillez envoyer vos contributions à l'adresse suivante : leonidas.hitimana@oecd.org.

II. LE COTON ET LES DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE OUEST-AFRICAINE

La région ouest-africaine à laquelle se consacre le présent document englobe les 15 États membres de la CEDEAO¹¹, la Mauritanie, ainsi que le Cameroun et le Tchad, membres de la CEMAC : 18 pays au total (voir la carte ci-dessous). Cette région comprend par conséquent les principaux pays producteurs de coton d'Afrique Centrale à l'origine de l'initiative sectorielle en faveur du coton soumise à l'OMC en 2003.

En 2003, la région comptait environ près de 290 millions d'habitants, soit 43 % de la population de l'Afrique subsaharienne. Ce chiffre représente 4,6 % de la population mondiale, 64 % de la population de l'Union européenne, à peu près l'équivalent de la population des États-Unis et 2,2 fois celle du Japon. L'Afrique de l'Ouest se caractérise par un processus de transformation démographique, sociale, agricole et économique rapide. C'est la région du monde où la croissance démographique est la plus rapide – les 600 millions d'habitants pourraient être atteints à l'horizon 2050. Toute mesure d'aide au développement des sous-secteurs agricoles doit tenir compte des dynamiques de cette transformation dans un sens large. Les pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest sont indiqués sur la carte ci-dessous.

Schéma 1 : La région ouest-africaine couverte par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest



Les travaux du CSAO sur les tendances, les dynamiques de transformation et les perspectives de l'agriculture ouest-africaine confirment l'importance stratégique du coton dans les principaux processus de transformation de l'agriculture régionale. La forte croissance démographique et l'urbanisation rapide ont engendré une hausse de la demande de produits agricoles dans la région. Les exploitants ouest-africains ont démontré leur capacité à faire face à l'augmentation de la demande de céréales et d'autres aliments de base, ce qu'illustre la progression de la production céréalière au même rythme que la croissance de la population et la demande céréalière ces quarante dernières années. L'explication réside dans le fait que la majeure partie du coton est produite par de petites exploitations familiales se livrant à

¹¹ Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Mali, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria.

des activités agricoles et d'élevage. Dans certaines régions du Sahel, le coton est la seule culture de rente viable pour les petits exploitants, et le système de rachat de la production chaque saison à un prix fixe, mis en place par les sociétés cotonnières, constitue une des sources de revenus les plus stables. En raison de la **vulnérabilité** de la production et du commerce du coton liée à des facteurs externes propres au système économique international et à la variabilité des prix, la diversification des sources de revenus des exploitants ne peut qu'être bénéfique à long terme, qu'elle passe par l'adoption de nouvelles cultures ou d'activités non agricoles. Cependant, il faudra du temps et de l'argent pour mettre en place des sources de diversification viables d'un point de vue économique, tout particulièrement dans le Sahel. Le coton devrait donc continuer de revêtir, à court et moyen terme, une grande importance.

Le coton ouest-africain est produit avec relativement peu de moyens et une main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Il est notamment récolté à la main, et non à la machine comme c'est le cas dans les pays développés (fibres plus longues), ce qui en fait un coton de meilleure qualité. Du fait de ce rapport prix/qualité, l'Afrique de l'Ouest bénéficie d'un avantage comparatif naturel dans la production de coton. Cet avantage comparatif explique en partie pourquoi la production de coton a tant augmenté en termes de zones cultivées et de volumes produits au cours des quarante dernières années. Le coton est en effet considéré comme un exemple de la réussite du développement agricole sahélien, contribuant à l'amélioration des revenus, des moyens d'existence et de l'accès aux services sociaux (éducation, centres de santé, pharmacies, etc.). Il participe également à l'amélioration rapide de la production céréalière grâce au système de soutien à la production (géré par l'État et les sociétés cotonnières nationales) et à la promotion de l'innovation agricole. Dans les zones dotées d'un tel système, le boom du coton a pu s'accompagner d'une **révolution agricole** qui a permis d'améliorer la production céréalière. Ce point est confirmé par les travaux du SCSSAO sur les tendances structurelles de l'agriculture ouest-africaine. Sans aucun doute, cette révolution agricole a dans une certaine mesure été stimulée par l'utilisation sur les cultures céréalières d'intrants destinés au coton, mais également par une évolution institutionnelle qui a engendré une révolution technique. Par ailleurs, les travaux du CIRAD suggèrent que le fait que la culture du coton ne nécessite ni technique ni matériel spécifique a des répercussions positives sur la production des cultures vivrières, en rendant disponibles main-d'œuvre et ressources¹². Il semblerait que le système de soutien à la production cotonnière, avec les institutions et les soutiens technologiques qu'il associe, ait contribué à une utilisation extensive des terres et à une culture intensive des céréales en tant que culture de rente destinée à approvisionner les marchés urbains. L'évolution sociale dans les villages et les familles étendues sont également à l'origine de cet accroissement des terres cultivées : les jeunes quittant leurs aînés pour créer leur propre ferme ont dû trouver de nouvelles terres¹³.

La compétitivité du coton ouest-africain a été mise en doute ces dernières années. Les fluctuations considérables des prix et les recettes en devises font également partie des facteurs qui incitent les gouvernements et les producteurs à accroître la production cotonnière pour maintenir les recettes. La dépendance à l'égard des produits agricoles d'exportation n'est manifestement pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix et des risques environnementaux.

Gérald Estur du Comité international consultatif du coton soutient que la lutte contre la contamination est probablement le meilleur moyen de rendre le coton ouest-africain plus compétitif et d'en augmenter le prix de vente (communication personnelle). La contamination du coton fibre ouest-africain par des corps étrangers (autres que des débris végétaux, principalement des ficelles plastique) durant la récolte et le stockage réduisent à néant tout avantage comparatif.¹⁴ Certains filateurs refusent même d'acheter les cotons récoltés à la main pour ces raisons, d'où une baisse de la demande du coton ouest-africain sur les marchés internationaux.

¹² Communication personnelle de Michel Fok, CIRAD.

¹³ Communication personnelle de Michel Fok, CIRAD.

¹⁴ Cf. par exemple Estur 2005: http://www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/e_cotton_outlook_march.pdf ; Estur 2003 : <http://www.ictsd.org/dlogue/2003-07-20/Presentation%20Estur.pdf> ; et http://www.icac.org/cotton_info/speeches/estur/2005/beltwide_05.pdf

Au Burkina Faso, les systèmes nationaux d'appui au coton ont été mis en place dans les pays producteurs sous l'administration coloniale, dans le but d'assurer la continuité entre les services en amont (intrants, approvisionnement, vulgarisation) et en aval de la filière (achat et commercialisation). Les producteurs de coton ont bénéficié des crédits de la société cotonnière nationale, la SOFITEX, et de la banque agricole nationale, la CNCA, pour acheter des intrants, notamment des engrais, des pesticides et des herbicides. Des prêts à court terme couvrant les mois de pré-récolte, ainsi que des prêts pour financer l'achat de charrues, ont également été mis à la disposition des producteurs de coton ces dernières années (gouvernement du Burkina Faso 2001). Le cas du Mali est encore plus saisissant : à partir des années 1980, producteurs, sociétés cotonnières et établissements de crédit agricole maliens se sont concertés dans le but de créer un système performant de soutien à la production cotonnière. La BNDA (Banque nationale de développement agricole) était la principale source de crédit des producteurs en zone rurale, proposant tout un éventail de services aux producteurs individuels. Les activités de cette banque étaient complétées par celles d'une entreprise parapublique, la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles), dont le modèle était calqué sur celui de la CFDT française (Compagnie française de développement des textiles). À l'indépendance du Mali, la CMDT s'est chargée d'entreprendre la coordination du sous-secteur, depuis l'approvisionnement des producteurs en intrants jusqu'à la collecte et à la vente du coton. Elle a également tenté de résoudre les difficultés des producteurs et d'aider à la création et à la formation d'associations villageoises, dont certaines sont devenues de puissantes organisations de producteurs. La CMDT a ainsi revendiqué un rôle à la fois d'opérateur économique et de promoteur du développement social dans les zones de production cotonnière. L'efficacité de la CMDT a cependant été mise en doute ces dernières années, et plusieurs réformes ont été introduites. Il convient de noter que le processus de développement dans les zones de production cotonnière au Mali repose sur l'établissement d'alliances entre institutions financières rurales, entreprises cotonnières, organisations de producteurs, industrie de l'égrenage et autres organismes locaux, qui sont liés au coton local par des moyens secondaires (par exemple des associations de forgerons). Ces alliances, qui se sont construites au fil des ans, ont joué un rôle fondamental dans le mouvement qui a conduit depuis 2002 à placer les difficultés du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest au premier rang des priorités des politiques agricoles nationales, régionales et internationales (Hussein K., Hitimana L., Perret C. (2005), Secrétariat du CSAO, Paris).

Questions clés

- ✓ Les enquêtes sur le terrain permettent-elles de confirmer que, dans les régions semi-arides et sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, le coton a été au cœur d'une révolution agricole reposant sur un développement institutionnel et des transformations techniques facilitées par le soutien des producteurs en amont (par exemple, intrants, services agricoles, etc.) et en aval (par exemple, commercialisation, services sociaux, etc.) ? Où se situent les échecs et les insuffisances ? De quelle manière les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté s'en sont-ils trouvés affectés ?
- ✓ Quelles mesures politiques et quels aspects du système de soutien dans les zones coton rendent le mieux compte de cela ? Quelles sont les implications sur les processus de réforme politique dans les zones cotonnières et les stratégies visant à promouvoir le développement rural et une révolution agricole en Afrique de l'Ouest ?
- ✓ En cas d'effondrement de la filière cotonnière ouest-africaine dû à la volatilité des prix, quelles seraient les conséquences sur les moyens d'existence, sur l'accès aux services, sur l'offre céréalière, sur la réduction de la pauvreté et sur l'effet multiplicateur sur le développement ? Combien de personnes seraient touchées ?

Entre 2 et 3 millions de ménages d'Afrique de l'Ouest et du Centre cultivent le coton sur une partie de leurs champs d'une superficie maximum d'un hectare en moyenne. La production de coton en Afrique de l'Ouest est entièrement alimentée par les eaux pluviales, et souvent concentrée dans des zones semi-arides à pluviométrie variable (Pursell et Diop 1998). **Environ 16 millions de personnes** dépendent directement

ou indirectement de la culture du coton. Pratiquement tout le coton est produit par de petites exploitations familiales, quasi-exclusivement dans le cadre d'une **culture de rente**, jouant ainsi un rôle très important dans le Sahel où, historiquement, les cultures de rente alternatives sont peu nombreuses ; le cacao et d'autres cultures de rente dans les zones sub-humides dominant les régions côtières. La production de coton figure généralement parmi les nombreuses activités agricoles et non agricoles des exploitants, et **fait partie d'un système de production diversifié** incluant notamment les céréales et les légumes, dans le but de répondre aux besoins de consommation et de revenus des exploitants.

Les travaux du CSAO sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine estiment en effet que près de 80 % de l'agriculture en Afrique de l'Ouest est le fait de petites exploitations familiales d'une superficie comprise entre 2 et 10 hectares (cf. Toulmin et Guèye 2003). Ces exploitants dépendent grandement d'une main-d'œuvre familiale et ils changent avec opportunisme de types de culture au fil du temps pour limiter les risques, s'adapter aux nouvelles difficultés (par exemple, climat, qualité des sols, etc.), aux nouvelles perspectives (nouveaux marchés urbains et nouvelles possibilités de transformation et marketing, etc.) et aux nouveaux chocs. Les exploitations familiales dégagent entre 30 et 50 % du PIB national en Afrique de l'Ouest – selon le pays – et, dans certains pays, elles représentent la source de recettes à l'exportation la plus importante. Elles produisent également pratiquement tous les aliments de base, toutes les graines oléagineuses et toutes les cultures de rente de la région, tout en étant toutefois d'importants consommateurs de fruits, de légumes et d'aliments transformés importés.

Cette situation est très différente des États-Unis et de l'Europe où un nombre plus restreint d'exploitants plus spécialisés produit du coton sur des exploitations plus vastes et hautement mécanisées caractérisées par un niveau élevé d'utilisation d'intrants. De fait, les États-Unis ne comptent qu'environ 25 000 producteurs de coton, dont certains disposent d'exploitations d'une superficie supérieure à 100 hectares. En Europe, si la taille moyenne des exploitations est inférieure, l'utilisation d'intrants est tout aussi élevée.

Depuis les années 1940, la production cotonnière garantit des recettes appréciables aux producteurs qui vivent dans des régions semi-arides offrant des sources de revenus alternatives limitées. Les sociétés cotonnières ont donc encouragé la culture du maïs comme culture de rente alternative. Le maïs rivalisait cependant avec le coton lorsqu'il bénéficiait d'un prix d'achat prédéterminé. La libéralisation du marché des céréales dans les années 1980 a modifié le contexte économique et conduit les exploitants à privilégier le coton, encouragés en cela par le succès des liens entre producteurs, exportateurs et importateurs, et les prix fixes qui leur permettaient dans une certaine mesure de mieux prévoir les montants de leurs revenus. Les gouvernements ont joué un rôle dans ce processus de garantie du prix d'achat.

Toutefois, étant donné la volatilité persistante des prix des produits de base dans l'économie internationale, l'accent est mis davantage sur la diversification, à savoir l'identification et le recours à de nouvelles activités économiques et agricoles pour remplacer le coton comme principale source de revenus pour les exploitants.

Questions clés

- ✓ Dans le contexte économique régional et international actuel, quelles sont les possibilités de diversification viables d'un point de vue économique pour les producteurs de coton, et tout particulièrement pour ceux de la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest ?
- ✓ Dans quels délais raisonnables est-il envisageable d'identifier des sources alternatives rentables de revenus et d'établir des systèmes garantissant aux petits exploitants un accès équitable ? Quel type de soutien matériel et d'investissements sera nécessaire au cours du processus de transition ?

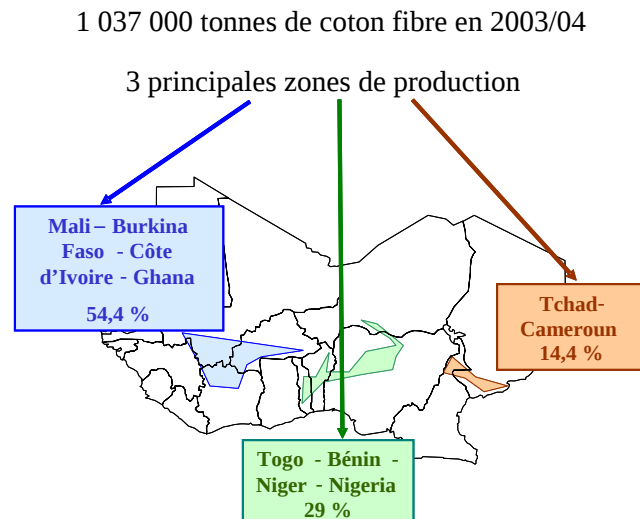
III. IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE DU COTON EN AFRIQUE DE L'OUEST

3.1 Le coton ouest-africain : perspective régionale

Le coton est cultivé depuis plus d'un siècle dans les zones de savane sahéliennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, dans des pays côtiers tout comme dans des pays enclavés. Il est produit dans l'ensemble des zones sub-humides et semi-arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 600-700 mm et 1 200-1 300 mm. La culture du coton dans les régions de basses latitudes du Togo et du Bénin résulte de la descente lignes isohyètes (1 200 mm) vers le Sud (voir schéma 3). La production de coton en Afrique de l'Ouest a connu une hausse rapide au cours des dernières décennies, passant de quelque 150 000 tonnes de coton fibre dans les années 1970 à environ 500 000 tonnes dans les années 1990, pour atteindre plus d'un million de tonnes en 2003-2004.

La plupart du coton ouest-africain est produite dans les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, même si les régions enclavées situées à proximité de la zone sahélienne de pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire constituent également d'importantes zones de production (voir carte ci-dessous). On distingue **trois grandes zones cotonnières**, comme l'indique la carte ci-dessous. La zone du franc CFA, qui a bénéficié d'investissements durables en termes de structuration nationale des chaînes de produits de base, produit plus de 80 % du coton de la région. Cette marchandise est particulièrement importante pour cinq pays où elle représente de 5 à 10 % du PIB. Le restant est en grande partie produit au Nigeria et, dans une moindre mesure, au Sénégal et au Ghana. Si l'on trouve du coton dans d'autres pays, la production est comparativement limitée au Niger, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Gambie.

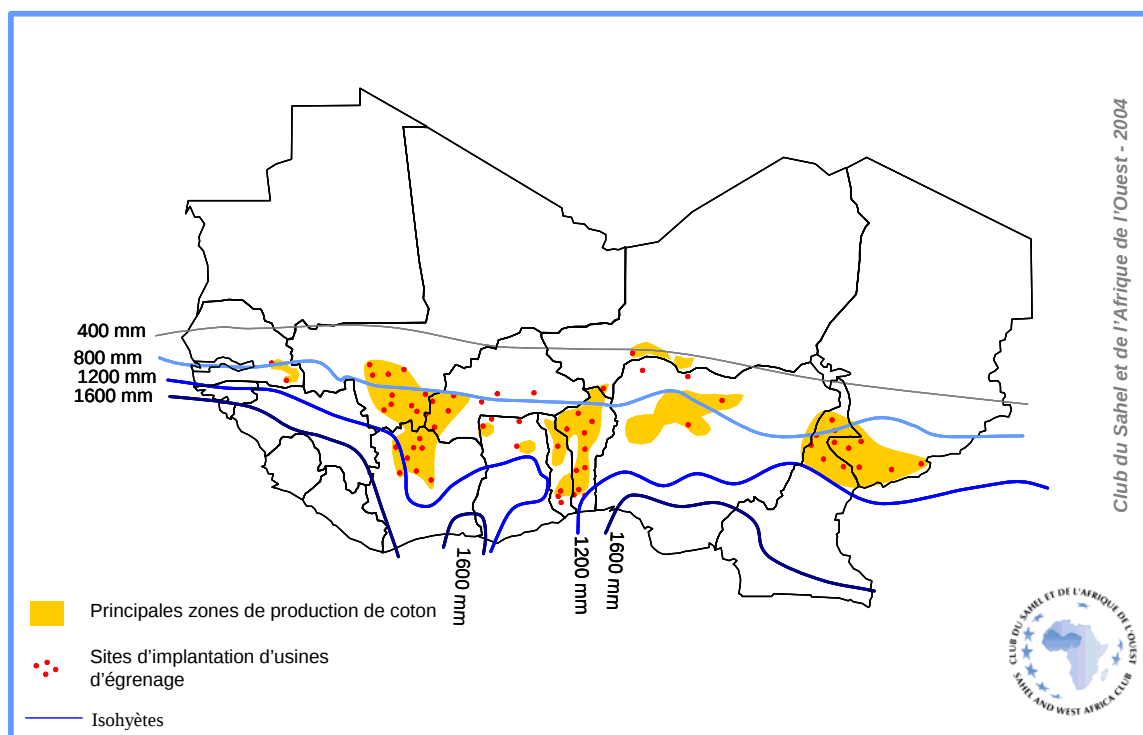
Schéma 2 : Les trois principales zones cotonnières de l'Afrique de l'Ouest



Source : Secrétariat du CSAO (d'après des données communiquées par le CCIC)

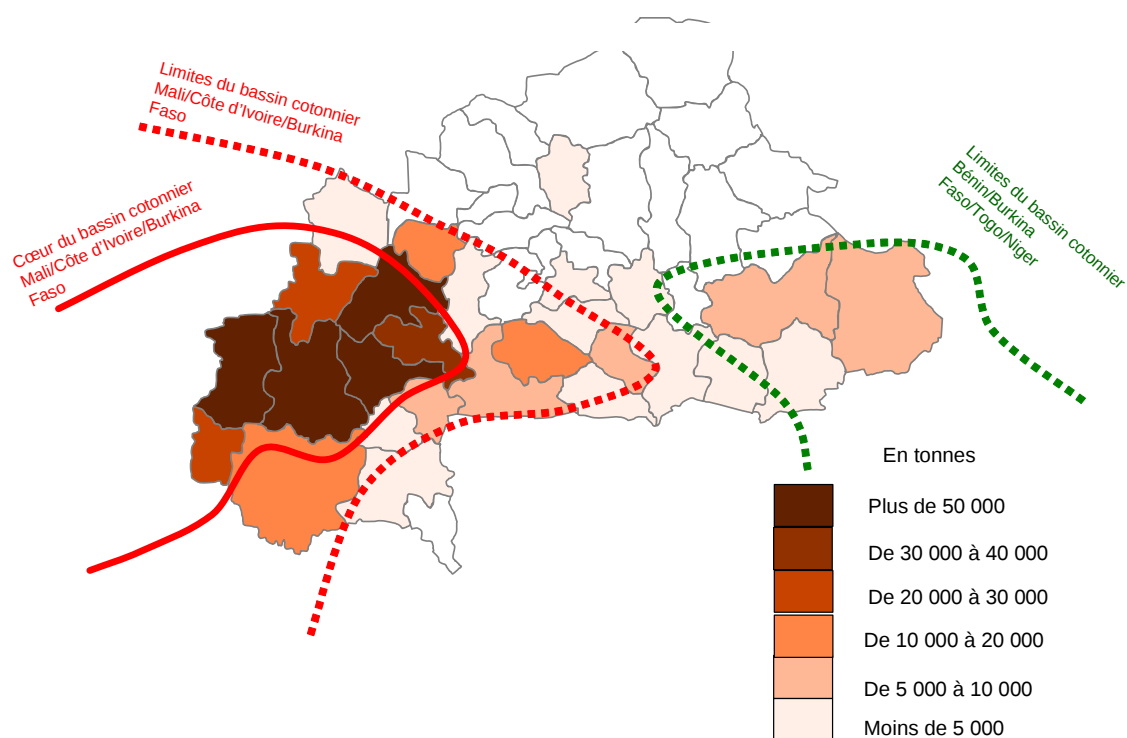
L'importance **régionale** du coton est soulignée par le fait qu'il est cultivé à des degrés différents dans les huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituant pour beaucoup d'entre eux une importante source de devises. Il est également produit dans de nombreux États membres de la CEDEAO, qui compte d'importants producteurs comme le Nigeria et le Ghana.

Schéma 3 : Production et égrenage du coton en Afrique de l'Ouest : perspective régionale



La carte ci-après indique que les bassins de production de coton s'étendent au-delà des frontières nationales (voir schéma 3 ci-dessus). Toutefois, dans ces zones, les cadres politiques applicables à la production et au commerce du coton sont différents à plusieurs titres, notamment en termes d'impact des frontières sur le mouvement des marchandises ; d'accès aux services de vulgarisation, de formation, de fourniture d'intrants et de commercialisation; et du rythme des réformes au niveau de la répartition entre secteur public et privé du sous-secteur coton au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire. Ces différences politiques peuvent engendrer des distorsions sur le marché et empêcher les acteurs de tirer profit de leur avantage comparatif et des bénéfices d'une complémentarité entre les pays. La carte suggère qu'il conviendrait d'envisager une étude plus poussée du potentiel de **développement d'une complémentarité accrue entre les pays en Afrique de l'Ouest dans le domaine des politiques et des systèmes de gestion dédiés au sous-secteur coton, afin de dégager des avantages optimaux des synergies et de la cohérence politique**. Cette étude pourrait être réalisée avec le soutien des organisations régionales, c'est-à-dire l'UEMOA et la CEDEAO, qui ont déjà lancé certaines initiatives à cet égard, ainsi qu'au moyen de l'ECOWAP (la politique agricole de la CEDEAO). Le rôle des organisations régionales dans la promotion de ce type de synergies transfrontalières devra venir compléter celui des opérateurs privés après la privatisation.

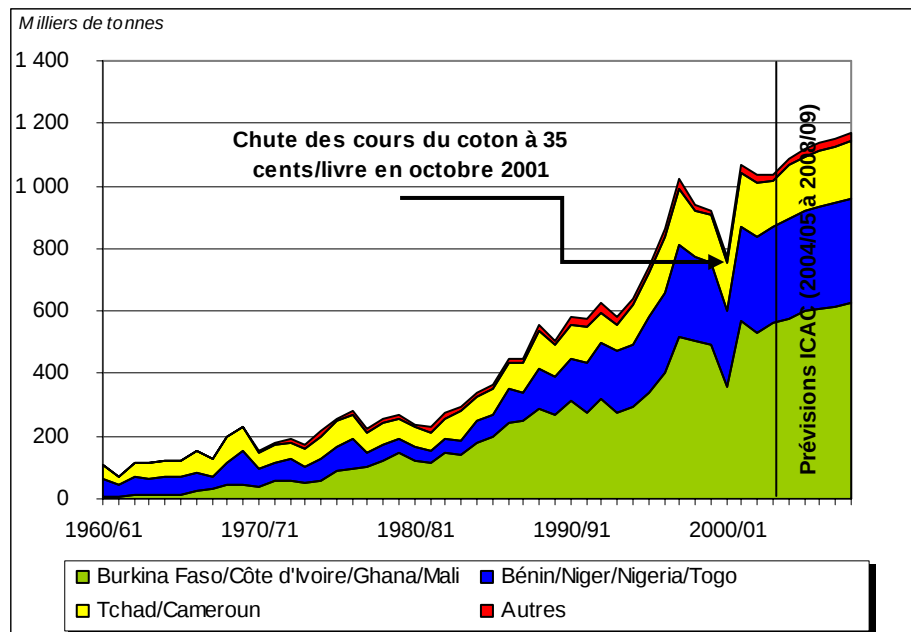
Schéma 4 : Zones cotonnières en 2002



Source : Secrétariat du CSAO

Le coton constitue l'une des principales « réussites » (*success story*) de l'agriculture des pays sahéliens francophones en particulier. Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre autrefois colonisés par la Belgique et la France ont vu l'introduction de programmes de promotion du coton devenu un pilier de l'économie nationale du XX^{ème} siècle. Ainsi, le coton était un composant crucial de l'économie et de la société burkinabè avant la colonisation, permettant la confection de textiles destinés à un usage quotidien et à l'habillement. De même, au Mali, l'importance historique du coton est manifeste à Gao, où se trouvent plusieurs ateliers de fabrication de tissus de coton. Par ailleurs, au Congo belge, où la production cotonnière avait été encouragée, le coton a enregistré des résultats impressionnants depuis les années 1920. La Communauté européenne a soutenu le développement du sous-secteur coton et la Banque Mondiale a complété ces efforts en lançant des programmes de promotion du coton au Burkina Faso et dans la région dans les années 1970 (Banque Mondiale, 1988). La production cotonnière a été encouragée par les entreprises parapubliques dont les multiples activités de soutien à l'agriculture ont contribué à améliorer les moyens d'existence dans les zones de production cotonnière. Dans les années 1990, les gouvernements de la région ont poursuivi leurs programmes de soutien du sous-secteur coton en octroyant des crédits, des services de vulgarisation et de recherche, et en appuyant la commercialisation qui s'effectuait en temps normal au travers des sociétés cotonnières nationales, dans lesquelles l'État détenait souvent une participation majoritaire (par exemple la SOFITEX au Burkina Faso ; la CMDT au Mali ; la Ghana Cotton Company au Ghana). Les gouvernements ont été soucieux de renforcer le rôle des recettes des exportations de coton dans les budgets nationaux. Si les gouvernements versaient un prix d'achat fixe pour le coton et contribuaient à la prestation de services, ils n'étaient pas les seuls à couvrir les coûts du processus : cette situation illustre parfaitement une démarche reposant sur la partage des coûts interprofessionnels (Fok, communication personnelle).

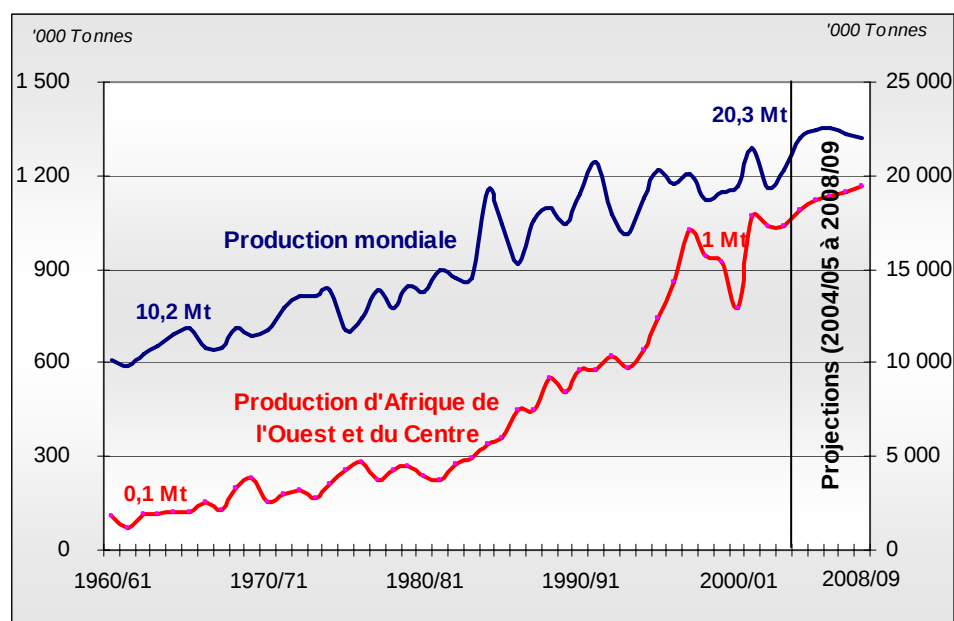
Schéma 5 : Hausse considérable de la production de coton fibre dans les trois principales zones d'Afrique de l'Ouest (1961-2006)



Source : Secrétariat du CSAO (d'après des données communiquées par le CCIC)

La hausse rapide de la production cotonnière de ces vingt dernières années est dans une certaine mesure liée à la libéralisation économique mise en œuvre à partir des années 1980. Les prix ont alors commencé à refléter davantage les fluctuations internationales et une réduction du soutien accordé à l'utilisation des intrants a été entamée à la fin des années 1980, se concluant par leur suppression totale au début des années 1990. La nécessité de maintenir les revenus et le pouvoir d'achat dans un contexte de baisse des prix, associée à la promotion d'équipements propices à une hausse de la productivité par l'intermédiaire de programmes de crédits soutenus par des acteurs externes (dans le cas du Mali, des programmes appuyés par la France, les Pays-Bas et la Banque Mondiale), a incité les agriculteurs à accroître leur production. Ce phénomène s'est produit dans les trois zones de production identifiées ci-dessus, et la production totale est passée d'environ 200 000 tonnes dans les années 1970 à plus d'un million de tonnes par an au début des années 2000 (si l'on comptabilise la fibre et la graine – mais la graine ne représentant que 5-10 % des exportations). La production de coton fibre en 2003/2004 a atteint 1 037 000 tonnes (CCIC 2004). La stagnation voire la baisse des niveaux de production ces dernières années indiquent que la hausse spectaculaire de la production enregistrée ces dernières décennies est en grande partie imputable à l'accroissement des zones de culture du coton plutôt qu'à l'intensification de cette culture (utilisation des intrants par hectare) (voir schéma 6 ci-dessous). Il se peut également que cette expansion soit provisoire ; en effet, les données disponibles révèlent que les agriculteurs sont très réactifs aux pressions et aux opportunités. Ainsi, lorsque les cours du coton ont chuté au début des années 1990, les agriculteurs du Burkina Faso ont réduit les zones dédiées à cette culture. De même, lors de la campagne 2004-2005, ils l'ont remplacé par du maïs dans certains de leurs champs.

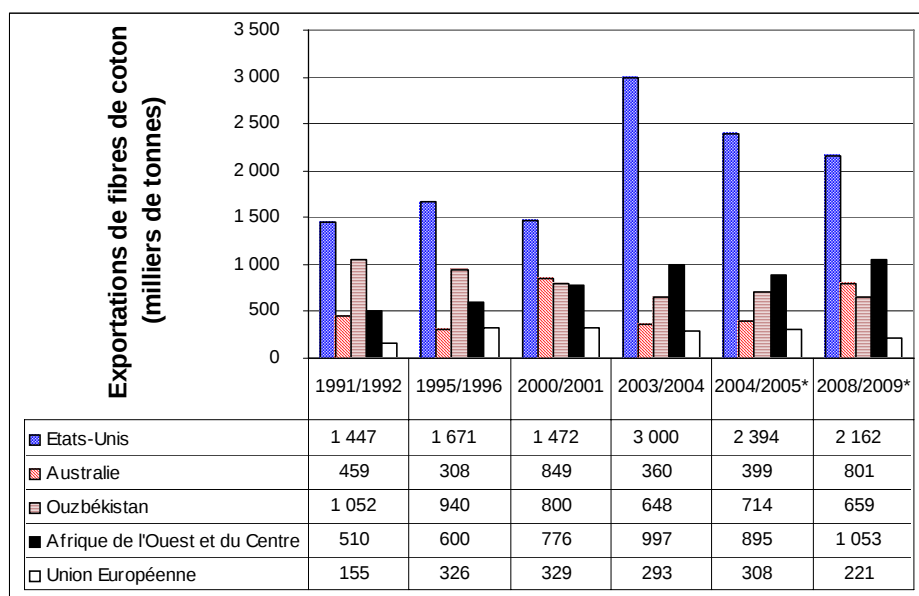
Schéma 6 : Hausse de la production de coton fibre en Afrique de l'Ouest par rapport au reste du monde



Source : SCSAO (d'après des données communiquées par le CCIC)

Le schéma ci-dessous illustre la part que représente l'Afrique de l'Ouest dans les exportations mondiales de coton par rapport à d'autres producteurs clés.

Schéma 7 : Part de l'Afrique de l'Ouest dans les exportations de coton fibre au niveau mondial



Source : SCSAO (d'après des données communiquées par le CCIC)

Ces vingt dernières années, les exploitants d'Afrique de l'Ouest ont augmenté la surface cultivée allouée au coton non seulement pour maintenir les niveaux de production face à la libéralisation du marché mais aussi pour stabiliser, voire accroître leurs revenus lorsque les cours internationaux atteignaient un niveau inférieur aux coûts de production. À la fin des années 1990, cette stratégie a été importante du fait de la hausse de la consommation des fibres synthétiques, du soutien à la production cotonnière dans les pays développés et de l'augmentation substantielle de l'offre sur les marchés internationaux.

En octobre 2001, le prix du coton est tombé à 35 cents la livre, c'est-à-dire à un niveau inférieur à son coût de production, empêchant les producteurs africains, qui ne bénéficient quasiment d'aucune protection ni d'aucun filet de sécurité face à une telle volatilité des prix, d'affronter la concurrence.

Dans ce contexte international et national de plus en plus tendu, **la dépendance à l'égard des produits agricoles d'exportation et des produits de base n'est manifestement pas le moyen le plus sûr de réduire la pauvreté, du fait notamment de la volatilité des prix, des variations climatiques et des risques environnementaux.** Il convient donc de trouver les moyens de réduire la dépendance des pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard des exportations de produits agricoles et d'encourager les échanges régionaux, la transformation et la diversification.

Plusieurs éléments incitent les agriculteurs à continuer de considérer la production cotonnière comme une source clé de revenus, surtout dans la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest :

- ✓ Culture bien adaptée au climat (pluviométrie limitée) ;
- ✓ Avantage comparatif naturel étant donné les faibles coûts de production et la haute qualité du coton fibre ouest-africain ;
- ✓ Présence d'une demande internationale ;
- ✓ Existence d'infrastructures, de services agricoles et sociaux (par exemple, dispositifs de vulgarisation, pharmacies, écoles, etc.) et de canaux de distribution établis ;
- ✓ Jusqu'à la crise qui est survenue au milieu des années 1990 en raison d'une baisse continue des prix du coton sur les marchés internationaux, le coton ouest-africain était très compétitif à l'échelle internationale en termes de coûts de production, de qualité et de prix ;
- ✓ Il n'existe que peu de cultures de rente qui soient adaptées à ces zones, affichent une demande suffisante et représentent une alternative au coton, ce qui constitue peut-être le facteur le plus important.

Cependant, la situation est différente dans certains pays côtiers producteurs de coton où celui-ci ne représente pas une marchandise d'exportation majeure. Par exemple, le nord du Ghana, où l'on cultive le coton, est plus pauvre que le sud, où l'on cultive le cacao, un produit d'exportation clé pour le pays. Historiquement, les pouvoirs publics ghanéens ont toujours moins encouragé la culture du coton que leurs homologues des pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest, pour lesquels elle constitue une source précieuse de recettes d'exportation. Néanmoins, les producteurs de coton pauvres du nord du Ghana dépendent depuis des décennies des revenus certes limités du coton. Sans cette culture, leur situation serait encore plus précaire.

3.2 Transformation du coton, industrie du textile et commerce régionaux : exploitation des synergies régionales

La plupart des produits dérivés de la graine de coton sont traités dans la région, notamment **l'huile de coton et les tourteaux de coton destinés à l'alimentation du bétail** fabriqués à partir des parties inutilisées du cotonnier une fois que la fibre a été extraite en vue d'être exportée¹⁵. Cependant, le commerce intra-régional du coton et des produits dérivés n'est pas significatif, ce qui limite les possibilités de développement de ce secteur. Même les usines d'huile de coton existantes ont du mal à se procurer des matières premières en quantités suffisantes pour pouvoir optimiser leur rendement, et ce en raison d'obstacles informels au commerce intra-régional du coton présents dans certaines zones limitrophes (par exemple entre le Bénin et le Nigeria).

¹⁵ Pour tout renseignement complémentaire sur les contraintes et les opportunités associées à la production et au commerce de l'huile de coton, veuillez vous reporter aux documents communiqués par Fludor Bénin, une société de fabrication d'huile de coton, à l'adresse <http://www.oecd.org/sah> – cliquez sur « Dossier Coton ».

Malgré la présence d'une industrie et d'un marché axés sur le textile traditionnel dans certains pays tels que le Mali, le Ghana et le Nigeria (voir Gardi 2003 et Igué 2003), les usines modernes d'envergure régionale sont peu nombreuses en Afrique de l'Ouest et les textiles ouest-africains ne se vendent pratiquement pas en dehors de la région. Plusieurs tentatives d'industrialisation du secteur ont eu lieu par le passé, reposant sur la création d'usines de textile, sans grand succès. Cet état de fait limite la capacité de la région à bénéficier de la valeur ajoutée susceptible d'être dégagée des textiles et d'autres produits liés à la transformation du coton, et la rend plus vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés internationaux.

Néanmoins, développer ce secteur peut être envisageable, surtout si la demande régionale venait à augmenter. Le Nigeria, en particulier, semble avoir développé une industrie locale efficace dédiée à la transformation du coton produit dans le pays. Le Ghana consommait autrefois la majeure partie du coton fibre produit par son industrie textile locale, mais la situation a évolué depuis le lancement de mesures destinées à encourager les revenus à l'exportation et les rentrées de devises. Le secteur de la production de tissu et d'habillement traditionnels (filage, teinture, fabrication de tissus, vente, etc.) est, d'après une étude réalisée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le deuxième plus grand employeur d'Afrique de l'Ouest, après l'agriculture. Cette étude indique que 65 à 70 % des artisans maliens, 50 % des artisans burkinabè et 30 à 40 % des artisans ghanéens travaillent dans le secteur du textile traditionnel (Igué 2003:285). En effet, la demande régionale de « boubous », ces élégantes tenues traditionnelles portées pour les occasions formelles ou les grands jours, demeure soutenue. Cependant, ce marché reste davantage régional qu'international et, bien que de qualité élevée, ces produits, qui ont tendance à être plus onéreux que nombre des vêtements importés d'Asie, dépassent souvent les moyens financiers de la plupart des consommateurs locaux.

Cependant, la concurrence des importations asiatiques bon marché et, surtout, le commerce illégal et la contrebande de vêtements d'occasion ou « fripes », constituent le principal problème auquel se heurte le développement du secteur régional du textile. Depuis les années 1980, les vêtements d'occasion bon marché, en provenance d'Europe pour la plupart, inondent les marchés ouest-africains dans le cadre d'initiatives menées par plusieurs ONG spécialisées dans les questions de développement. Aujourd'hui, les vêtements usagés remis sous forme de dons à des œuvres caritatives sont vendus à des entreprises intermédiaires privées qui les revendent à des magasins de vêtements d'occasion. Environ 32 % de tous les vêtements d'occasion collectés dans les pays occidentaux sont exportés, dans bien des cas vers l'Afrique de l'Ouest. Au bout du compte, un vêtement collecté sur six est revendu sur le marché africain.

Ce commerce s'est rapidement développé dans les années 1980 avec l'ouverture des marchés, et la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale. Ce phénomène a entraîné une chute significative du pouvoir d'achat des habitants de l'Afrique de l'Ouest et engendré un « effet d'éviction », c'est-à-dire que les vêtements importés se sont substitués à la transformation locale du coton. L'importation de textiles à bas coût issus de vêtements d'occasion, qui a commencé au début des années 1980, s'est emparée d'une part de marché considérable, aux dépens du développement du textile industriel local.

Au Sénégal, environ 7 000 tonnes de vêtements d'occasion sont importées chaque année, soit près de 70 % du volume que représente le marché textile interne (Perrin 2005). Au Cameroun, les importations de vêtements usagés sont estimées à 21 000 tonnes. Ce marché a fortement augmenté dans les années 1990, à tel point qu'en 1996-1997, ses revenus représentaient 60 % de ceux de l'industrie textile nationale (Viallet 1998).

Il en résulte que seulement trois des cinquante industries textiles que comptait l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les années 1980, fonctionnaient encore à la fin des années 1990. Toutes les autres ont fait faillite ou survivent à peine. Au Cameroun, le marché de l'habillement d'occasion a entraîné une cessation de l'activité de confection de vêtements au cours des dernières années, un secteur qui, pendant les années 1980, employait environ 7 000 personnes. Certaines entreprises actuellement en difficultés opèrent au sein d'un marché limité et se consacrent à la fabrication de vêtements de travail et d'uniformes scolaires.

Il en va de même au Sénégal, où l'importance des vêtements d'occasion a forcé une grande partie des tailleurs locaux, qui fabriquaient des pantalons, des chemises et des robes sur mesure, à mettre un terme à leurs activités.

Il importe cependant de noter qu'il existe au niveau régional un marché significatif axé sur une culture très particulière de l'habillement. Si le prêt-à-porter s'est indéniablement emparé de la part de marché ces vingt dernières années, 77 % des femmes au Mali (contre 26 % des hommes) continuent de porter des habits confectionnés par un tailleur local bien qu'ils soient légèrement plus chers que les vêtements de seconde main. Désormais, les vêtements de coton ouest-africains traditionnels ont tendance à être portés pour les grandes occasions ou dans des villages retirés (voir Gardi 2003). Ce phénomène démontre remarquablement bien que la culture de l'habillement continue de résister à l'influence de la mode occidentale. Le style de vêtements que l'on porte constitue un facteur d'identité culturelle qu'il ne faudrait pas ignorer. Par exemple, le vendredi (le jour de la prière pour les Musulmans) et lors des cérémonies (mariages, fêtes traditionnelles), tout le monde porte un « boubou ». On observe également l'existence d'une mode africaine authentique défendue avec fierté. Par ailleurs, des stylistes et designers marient les traditions des coupes « occidentales » aux tissus « africains », faisant ainsi preuve d'une grande ouverture d'esprit, d'une capacité d'adaptation et d'une importante créativité.

Cependant, la question de l'incidence des exportations de vêtements d'occasion sur le marché africain du textile divise la profession. Pierre Duponchel, directeur général de l'association Le Relais, affirme que les vêtements de seconde main restent un outil de développement durable, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Selon lui, le tri de vêtements, une activité à prédominance de main-d'œuvre, permet de créer de nombreux emplois parmi les populations sans qualifications souvent marginalisées. Le tri présente également l'avantage écologique de limiter la production de textile qui – et c'est bien connu – peut être extrêmement polluante (par exemple, dessèchement de la mer d'Aral due à la culture du coton par l'irrigation, déversement de produits chimiques émanant de l'industrie textile, etc.)

Enfin, le secteur de l'habillement d'occasion en Europe a traversé une crise liée aux importations asiatiques massives qui influencent le marché du prêt-à-porter et dont les prix constituent une concurrence trop rude pour permettre aux vêtements de seconde main de tenir le rythme.

Dans ce contexte, l'UEMOA a lancé en 2003/2004 une proposition ambitieuse pour accroître rapidement les capacités de transformation du coton en **développant une industrie régionale du textile**. Elle demande ainsi des investissements pour développer une industrie du textile régionale dynamique à l'horizon 2010 qui soit capable de transformer 25 % du coton produit dans les huit pays de l'UEMOA. L'idée est de créer 50 000 nouveaux emplois en tirant parti des connaissances et des expériences locales (par exemple artisanat, stylisme traditionnel, etc.) afin de développer des produits créant de la valeur ajoutée au coton à travers des échanges sur les marchés régionaux et internationaux. La mise en œuvre relativement rapide de cette proposition (en 5 ans) dépend de plusieurs facteurs :

- Existence d'une demande régionale suffisante à l'égard de produits et de vêtements traditionnels en coton ouest-africain ;
- Développement de produits d'une qualité adéquate et à un prix suffisamment bas pour satisfaire les consommateurs et pouvoir rivaliser avec les importations bon marché ;
- Développement des infrastructures régionales adéquates dans les domaines économique, industriel, énergétique et des transports afin d'assurer la viabilité de ces industries ;
- Octroi d'un financement suffisant de la part des secteurs public et privé afin de prendre en charge tous les investissements requis.

Dans le même ordre d'idées, les représentants d'ENDA Perspectives Dialogues Politiques ont affirmé que la région se devait d'accroître ses capacités de transformation du coton afin d'exploiter la valeur ajoutée des matières premières brutes ; ils ont également souligné qu'une telle démarche ne serait envisageable qu'au moyen d'un cadre régional. De manière plus spécifique, les responsables d'ENDA suggèrent ***l'intégration transfrontalière de la transformation du coton afin de maximiser les bénéfices à retirer***

des avantages comparatifs des pays voisins. Selon eux, le seul moyen d'assurer la pérennité des unités industrielles consiste à tirer parti de la valeur ajoutée de chaque pays : ainsi, dans un pays, les coûts d'infrastructure sont par exemple bas, tandis que dans un autre, l'accès à l'électricité est moins coûteux et plus fiable ; certains pays possèdent des usines d'égrenage et une infrastructure dédiée au coton, tandis que d'autres disposent d'axes routiers, ferroviaires et maritimes de bonne qualité (WABI 2003). Tout en étant innovante, la concrétisation de cette notion de pays coopérant dans un sous-secteur économique nécessiterait que les États ouest-africains soient disposés à accepter une intégration régionale bien plus importante et à gérer en commun les activités économiques, les investissements et les bénéfices existants. Reste à savoir si une telle volonté politique peut être encouragée afin d'appuyer des initiatives de développement économique régional de ce type et de prendre des mesures qui, naturellement, nécessitent de la part des États qu'ils acceptent une interdépendance économique et politique accrue.

Une telle stratégie régionale de promotion de la production et de la consommation de textile ne pourra sans doute pas aboutir sans une protection efficace du marché ouest-africain du textile, les produits ouest-africains ayant du mal à rivaliser avec les importations meilleur marché de textiles asiatiques qui dominent désormais le marché mondial et tirent parti des économies d'échelle dans un contexte différent de celui de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il est possible que l'adoption d'une politique protectionniste en Afrique de l'Ouest soit trop tardive : la marge de manœuvre dont disposent les pays ou les régions pour créer et mettre en œuvre des politiques protectionnistes est de plus en plus réduite, notamment en raison des accords de l'OMC.

En effet, une industrie textile naissante est susceptible de requérir un certain degré de protection. Grâce à l'existence d'organisations régionales renforcées comme la CEDEAO, il est aujourd'hui devenu possible d'élaborer une stratégie ciblée de protection des produits stratégiques au niveau régional. Une telle démarche pourrait également être envisageable dans le cadre des règles de l'OMC et des négociations sur le commerce international, notamment des accords de partenariat économique UE/ACP – sous réserve d'une réelle volonté politique. A titre d'exemple, le Pakistan, l'un des plus gros exportateurs mondiaux de coton fibre au milieu des années 1980, est aujourd'hui l'un des plus gros exportateurs de fil de coton et un importateur net de coton fibre. Cette transformation a été rendue possible en préservant le marché domestique des importations et en dévaluant la monnaie nationale. Les exportations de textile de la zone CFA ouest-africaine auraient le plus grand mal à être compétitives sans une dévaluation du franc CFA. Actuellement, la valeur élevée du franc CFA encourage les importations de textiles asiatiques en provenance de la Chine notamment.

Le développement le plus significatif à cet égard a été la réalisation fin 2004 de l'Accord multifibres (AMF), remplacé par le nouvel « Accord sur les textiles et les vêtements » de l'OMC, entré en vigueur en janvier 2005. L'AMF fixait des règles gouvernant le commerce mondial du textile et de l'habillement. Il permettait que des limites soient imposées sur les importations dans le cadre d'une libéralisation globale du commerce international. Aujourd'hui, les auteurs du rapport de l'OCDE intitulé « A New World Map in Textiles and Clothing » (OCDE 2004) constatent que les pays ne réussiront plus à protéger leurs industries en limitant la quantité d'importations de textiles et de produits d'habillement. À compter de 2005, les grands distributeurs des pays développés seront plus libres d'acheter des produits à l'échelle mondiale. Les auteurs du rapport de l'OCDE prévoient que ce changement entraînera une migration de l'industrie textile vers les pays les plus compétitifs. Des données toujours plus nombreuses indiquent que les fournisseurs plus compétitifs de Chine, en particulier, attireront les marchés internationaux du textile. Ce phénomène laissera peu de perspectives aux nouveaux producteurs de textiles des régions en développement telles que l'Afrique de l'Ouest. L'UE et les États-Unis ont déjà essayé de protéger leurs industries textiles en convenant avec la Chine de quotas limitant les importations. Cependant, même ces pays ont du mal à maintenir les quotas car ils entravent le secteur du détail et limitent l'accès des consommateurs aux produits bon marché. Dans ce contexte, le développement d'une industrie textile compétitive en Afrique de l'Ouest devient bien plus délicat. Peut-être les opportunités les plus intéressantes en matière de développement des marchés du coton et du textile se situent-elles dans le domaine du commerce équitable.

Un partenariat entre les sociétés privées contribuant à soutenir la production et le commerce du coton, les ONG qui se sont engagées à trouver des solutions à la crise du coton en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer les moyens d'existence (Oxfam, Enda, etc.) et certaines catégories de décideurs régionaux et internationaux (par exemple la CEDEAO, l'UE, l'ACA, l'UNPCB/le ROPPA) pourraient concourir à promouvoir le coton issu du commerce équitable.

Quant au coton biologique issu du commerce équitable, il est susceptible de constituer une niche commerciale. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour soutenir cette catégorie de coton, appuyées par des ONG de pays développés comme Max Havelaar, des acheteurs occidentaux tels qu'IKEA, en collaboration étroite avec des sociétés cotonnières, notamment la CMDT au Mali. Une initiative pilote lancée dans quatre pays par l'ONG Max Havelaar a donné des résultats impressionnants, bien que, pour le moment, ils ne concernent qu'un petit nombre de producteurs de coton. Les capacités d'expansion de ce type d'activités sont largement reconnues, même si ce marché risque d'en rester à l'état de niche. Les distributeurs et les industries textile français et suisses participant au commerce équitable à travers le label Max Havelaar (par exemple les chaussettes Kindy, les lignes Active Wear et Soft Grey de La Redoute, Armor Lux, la marque de coton Bocoton, Celio, Hacot et Colombier, et Eider) ont mis au point une initiative commune destinée au commerce équitable du coton.

Questions clés

- ✓ En 2003/2004, moins de 5 % du coton fibre produit dans l'UEMOA était traité en Afrique de l'Ouest. Étant donné les résultats mitigés des efforts déployés par le passé pour développer l'industrie textile régionale, comment une nouvelle stratégie de transformation régionale du textile pourrait-elle réellement favoriser l'essor d'une industrie textile rentable et compétitive en Afrique de l'Ouest ? Comment l'Afrique de l'Ouest peut-elle rivaliser avec les autres acteurs puissants de l'économie mondiale et les producteurs asiatiques qui bénéficient d'importantes économies d'échelle et de la suppression de l'Accord multifibres ? Comment cette stratégie peut-elle tirer parti des réussites passées de l'industrie de fabrication de textiles régionale existante ? (Par exemple, le cas des tissus Kente et Faso Fani ; voir Igué 2003.)
- ✓ D'où proviendront les fonds d'investissement dédiés à l'industrie textile régionale ? Les investisseurs privés reconnaîtront-ils les avantages d'un financement de ce type de développement étant donné, d'une part, leur hésitation à investir dans les marchés de la région et, d'autre part, la volatilité des prix ?
- ✓ Quelles sont les mesures d'incitation et les conditions requises pour pousser les pays d'Afrique de l'Ouest à tirer parti des synergies régionales, à collaborer à la gestion du sous-secteur coton, à partager leurs infrastructures, leur puissance et leurs investissements dans le domaine de la transformation, conformément à la suggestion d'ENDA ? Les organisations régionales peuvent-elles jouer un rôle à cet égard ?

3.3 Le coton ouest-africain : perspective nationale

3.3.1 L'importance du coton dans l'économie nationale

En Afrique de l'Ouest, la contribution du coton au PIB varie d'un pays à un autre. Ainsi, il représente 3 à 10 % du PIB au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Tchad et au Togo, et moins de 2 % dans les autres pays producteurs de coton. Les exportations de coton dégagent toutefois d'importantes recettes pour les économies nationales de nombreux pays ouest-africains ; ainsi, en 2001, les recettes des exportations du Burkina Faso représentaient 51,4 %, 37,6 % au Bénin et 36,2 % au Tchad. Au Mali, ce chiffre était de 25 %, et au Togo, de 11,2 % (voir tableau ci-dessous). Ce pourcentage varie d'un pays à un autre et

dépend de la structure économique de chacun d'entre eux. En revanche, les économies nigériane, ivoirienne et camerounaise sont plus diversifiées et dépendent davantage des revenus du pétrole et du cacao que de ceux du coton.¹⁶

**Tableau 1 : Importance des exportations de coton (graine et fibre)
par rapport au total des revenus des exportations nationales et au PIB en Afrique de l'Ouest**

<i>Moyenne 1998-02 (millions de US\$)</i>	Exportations de coton fibre	Part des exportations de coton ouest-africain	Part du total des exportations du pays	Part des exportations agricoles du pays
Bénin	144,2	17,5 %	37,6 %	72,6 %
Burkina Faso	107,0	13 %	51,4 %	70,6 %
Cameroun	91,7	11,1 %	5,4 %	19,6 %
Cap-Vert	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	114,9	17,6 %	3,4 %	6,0 %
Gambie	0,2	0 %	1,3 %	1,6 %
Ghana	3,0	0,4 %	0,2 %	0,5 %
Guinée	2,3	0,3 %	0,3 %	7,4 %
Guinée-Bissau	2,2	0,3 %	4,4 %	3,7 %
Liberia	-	-	-	-
Mali	167,3	20,3 %	25 %	62,1 %
Mauritanie	-	-	-	-
Niger	0,4	0,1 %	0,2 %	0,6 %
Nigeria	32,7	4,0 %	0,2 %	7,9 %
Sénégal	11,2	1,4 %	2,0 %	8,6 %
Sierra Leone	-	-	-	-
Tchad	73,5	8,9 %	36,2 %	58,7 %
Togo	43,5	5,3 %	11,1 %	41,1 %
TOTAL	824,2	100 %	-	-

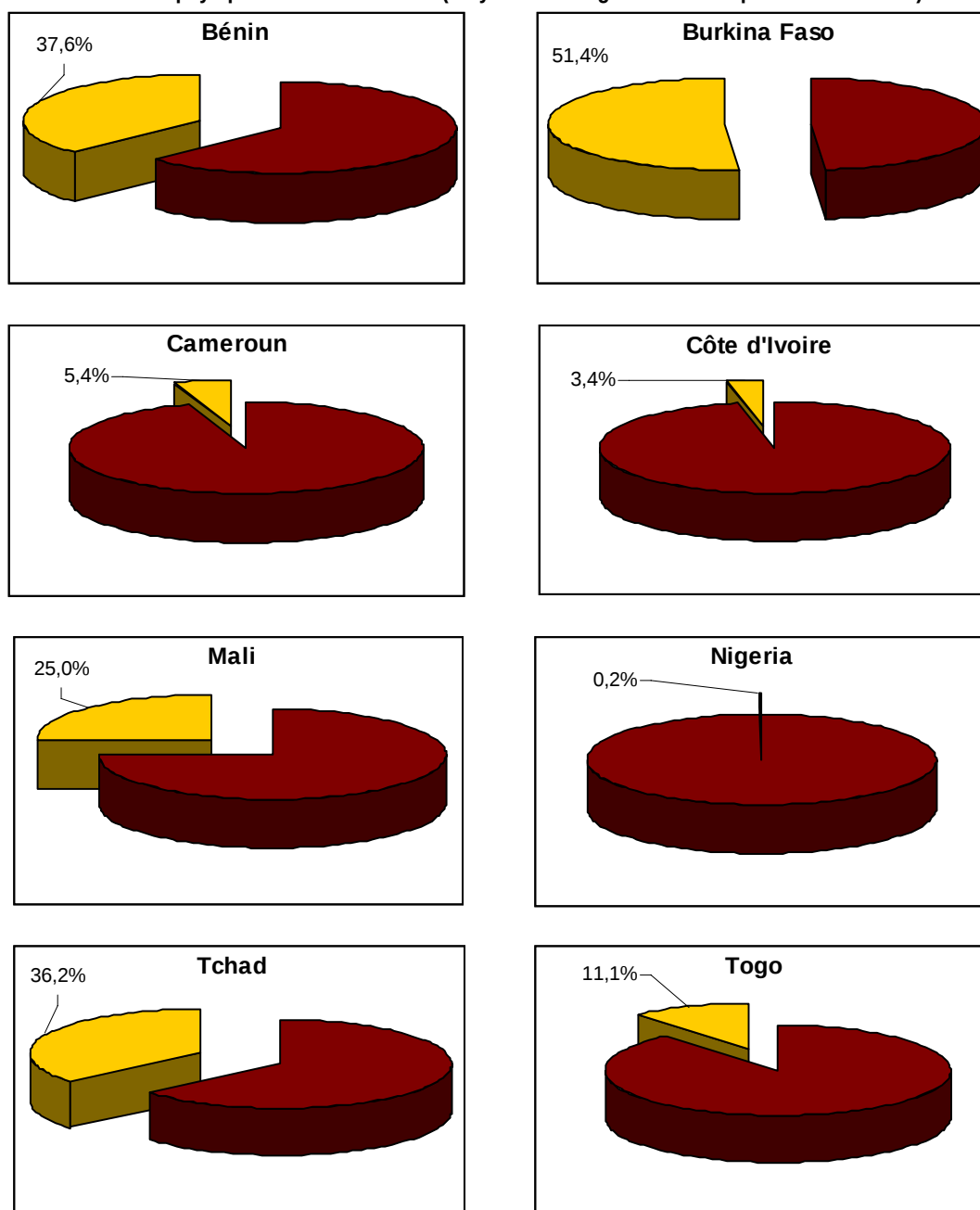
Source : Base de données FAOSTAT, 2004 ; Indicateurs du développement mondial de la Banque Mondiale, 2004

La majeure partie du coton ouest-africain est exportée non transformée sous la forme de coton fibre et est très sensible aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Le tableau souligne une hausse progressive des exportations de coton ouest-africain au cours des quarante dernières années. Associé au coton d'Afrique centrale en 2004/2005, le coton produit en Afrique de l'Ouest fait de la région le deuxième plus gros exportateur de coton au monde, juste derrière les États-Unis, soit environ 13 % du marché international. Les recettes nationales de certaines économies, notamment celles de la zone du franc CFA, sont très dépendantes des exportations de coton. Ainsi, le coton représente pratiquement 50 % des revenus des exportations nationales du Burkina Faso, entre 32 % et 36 % dans le cas du Bénin et du Tchad, et 25 % dans celui du Mali. Il est évident que ces revenus revêtent une importance stratégique pour la stabilité économique de ces pays et l'investissement de développement au sens plus large.

Les diagrammes circulaires ci-après illustrent le degré de dépendance de huit pays d'Afrique de l'Ouest à l'égard du coton en termes de revenus des exportations et de budgets nationaux.

¹⁶ Données compilées par le FMI et la FAO, 2003.

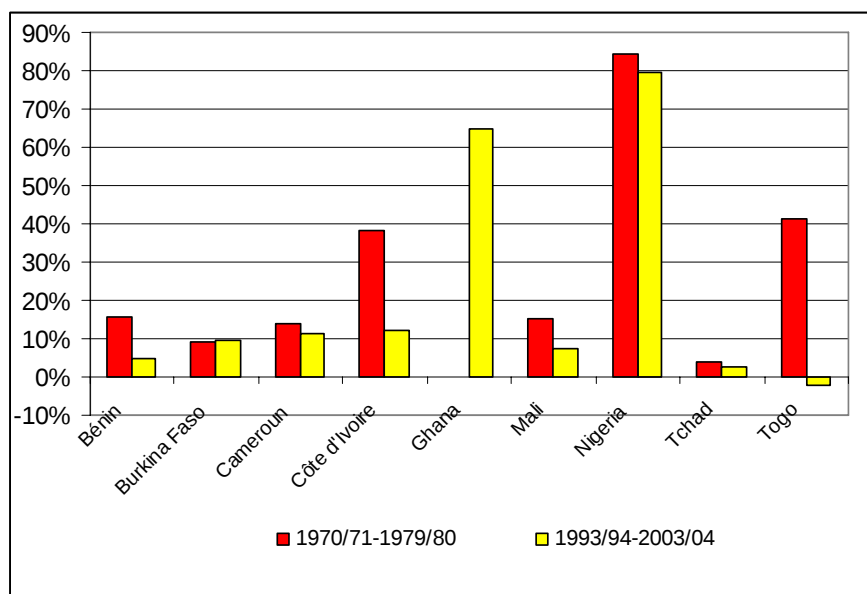
Schéma 8 : Importance des exportations de coton fibre par rapport au total des exportations nationales dans huit pays producteurs de coton (moyennes enregistrées sur la période 1998-2002)



Source : CSAO, d'après des données tirées de la Base de données FAOSTAT, 2004 et des Indicateurs du développement mondial de la Banque Mondiale, 2004

Ces graphiques illustrent l'importance du coton en tant que source de recettes d'exportation dans certains pays producteurs et exportateurs clés d'Afrique de l'Ouest. La principale exception semble être le Nigeria, dont l'industrie textile traditionnelle et les usines de textile consomment une quantité considérable du coton produit dans le pays. Le Nigeria produit quelque 150 000 MT de coton, mais, d'après les chiffres officiels, il n'en exporte que 8 à 10 %. Le graphique ci-dessous souligne une utilisation généralement réduite du coton fibre dans la région, qui pourrait correspondre à une baisse des capacités de transformation voire à une **désindustrialisation de l'industrie textile**. Cependant, il indique également que le Nigeria et le Ghana se démarquent clairement du reste de la région car, selon les chiffres officiels, ces pays semblent consommer une part importante de la production nationale de coton. Nous pouvons en déduire qu'ils sont par conséquent moins affectés par les problèmes touchant au commerce international.

Schéma 9 : Taux de consommation nationale de coton fibre dans quelques pays producteurs



Source : SCSAO d'après des données communiquées par le CCIC
 NB : ces données concernent les moyennes annuelles pour chaque pays producteur.

Questions clés

- ✓ Quelle place occuperont la production et le commerce du coton au sein des accords commerciaux internationaux tels que les Accords de partenariat économique (APE) en cours de négociation entre l'UE et les pays ACP de 2004 à 2008 ? Le sous-secteur coton devrait-il dans un premier temps être protégé d'une libéralisation totale afin d'assurer le maintien des revenus de l'État et des agriculteurs ? Quel est le rôle des organisations régionales d'Afrique de l'Ouest à cet égard ?

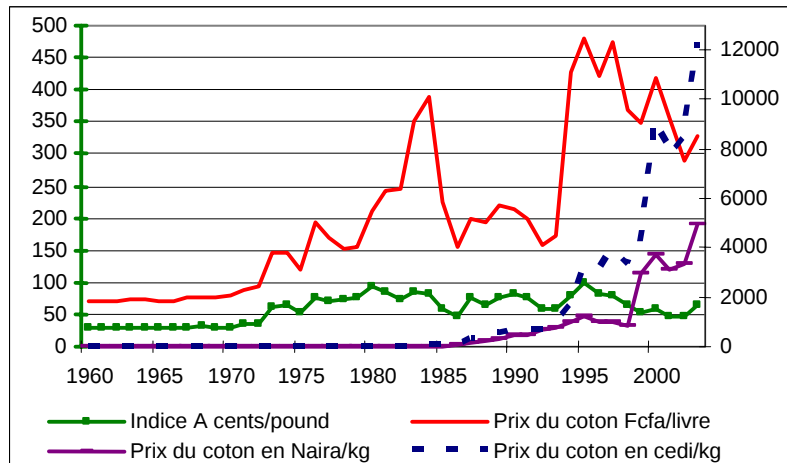
3.3.2 Les effets de la volatilité des prix sur le pouvoir d'achat local

En général, dans les pays producteurs de coton de la zone CFA, un prix unique est fixé chaque année pour le coton graine avant la mise en culture. Le producteur perçoit alors un paiement prenant en compte la différence entre le poids du coton au moment de la vente et le poids à l'usine. Les entreprises de coton déduisent directement le remboursement du crédit accordé pour l'achat des intrants nécessaires à la culture du coton du prix versé aux producteurs. Ce système peut, d'une part, permettre aux producteurs de percevoir un revenu relativement stable. Mais, d'autre part, le pourcentage de revenus perçus par les producteurs peut être relativement bas par rapport à d'autres régions du monde productrices de coton. Ainsi, selon une étude de la Banque Mondiale, de 1994 et 1997, les prix du coton graine, exprimés sur la base de leur équivalent en coton fibre, auraient atteint dans les pays de la zone CFA entre 40 et 60 % des prix mondiaux du coton, contre 60 % à 80 % au Zimbabwe et plus de 90 % en Inde¹⁷.

¹⁷ Perspectives cotonnières, juin 1999. Les enjeux du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.
http://www.wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/03/24/000012009_20040324090258/Rendered/PDF/253560Coton0Brief10French.pdf

La volatilité des prix mondiaux du coton a eu différents impacts sur les producteurs d'Afrique de l'Ouest. Les effets de la volatilité des prix mondiaux sur les économies locales varient en effet en fonction des fluctuations des taux de change officiels et des taux d'inflation en vigueur dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

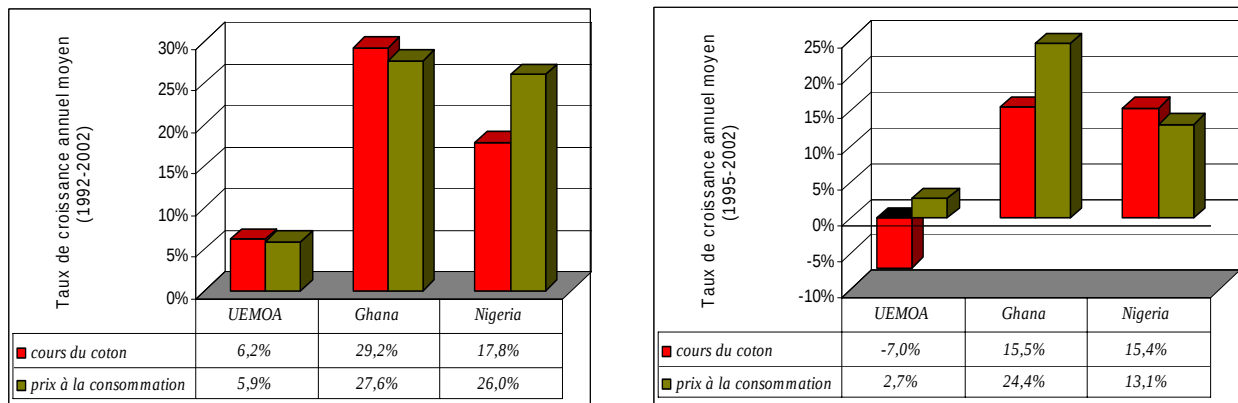
Schéma 10 : Comparaison du prix du coton (Indice A du CCIC) en monnaie locale dans certains pays d'Afrique de l'Ouest producteurs de coton : zone CFA, Nigeria, Ghana (F CFA, naira et cedi)



Source : IFS, FMI, 2004

En raison de la dévaluation du franc CFA en 1994 et de la chute des cours du naira et du cedi par rapport aux devises internationales qui s'en est suivie, le prix nominal du coton en monnaie locale a considérablement augmenté dans les pays producteurs de coton depuis le milieu des années 1990. Cependant, étant donné les taux d'inflation élevés, le prix réel du coton reste pratiquement le même, voire a diminué.

Schéma 11 : Comparaison entre les tendances des prix du coton en monnaie locale et l'indice des prix à la consommation



Source : IFS, FMI, 2004

Par conséquent, les prix du coton en franc CFA ont chuté de 7 % par an de 1995 à 2002, alors que le taux d'inflation annuel dans l'UEMOA était de 2,7 %. Le prix réel du coton dans la zone du franc CFA a donc fortement chuté. De la même manière, le pouvoir d'achat du coton ghanéen a baissé alors qu'il augmentait légèrement au Nigeria. Les taux d'inflation ghanéen et nigérian sont restés très élevés sur cette période, atteignant une moyenne annuelle de 24,4 % et 13,1 % respectivement, contre une hausse annuelle des prix du coton en monnaie locale de 15,5 % et 15,4 %. Avant la dévaluation du franc CFA en 1994, la situation inverse avait été observée : au Ghana et dans l'UEMOA, le prix réel du coton avait légèrement augmenté, tandis qu'il avait baissé au Nigeria. En général, il semblerait que, pour les pays producteurs, le pouvoir d'achat du coton ait chuté au cours des dix dernières années.

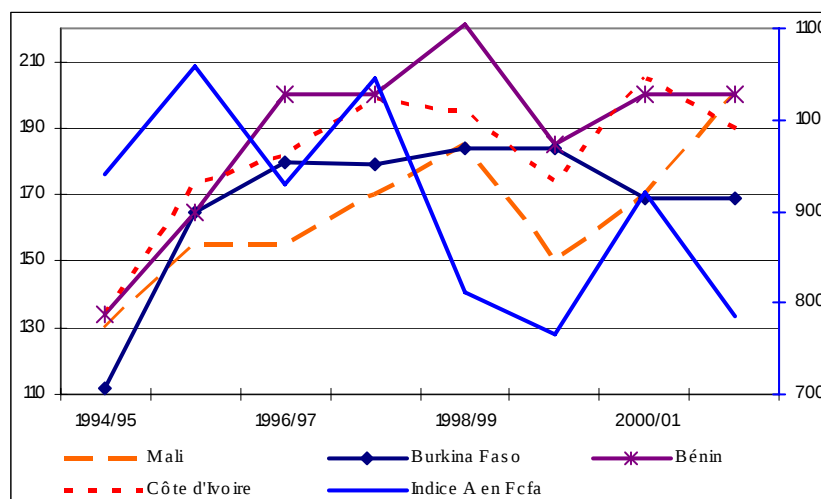
Cette évolution n'a toutefois pas eu les mêmes conséquences dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Les pays producteurs de coton de la zone CFA se distinguent en effet clairement des pays anglophones que sont le Ghana et le Nigeria. L'évolution du prix du coton a eu un effet limité sur l'économie de ces deux pays du fait notamment d'une consommation nationale plus élevée de coton fibre. Selon les données officielles, la moitié du coton produit au Ghana serait consommée dans le pays, et, dans le cas du Nigeria, les trois quarts. Cette situation est diamétralement opposée à celle de la zone CFA, dont les pays exportent 95 % du coton qu'ils produisent, et qui sont par conséquent plus vulnérables aux fluctuations des prix mondiaux. Cette dépendance à l'égard des marchés internationaux soulève la question de savoir si une hausse de la consommation et de la transformation du coton local pourrait limiter l'impact des fluctuations internationales sur les marchés locaux et les moyens d'existence.

Marchés du coton et prix d'achat du coton graine pour les producteurs

Les conséquences de la dévaluation du franc CFA sur le prix du coton à l'exportation ont dans l'ensemble été positives, le prix du coton en monnaie locale ayant pratiquement doublé entre 1994 et 1995. Cette situation a eu une incidence très bénéfique pour les producteurs de la zone CFA en Afrique de l'Ouest et du Centre : le prix du coton graine a connu une augmentation allant de +15 % au Tchad à +70 % au Burkina Faso.

Le prix du coton a chuté par rapport à sa valeur en franc CFA de 1997/98, à la suite d'une baisse générale des cours internationaux. Dans ce contexte, le prix d'achat aux producteurs est resté relativement stable, ou a légèrement chuté. Par conséquent, le pourcentage du prix du coton graine perçu par les producteurs est passé de 15 % à 25 % entre 1994 et 2002. Cela a permis aux producteurs d'exercer une plus grande influence sur la gestion et la négociation des prix en vigueur dans le sous-secteur coton.

Schéma 12 : Indice A et prix d'achat aux producteurs dans la zone CFA (FCFA)



Source : IFS, FMI ; Goreux, *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*.
Ministère des Affaires étrangères, France ; ministère de l'Agriculture, 2004, Tchad.

Prix d'achat aux producteurs et revenus des agriculteurs : le cas du Burkina Faso

Outre l'incidence indirecte de la hausse des prix d'achat du coton graine sur les revenus des producteurs, l'impact indirect de la hausse des rendements mérite d'être souligné. En effet, un an après la dévaluation du franc CFA et la hausse parallèle du prix du coton au départ de l'exploitation agricole, les rendements affichés par les producteurs de coton ont également connu une forte hausse. Par exemple, au Burkina Faso, ces rendements sont passés de moins de 800 kg/ha en 1993/94 à plus d'une tonne par hectare de 1996/97 à 2000/01. Cependant, reste à savoir dans quelle mesure l'évolution du prix du coton graine au départ de l'exploitation agricole incite les producteurs à cultiver le coton ainsi qu'à accroître les rendements.

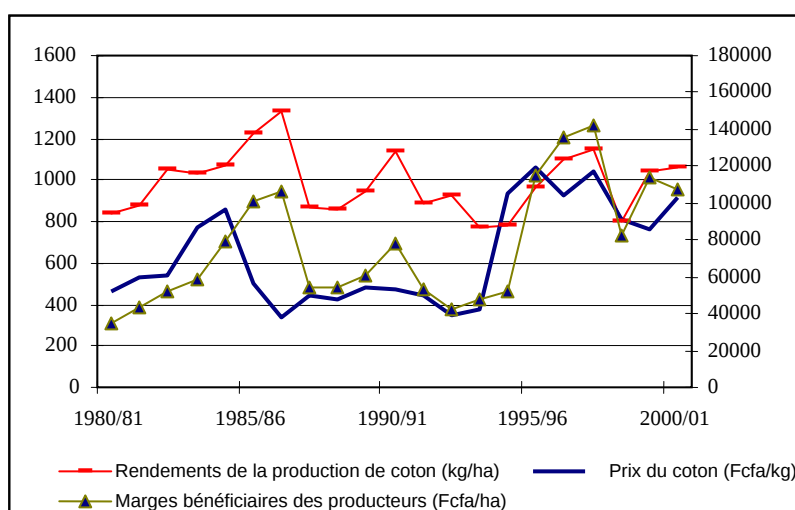
Tableau 2 : Rendements de la production de coton graine et prix d'achat aux producteurs : le cas du Burkina Faso

Année	Rendements de la production de coton graine (kilos/ha)	Prix d'achat du coton graine (CFA par kilo)
1993/94	767	112
1994/95	777	112
1995/96	968	165
1996/97	1095	180
1997/98	1145	180
1998/99	802	180
1999/00	1037	180
2000/01	1061	170

Source : VOGNAN. G, 2002 : Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002

Si cette tendance se confirme, la hausse des prix aux producteurs devrait influencer positivement leurs revenus en raison l'augmentation des rendements agricoles. En effet, depuis la dévaluation du franc CFA, les résultats marginaux après remboursement des intrants ont augmenté de plus d'un tiers, passant de près de 80 000 CFA/ha à 110 000 CFA/ha.

Schéma 13 : Évolution des marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso après le remboursement des intrants



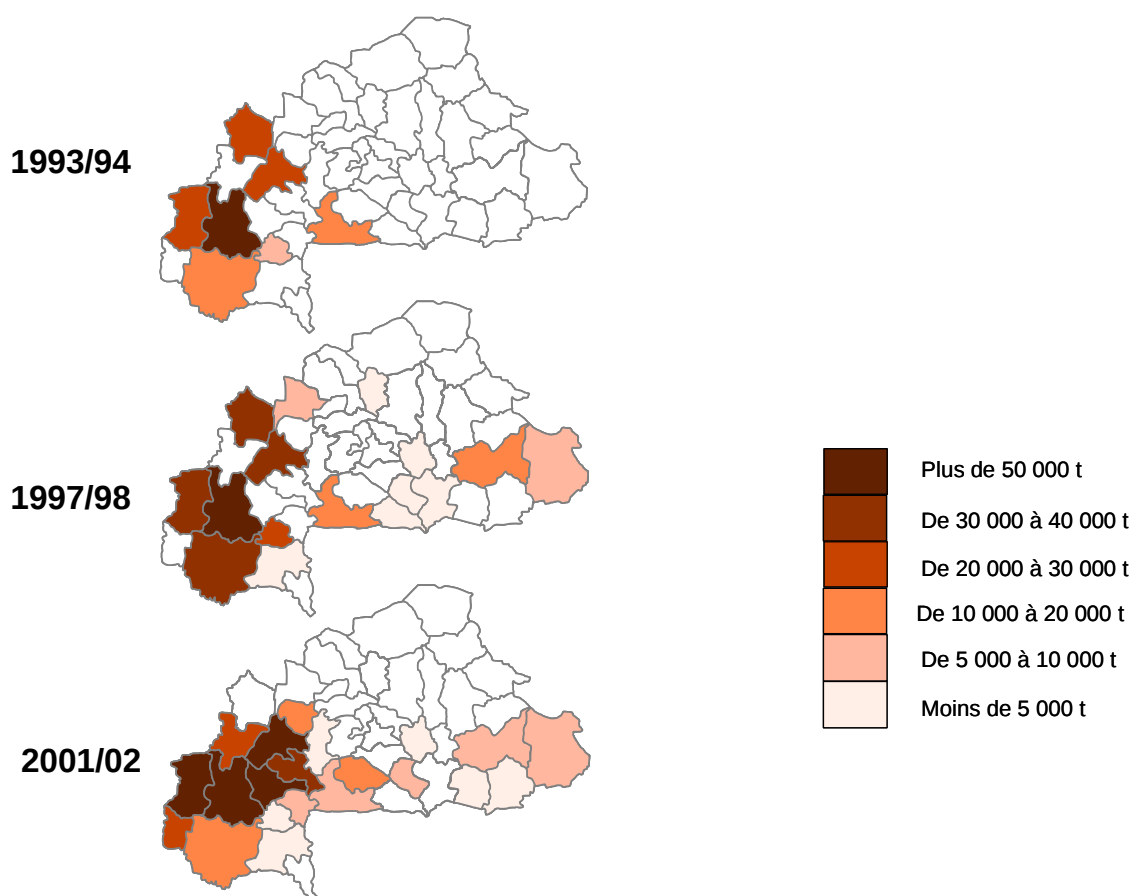
Source : VOGNAN. G, 2002 : Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002

3.3.3 Répartition intra-nationale de la production cotonnière

Les zones cotonnières varient régulièrement en Afrique de l'Ouest en fonction des facteurs climatiques, de la présence d'eau et de la fertilité des terres. Au Burkina Faso, les zones cotonnières se sont déplacées de la partie située au nord des régions centrales vers le sud et le sud-ouest du pays en raison de la dégradation des conditions environnementales et de l'épuisement des sols. Cette tendance est principalement liée à la pluviométrie qui a reculé vers le sud au cours des récentes décennies. Mais elle peut également être le fait de pressions démographiques de plus en plus fortes, du développement de l'élevage et probablement des effets préjudiciables sur l'environnement de la culture du coton. (Hårsmar 2004).

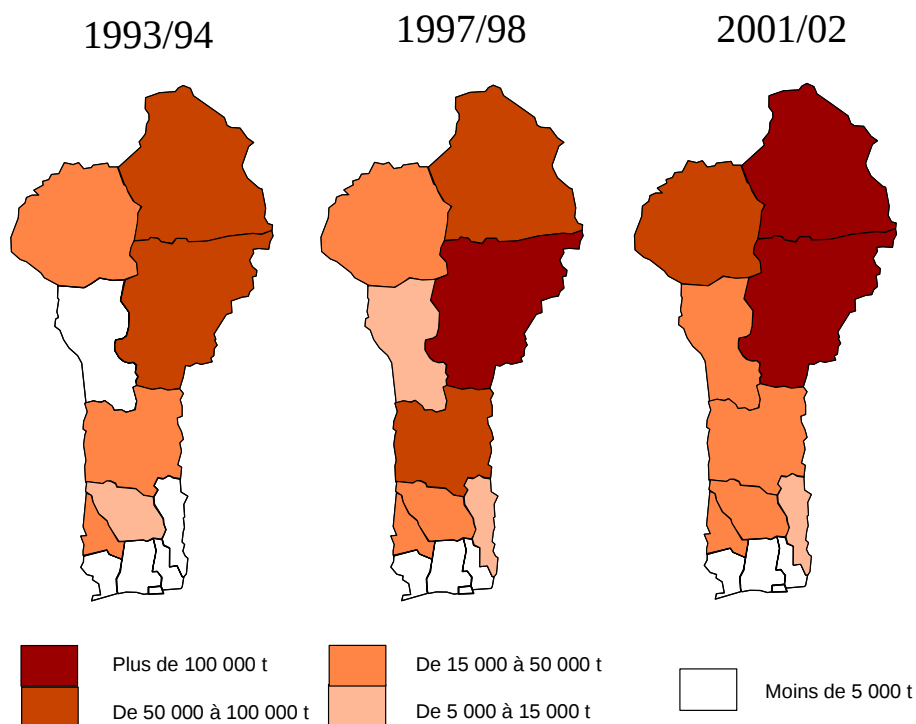
Les cartes ci-dessous fournissent de plus amples détails sur la répartition intra-nationale ou au niveau des districts de la production cotonnière dans les principaux pays producteurs de coton : au Burkina Faso, au Bénin et au Mali. Elles mettent en relief les zones cotonnières de chaque pays et leur évolution au cours des dix dernières années. Par ailleurs, elles illustrent le changement de stratégie opéré par les producteurs en raison, entre autres, des phénomènes suivants : variation des prix du marché ; variabilité climatique ; pratiques de gestion des champs et des sols liées à l'évolution de la fertilité du sol et à la rotation des cultures ; évolution des politiques applicables à la fourniture de services aux producteurs. Plus spécifiquement, elles soulignent une expansion généralisée des zones cotonnières de chaque pays, ce qui permet de supposer que les producteurs de coton augmentent les superficies dédiées à cette culture afin de maintenir et d'augmenter leurs revenus et leur pouvoir d'achat dans un contexte général de baisse des prix.

Schéma 14 : Dynamique de l'évolution des zones de production au Burkina Faso



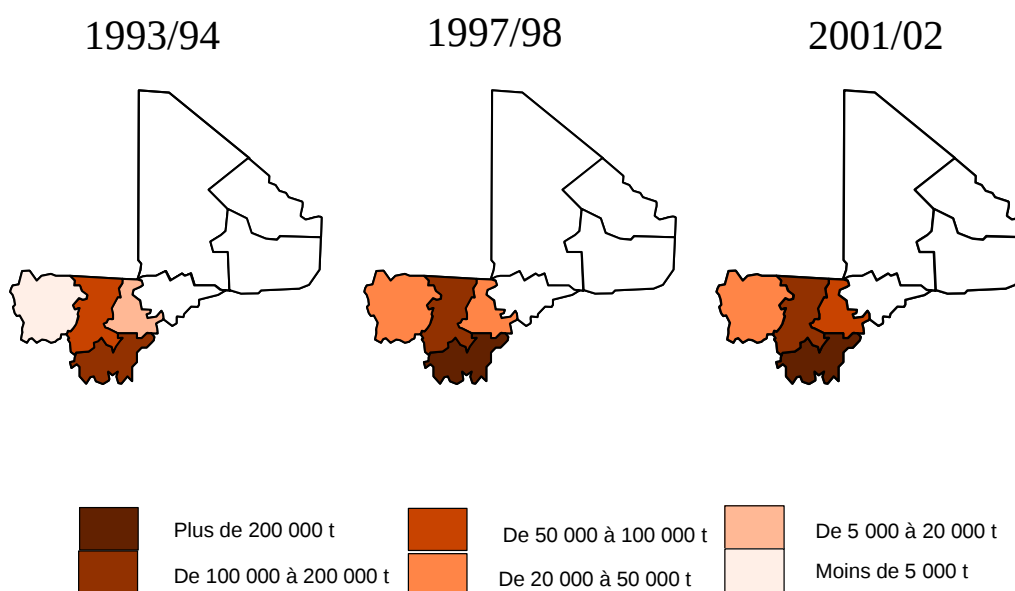
Sources : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Burkina Faso

Schéma 15 : Évolution des zones cotonnières au Bénin



Source : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Bénin

Schéma 16 : Évolution des zones cotonnières au Mali



Sources : SCSAO, d'après des données communiquées par le ministère de l'Agriculture, Mali.

Si la zone géographique adaptée à la culture du coton reste relativement stable en termes agrégés, les zones et champs locaux spécifiques consacrés à la production cotonnière sont susceptibles d'évoluer à chaque campagne en fonction des pratiques relatives à la rotation des cultures, de la fertilité du sol et de l'évolution des stratégies adoptées par les agriculteurs pour réagir aux incitations procurées par le marché. Par exemple, en 2004/5, des agriculteurs du Burkina Faso ont choisi de cultiver le maïs dans des champs habituellement dédiés à la culture du coton, en raison de la faiblesse de son prix.

IV. RÔLE DU COTON DANS LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES

4.1. *Meilleur accès aux innovations technologiques dans les zones cotonnières : le cas du Mali et du Ghana*

Le rôle des systèmes de soutien du sous-secteur coton dans les processus d'innovation agricole s'illustre à travers les cas du Mali et du Ghana. Ainsi, au Mali, l'accès à l'innovation agricole est généralement plus important dans les zones cotonnières, en raison du système de soutien à la production cotonnière introduit à l'origine par l'administration coloniale dans un certain nombre de pays, qui améliore l'accès aux engrais, aux pesticides, aux conseils en matière de vulgarisation aux crédits, à la technologie et aux intrants. L'étude de terrain réalisée par le CSAO sur l'accès aux innovations agricoles au Mali en 2004¹⁸ souligne la façon dont le puissant système de soutien à la production cotonnière a engendré un accès aux technologies nouvelles. Cependant, cette étude identifie un certain nombre de risques liés notamment à la réforme en cours et à l'amoindrissement des services de soutien à la production cotonnière, jusqu'alors proposés par la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles, une entreprise parapublique). Une étude de cas réalisée au Ghana révèle également une corrélation étroite entre le coton et l'accès aux technologies nouvelles, mais dans ce cas, il est démontré que l'État ghanéen a historiquement fourni un soutien moindre au sous-secteur du coton, préférant privilégier le sous-secteur du cacao, sa principale source de recettes d'exportation dans le domaine des produits agricoles. Les processus d'innovation agricole dans les zones cotonnières du Mali et du Ghana se sont donc développés avec un soutien plus ou moins important de la part des États.

Au Mali, il semblerait que les zones de production cotonnière aient aussi connu une « révolution agricole », par le biais notamment d'une augmentation de la production agricole, de la création de valeur ajoutée et de l'amélioration des moyens d'existence des communautés rurales. Depuis le milieu des années 1970, on assiste à un partage croissant des responsabilités entre les différents intervenants de ce sous-secteur. Cette démarche a démarré par le transfert de la commercialisation des graines de coton, puis s'est poursuivie de manière plus radicale par une distribution de fonds communautaires et publics qui a grandement contribué à améliorer les conditions de vie des communautés (Fok, communication personnelle). Dans ces zones, le système de soutien à la production cotonnière a permis une plus grande innovation agricole, avec des impacts secondaires sur le développement agricole. Outre son soutien apporté aux initiatives éducatives, la CMDT et son réseau de collaborateurs sur le terrain ont développé des activités qui ont abouti à l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les zones rurales, en aidant notamment les organisations de producteurs au niveau de la collecte et de la commercialisation des céréales, en encourageant l'embouche bovine (avec d'anciens bovins de trait), l'embouche ovine (bélier de la Tabaski), la production de jeunes taurillons pour remplacer les bœufs de trait, et en favorisant les activités génératrices de revenus pour les femmes (notamment dans le domaine de la transformation). Pour toutes ces activités, la CMDT a apporté un appui technique en termes d'encadrement et facilité l'accès au crédit.

Du fait de l'encadrement assuré par la CMDT, les zones cotonnières ont tendance à constituer des régions de forte culture vivrière (céréales notamment). La CMDT facilite l'accès aux intrants, le développement des activités post-récolte liées à ces cultures, et l'écoulement des céréales. Ce processus novateur a également été amélioré par l'adoption d'une approche reposant sur la prestation de services agricoles régie par la demande au moyen de contrats conclus entre la CMDT, l'OHVN (Office de la Haute Vallée du Niger) et l'IER (Institut d'économie rural) et fixant des objectifs clairs. Cette contractualisation est financée exclusivement par le sous-secteur du coton par le biais de la CMDT. Au cours des campagnes agricoles de 2002-2003 et de 2003-2004, le volume de financement octroyé au titre de cette contractualisation s'est élevé à environ 300 millions de FCFA. Mais dans le même temps, le sous-secteur

¹⁸ Les études de cas sur l'innovation agricole peuvent être consultées sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/sah>. Cliquez sur « Français », « Dossier Coton » puis sur « Ressources supplémentaires du CSAO ».

du coton a connu d'importants changements au Mali et les rôles respectifs du secteur public et privé dans le système d'appui aux producteurs ont été redistribués. La recherche est plus sensible aux fluctuations des sources de financement et les projets à long terme ont tendance à être négligés. Les producteurs craignent que ces changements n'entraînent une dégradation de leurs conditions de vie à un moment où l'on assiste à une forte baisse des prix sur les marchés internationaux. Les importants effets multiplicateurs qu'engendre, sur le reste de l'agriculture, le soutien communautaire à l'utilisation des intrants risquent d'être mis en péril par les effets négatifs sur la productivité et les revenus.

Au Ghana, le sous-secteur du coton a été entièrement libéralisé et privatisé en 1985. En 2001, cependant, le pays a décidé de modifier son approche de la libéralisation afin d'améliorer la qualité et d'établir des monopoles locaux dans des zones spécifiques. À l'heure actuelle, la commercialisation du coton est exclusivement contrôlée par douze compagnies privées, dont la GCC (Ghana Cotton Company) est la plus importante. La majorité de la production locale est vendue à des entreprises textiles locales, et seule une petite quantité est exportée. Certaines des initiatives introduites par la GCC dans ses domaines d'activité ont entraîné une hausse de la productivité.

- (i) *Introduction de variétés de coton plus performantes en provenance du Burkina Faso et promotion d'un système de rotation coton/maïs/mil.* Inspirée par les pratiques de certains agriculteurs burkinabè, la GCC encourage désormais les producteurs à utiliser un système de rotation favorable au maintien de la fertilité des sols qui consiste à alterner la culture du coton avec celle du maïs et du mil. Ces changements ont entraîné une hausse des rendements d'environ 20 % par rapport aux pratiques courantes.
- (ii) *Mise en place d'un système de gradation de la qualité.* Le coton jugé de « deuxième qualité » est payé 80 % du prix fixé pour le coton de première qualité. La GCC estime qu'actuellement, 75 % de la production est de première qualité, alors qu'il y a cinq ans, elle représentait 50 %. Ce système est particulièrement important pour la promotion des exportations du coton.
- (iii) *Incitations aux producteurs à rembourser eux-mêmes les crédits obtenus sur les intrants.* Par le passé, la GCC ainsi que d'autres entreprises cotonnières ont tenté diverses modalités pour recouvrer les frais d'intrants. Pendant une certaine période, elles ont réussi à récupérer les coûts des intrants grâce à la vente de graines de coton, mais cela n'était suffisant que si d'importantes quantités de coton étaient achetées. En choisissant de faire payer les intrants, la GCC pouvait se faire rembourser les emprunts accordés aux producteurs pour les intrants au moment d'acheter le coton produit. Avec le nouveau système, les producteurs qui préfèrent effectuer des remboursements personnels reçoivent en guise de gratification une remise de 3 %. Ce système incite les producteurs à être autonomes sur les opérations de crédits et de remboursement des emprunts. Grâce à cette réforme et à l'utilisation adaptée d'engrais, les rendements du coton ont augmenté. Avant cette réforme, les producteurs pensaient que les engrais étaient « gratuits » (même si la compagnie se faisait rembourser par le biais des ventes), aussi ne prenaient-ils pas bien soin d'enfouir ces engrais dans le sol, lesquels étaient lessivés dès les premières pluies. Les changements entrepris par des entreprises privées, notamment la GCC, ont contribué à une hausse de la performance et de la production cotonnière.
- (iv) *Cependant, la production a considérablement baissé au Ghana depuis la libéralisation.* Elle est maintenant de 5 000 tonnes par an, et le Ghana est devenu un importateur net de coton, principalement en provenance du Mali.

Les processus d'innovation sont complexes et, pour être efficaces, ils requièrent parfois une approche globale. L'exemple du rôle joué par la CMDT dans le soutien à l'innovation montre qu'une approche globale peut contribuer à améliorer les moyens d'existence, à augmenter la production de coton et de céréales, et à obtenir une meilleure performance. Au Ghana, la production cotonnière n'a pas suscité le même intérêt politique et le même soutien. Les organismes externes ont également moins soutenu le développement du sous-secteur coton et ses services associés, ce qui a eu pour effet de réduire l'intérêt vis-à-vis de la production cotonnière et d'entraver la mise à niveau nécessaire pour réduire les coûts

des prestations de services. Dans le même temps, les producteurs des zones cotonnières du Ghana n'ont pas enregistré la même amélioration de leurs conditions de vie que leurs homologues de la zone CFA.

Il est également important de mentionner que les ministères des Affaires étrangères français et néerlandais ont mis en place, en collaboration avec le CIRAD, un projet régional appelé Résocot dans six pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali. Ce projet a pour but d'aider le sous-secteur coton de l'Afrique subsaharienne à étudier l'efficacité des diverses méthodes d'organisation du sous-secteur coton. Le programme a démarré en 1999 et s'est achevé en 2003. Il a permis de caractériser le mode d'organisation du sous-secteur coton au moyen d'une grille commune destinée à l'évaluation de la performance et des progrès. (Fok M. et Tazi S., 2003)

Questions clés

- ✓ Comment les responsabilités doivent-elles être partagées entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de producteurs de façon à répondre aux exigences en matière de libéralisation, tout en conservant une approche globale du soutien aux producteurs qui favorise au mieux les processus d'innovation, la productivité et la compétitivité de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? Une analyse de la chaîne des valeurs peut-elle concourir à identifier les rôles efficaces complémentaires qui conviendraient le mieux à ces intervenants afin de dynamiser le développement agricole ? Comment réduire la participation du secteur public pour assurer une efficacité et une capacité maximales dans le sous-secteur ? Quelles alliances doivent être instaurées pour que la mise en vigueur progressive du processus de privatisation se fasse dans de bonnes conditions ?
- ✓ Quelle sera l'incidence de la réforme du sous-secteur coton et du processus de privatisation de la CMDT sur l'accès des producteurs aux intrants agricoles, aux engrais, à la technologie et à la rentabilité à court et moyen terme ? De quelle façon l'accès réduit aux intrants et aux innovations risque-t-il d'affecter la production des cultures vivrières, les revenus des producteurs et le développement agricole en général ? Est-il possible d'alléger les coûts à court terme tout en maintenant les gains en matière d'efficacité et de bien-être social que les réformes sont susceptibles de produire à moyen terme ? Comment les États, leurs partenaires de développement et les organisations de producteurs pourront-ils assurer efficacement l'accès continu des producteurs au soutien technique et aux intrants ? Et comment favoriser une compréhension mutuelle des enjeux qui permette d'éviter les coûts politiques et économiques qu'engendre un manque de confiance ?

4.2 Les biotechnologies et le coton en Afrique de l'Ouest

Le type de coton génétiquement modifié le plus courant est le coton Bt (voir encadré). Il représentait plus de 30 % de la production mondiale de coton en 2003-2004. Les prévisions les plus optimistes laissent entrevoir qu'il pourrait entraîner une baisse considérable des coûts de production en réduisant notamment le nombre d'applications de pesticides nécessaires au cours d'une saison. Par exemple, en Chine, une étude indique que les agriculteurs qui n'utilisent pas le coton Bt doivent effectuer en moyenne douze applications de pesticides pendant le cycle de cultures, contre trois ou quatre applications pour ceux qui l'utilisent. Il s'agit là d'un aspect important car les pesticides représentent une part importante du coût de production du coton : aux États-Unis, on estime que les pesticides représentent les deux tiers du coût total des intrants chimiques (engrais et pesticides), alors que dans la zone CFA, ils représentent seulement un tiers du total des coûts chimiques. Le coton génétiquement modifié a été introduit aux États-Unis en 1996 et de nombreux autres grands pays producteurs l'ont adopté, dont la Chine, l'Inde, le Mexique, l'Australie, l'Argentine et l'Afrique du Sud. Ce phénomène risque d'affecter la compétitivité du coton africain.

Encadré 1 : L'aspect économique du coton génétiquement modifié

Le coton génétiquement modifié (GM), né du développement technologique des années 1990, peut permettre à ceux qui l'adoptent assez tôt de réduire les coûts de production et donc d'améliorer la rentabilité. Le coton de type GM (ainsi que les autres produits GM) représente une garantie contre les ravageurs, les insectes et les mauvaises herbes. Le producteur paie un supplément pour obtenir une variété de graines résistant aux parasites (comme s'il souscrivait à une assurance). Si les cultures sont attaquées par des insectes, le producteur tire son bénéfice du fait d'avoir réalisé un faible nombre de pulvérisations. Par exemple, aux États-Unis, le nombre moyen de pulvérisations effectuées contre le ver de la capsule du cotonnier est passé de 4,6 entre 1992 et 1995 à 0,8 entre 1999 et 2001. De plus, le producteur est susceptible d'enregistrer un meilleur rendement car la pulvérisation du coton traditionnel fait toujours intervenir des éléments optionnels et pourrait entraîner des pertes de rendement potentiel. On peut citer les exemples de la Chine et de l'Inde où le passage au coton GM a permis une augmentation respective du rendement de 19 et de 80 %. Dans les pays en voie de développement, le coton GM peut également être bénéfique à la santé, car les petits producteurs sont souvent obligés d'effectuer les pulvérisations avec des appareils portatifs. De ce fait, la réduction des pulvérisations entraînerait également une réduction des risques d'intoxication. D'un autre côté, si les cultures ne sont pas attaquées par des insectes, les producteurs perdent uniquement le coût supplémentaire d'achat des semences. Les recherches ont montré que, dans l'ensemble, les utilisateurs de coton GM obtiennent de meilleurs résultats que les utilisateurs de coton traditionnel.

Il existe deux types de coton GM : le coton Bt et le coton tolérant envers les herbicides. Le Bt (*Bacillus thuringiensis*), une bactérie qui fait naturellement partie de la flore du sol, est utilisé comme pesticide biologique depuis de nombreuses années. Le gène qui produit la toxine insecticide a été transféré de la bactérie au cotonnier. À son tour, la plante produit sa propre toxine et le cultivateur n'a pas besoin d'appliquer de pesticides. Le coton tolérant envers les herbicides est un plant de coton que l'on a génétiquement modifié pour résister à un herbicide qui, dans d'autres cas, risquerait de tuer à la fois les mauvaises herbes et le coton. En conséquence, l'herbicide peut être appliqué sans risque de tuer le plant.

La production de coton GM est un processus compliqué et comporte de multiples étapes, ce qui explique pourquoi la plupart des pays en voie de développement producteurs de coton n'ont pas encore adopté cette nouvelle technologie. Tout d'abord, il incombe de mettre en place une structure juridique et réglementaire pour traiter de plusieurs questions, notamment : la sélection des sociétés chargées des essais, l'établissement des prix, le copyright du matériel génétique, la décision d'autoriser ou non les producteurs à recycler les graines GM ou de leur faire acheter de nouveaux stocks de graines chaque année, la durée de licence d'utilisation des produits GM, etc. Ensuite, des essais sur le terrain sont effectués pour développer les graines les mieux adaptées aux conditions locales. Par exemple, il existe environ 35 variétés aux États-Unis et 22 en Chine, chacune ayant été conçue pour s'adapter aux différentes conditions de culture et aux divers ravageurs. La troisième étape concerne la formation des producteurs de coton.

Le coton GM a été cultivé pour la première fois aux États-Unis en 1996. Depuis, un certain nombre de pays producteurs de coton ont adopté cette nouvelle technologie, dont la Chine, l'Inde et le Mexique dans l'hémisphère Nord, et l'Argentine, l'Australie et l'Afrique du Sud dans l'hémisphère Sud. D'autres pays en sont actuellement au stade de l'approbation ou des essais, dont Israël, le Pakistan, la Turquie, le Brésil, l'Indonésie et le Zimbabwe. Parmi les grands producteurs qui n'avaient toujours pas approuvé le coton GM en 2003 figurent notamment l'Union européenne, l'Asie centrale et l'Afrique francophone (à l'exception du Burkina Faso, qui en est actuellement au stade des essais). (Cotton Outlook 2004)

Qui profite du coton GM ? L'utilisation de graines GM est susceptible d'avoir une incidence sur quatre catégories d'entités : les sociétés qui produisent les semences, les cultivateurs qui les utilisent, ceux qui ne les utilisent pas et enfin les consommateurs. En 2000, Falk-Zepeda et al. ont estimé que grâce aux 215 millions de dollars d'excédents générés entre 1996 et 1998 par le passage des variétés traditionnelles aux variétés GM aux États-Unis, les revenus nets des agriculteurs avaient augmenté de 105 millions de dollars et les entreprises de graines avaient reçu 80 millions de dollars. La hausse de la production cotonnière a entraîné une baisse des prix sur le marché mondial, offrant aux consommateurs un gain de 45 millions de dollars (aux États-Unis et ailleurs), mais les producteurs de coton des autres pays (c'est-à-dire ceux qui n'utilisent pas de coton GM) ont enregistré une perte d'environ 15 millions de dollars du fait de la baisse des prix du coton. La méthodologie utilisée pour évaluer ces effets sur le bien-être des populations repose sur une modélisation standard de l'excédent économique développée par Alston et al. (1995)

Source : FAO (2004), cité par John Baffes (2005) dans « The cotton problem », Banque Mondiale, Washington D.C.

L'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest reste très controversée et fait l'objet d'un débat politique passionné auquel prennent part de nombreuses organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et organisations de producteurs. Plusieurs ONG et organisations de producteurs ont fait campagne contre l'introduction des biotechnologies et plus spécifiquement contre l'utilisation de coton génétiquement modifié. En juillet 2004, l'Association des organisations paysannes professionnelles du Mali (AOPP) a diffusé auprès du grand public une déclaration contre l'introduction des organismes génétiquement modifiés en général, et du coton Bt en particulier, intitulée « Manifeste : le Mali face à la menace des OGM. ». Pour ces acteurs, les organismes vivants modifiés menacent la biodiversité et pourraient non seulement contaminer d'autres produits agricoles mais également porter atteinte aux écosystèmes d'Afrique de l'Ouest. L'ONG internationale GRAIN, basée au Bénin, est allée plus loin en déclarant que le coton Bt était un « cadeau empoisonné », que les agriculteurs risquaient de devenir trop dépendants des multinationales pour l'achat des graines de coton, qu'ils pourraient être condamnés à des amendes s'ils échangeaient des graines transgéniques avec leurs voisins et qu'ils s'exposaient à des dettes. L'ONG affirme que plutôt que d'introduire le coton Bt, d'autres mesures pourraient être prises pour réduire l'utilisation d'insecticides nocifs dans les champs de coton (GRAIN 2004). L'organisation Environmental Rights Action of Nigeria (ERAN), (la branche nigériane de la Fédération internationale des amis de la terre), a également déclaré qu'elle s'opposait à la décision du gouvernement d'introduire la biotechnologie agricole, et un groupe d'ONG internationales et ouest-africaines¹⁹ a diffusé un manifeste rejetant l'introduction d'OGM et appelant à un moratoire d'au moins cinq ans lors de la réunion régionale de la CEDEAO sur la biotechnologie qui s'est tenue à Bamako en juin 2005.

De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et scientifiques d'instituts africains spécialisés dans la recherche agricole sont convaincus depuis un certain temps des avantages de la biotechnologie agricole et du coton Bt en particulier. Ses défenseurs soutiennent que le coton Bt présente des avantages économiques, qu'il pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies internationales spécialisées dans la distribution de pesticides et d'engrais, et qu'il ne présente selon plusieurs études aucun risque connu pour l'environnement ou la santé publique. Les efforts déployés par l'Afrique de l'Ouest dans le but d'établir une structure réglementaire relative à la biosécurité et à la biotechnologie ont été plus importants que dans d'autres régions d'Afrique. Par exemple, le Burkina Faso a démarré des essais sur le coton génétiquement modifié en 2004 et a pris rapidement des mesures pour mettre en place une structure réglementaire conforme au Protocole de Carthagène sur la biodiversité et au Protocole international sur la biosécurité. D'autres pays, comme le Mali, en sont au stade de l'approbation des essais. Le Ghana, quant à lui, a terminé de développer des mécanismes réglementaires, tandis que le gouvernement nigérian soutient actuellement plusieurs initiatives en faveur de la biotechnologie sur une gamme étendue de cultures. En outre, plusieurs organisations de producteurs de différents pays ont accueilli favorablement la biotechnologie en dépit d'une forte opposition de la part de certaines organisations comme l'AOPP au Mali.

Encadré 2 : Le coton biotechnologique : une réussite pour les agriculteurs démunis, avec des risques potentiels à moyen et long terme

Le coton manipulé génétiquement dont on extrait la toxine insecticide *Bacillus thuringiensis* (coton Bt) est considéré par beaucoup comme une réussite pour les agriculteurs démunis des pays en voie de développement. Plusieurs variétés de coton transgénique ont été adoptées par des petits exploitants et des agriculteurs commerciaux dans un certain nombre de pays en voie de développement comme la Chine, l'Afrique du Sud et l'Inde. En 2002, le coton transgénique représentait 20 % de l'ensemble des cultures mondiales et plus de la moitié des surfaces consacrées à la culture du coton en Chine. On estime que 90 % des petits exploitants des plaines du Makhatini, dans la région du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, cultivent le coton Bt.

La technologie transgénique est appréciée des cultivateurs car il semblerait qu'elle offre une bonne protection contre les principaux parasites du coton, notamment le ver de la capsule. En conséquence, elle a rapidement été adoptée, et les résultats enregistrés par les cultivateurs de coton transgénique peuvent désormais être analysés sur plusieurs campagnes agricoles.

.../...

¹⁹ Notamment ENDA, GRAIN, et la Coalition pour la protection génétique en Afrique francophone.

...

Un certain nombre d'études récentes ont montré qu'il présente des avantages certains pour les cultivateurs. En Chine, par exemple, on estime que le coton transgénique commercialisé en 1997 a contribué à une augmentation du rendement, à des économies en termes financiers et de main-d'œuvre, ainsi qu'à une réduction des intoxications liées à l'utilisation de pesticides. L'ensemble des bénéfices pour l'ensemble du territoire national a été estimé à 334 millions de dollars, et ce sont surtout les cultivateurs qui en ont profité. En Afrique du Sud, le surcoût du coton transgénique commercialisé en 1997 a été compensé par une baisse du recours aux produits chimiques et par une augmentation du rendement de l'ordre de 20 à 40 %.

Cependant, le cas indien rappelle à tous que le gène Bt ne protège pas le coton des maladies ou des parasites non ciblés, et que les marges bénéficiaires peuvent être réduites à néant. Le coût plus élevé des graines transgéniques reste un choix risqué surtout pour les producteurs peu fortunés dont la production est essentiellement destinée à répondre à une demande nationale. Des études réalisées en Chine montrent que si l'on parvient à contrôler le ver de la capsule en tant que principal parasite, il pourrait être remplacé par des parasites secondaires comme les pucerons ou les araignées rouges. La dynamique spécifique des parasites du coton nécessite une gestion active et continue. En Chine et en Inde, il semblerait que les parasites commencent à développer une résistance à la toxine Bt. Selon le centre IDEAS (www.ideascentre.ch), certaines données semblent indiquer que la résistance des parasites se développe après une exposition prolongée au coton Bt. Les risques peuvent être atténués en adoptant des pratiques appropriées en matière de gestion des cultures, comme la plantation intermittente de variétés non Bt, de façon à briser le processus de sélection chez les parasites qui favorise les espèces résistantes au Bt. La mise en place de refuges à parasites est également recommandée pour contrôler ce problème, mais cette démarche peut être difficile à mettre en œuvre et inefficace dans les petites parcelles cultivées par des petits exploitants. Le maïs non Bt représente une culture « refuge » clé dans les zones de plantation chinoises du coton Bt. Les décideurs politiques craignent que, suite à la commercialisation du maïs Bt dans les provinces du nord-est, les graines ne risquent de voyager rapidement vers le sud et d'être utilisées dans les zones cotonnières. Le fait de cultiver du maïs Bt et du coton Bt dans les mêmes régions risquerait de menacer les **principes de biosécurité** des petites exploitations. De plus, dans le cas des cultures dont le centre d'origine est la Chine, comme le riz ou le soja par exemple, les préoccupations en matière de biodiversité ne doivent pas être prises à la légère.

Ces processus spécifiques de gestion des récoltes sont relativement faciles à mettre en œuvre et à administrer dans les exploitations agricoles de grande taille. Pour ce qui est des petites exploitations, les pratiques respectives requièrent en revanche une action coordonnée de la part des producteurs dans chaque zone définie de production. Il s'agit là d'un problème non négligeable en Afrique où la majorité des exploitations sont de petite taille, et souvent inférieures à trois hectares. À cet égard, les organisations de producteurs peuvent avoir un rôle clé à jouer.

L'accès aux intrants agricoles demeure une question épineuse. En Inde et en Afrique du Sud, les petits exploitants qui adoptent les variétés transgéniques sont souvent les plus riches et les mieux établis, ceux qui ont accès à des terres productives et qui ont les moyens d'assumer le coût initial des graines transgéniques de coton. Dans de nombreux pays, le coton représente une culture d'exportation importante qui, bien souvent, est soutenue par une infrastructure de fourniture et de commercialisation des intrants. Aussi la question de l'accès aux intrants et à la biotechnologie agricole doit-elle être abordée.

Source : Hitimana et Hussein, SCSAO 2005, synthèse tirée de documents de l'Institute of Development Studies (Institut de recherche sur le développement) au Royaume-Uni (<http://www.ids.ac.uk/ids/env/biotech/pubsBriefings.html>) et du centre IDEAS (www.ideascentre.ch)

En juin 2004, une conférence ministérielle de haut niveau consacrée à la maîtrise de la science et de la technologie, parrainée par les États-Unis s'est tenue à Ouagadougou, avec pour objectifs d'accroître la productivité agricole, de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer les moyens d'existence des populations d'Afrique de l'Ouest²⁰. Il s'agissait d'identifier les perspectives ouest-africaines en matière d'adoption des innovations scientifiques, y compris des biotechnologies. La conférence a permis d'étudier les meilleures façons d'utiliser les biotechnologies, de les réglementer correctement et de faire en sorte qu'elles profitent aux agriculteurs. La conférence a également permis de débattre de la manière dont le coton Bt a réduit les coûts des pesticides, optimisé les rendements et amélioré les moyens d'existence des petits exploitants dans certains pays en voie de développement comme l'Afrique du Sud. Cependant, il convient de noter qu'avec une récolte approximative de 400 à 500 kilos par hectare, le rendement des champs sud-africains reste inférieur à celui de certains pays d'Afrique de l'Ouest (il est environ deux fois supérieur au Mali, par exemple).

²⁰ Pour lire le discours de clôture du sous-secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, consulter l'adresse suivante : <http://www.fas.usda.gov/icd/stconf/event6/event6pennclosing.html>

L'un des points essentiels qui est ressorti de cette conférence est la ***nécessité d'instaurer une coopération régionale et des partenariats sur la science et la technologie***. Les ressources financières et techniques étant limitées, il est plus efficace d'identifier les problèmes et d'appliquer les connaissances scientifiques pour trouver des solutions au niveau régional. Le rôle des institutions régionales actives dans les domaines de l'économie et de la recherche comme la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS a été déclaré de première importance, tout comme celui de nouvelles organisations telles que la Fondation africaine pour la technologie agricole (FATA). Étant donné la dépense que représente la mise en place de systèmes de réglementation dédiés aux biotechnologies, la réunion a souligné l'utilité de développer un système de réglementation harmonisé, transparent et prévisible au niveau régional.

En janvier 2005, une rencontre s'est tenue à Bamako, au Mali, consacrée à la place qu'occupe le coton dans les négociations commerciales de l'OMC. Cette rencontre a réuni à Washington des ministres et des ambassadeurs ouest-africains du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal, du Tchad, ainsi que des représentants du gouvernement américain. La déclaration finale a cependant précisé que le coton Bt n'était pas forcément la solution miracle aux actuelles négociations commerciales internationales et à la crise du sous-secteur du coton.

La conférence ministérielle régionale de la CEDEAO consacrée aux biotechnologies en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu à Bamako en juin 2005, a conduit à un accord sur la mise en place d'une structure régionale visant l'introduction des biotechnologies agricoles en Afrique de l'Ouest²¹. Il semblerait que la plupart des pays de la région s'apprêtent maintenant à prendre des mesures pour adopter le coton Bt au cours des mois et des années à venir, même si certains pays, comme le Bénin, font encore preuve de réticence. Cette rencontre a également été l'occasion de décider d'un certain nombre d'actions concrètes pour parvenir à une collaboration régionale sur les biotechnologies et la biosécurité. Parmi ces recommandations, les ministres ont encouragé la CEDEAO à développer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du programme et à organiser la prochaine conférence ministérielle à Accra, au Ghana, en juin 2006.

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et la société civile ont des perspectives différentes quant à l'introduction des biotechnologies dans le domaine agricole et notamment du coton Bt. Cependant, la fermeté de la position de l'Afrique de l'Ouest dans les négociations commerciales internationales relatives au coton a encore été renforcée par le fait que les producteurs, le secteur privé, la société civile et les gouvernements ont adopté une position homogène au niveau régional et international. Il serait important que ces intervenants et ces preneurs de décisions ouest-africains établissent au niveau régional une position et une approche communes sur l'introduction des biotechnologies, notamment du coton Bt. À cet égard, la mise en place d'un mécanisme régional de surveillance et de réglementation de l'introduction des biotechnologies pourra constituer un atout. Les biotechnologies ne doivent cependant pas être considérées comme un remède miracle. La recherche et l'innovation peuvent contribuer de différentes façons à résoudre les contraintes de production et de rentabilité du coton de qualité. Certains sont d'avis que les technologies de lutte intégrée contre les parasites représentent une alternative viable au coton Bt. En outre, les difficultés d'ordre plus général rencontrées par la recherche agricole au niveau national et régional doivent être résolues : meilleur accès des scientifiques aux techniques informatiques, expérience accrue des méthodes participatives et des approches consultatives, etc.

²¹ Voir les contributions du SCSAO à cet événement : (i) Hitimana et Hussein, SCSAO (2005) *Biotechnologie agricole en l'Afrique de l'Ouest : Défis, enjeux et perspectives*. Document de base à une consultation régionale. Secrétariat du CSAO, juin. (ii) Zoundi, J. (2005) *Biotechnologie agricole et transformation de l'agriculture ouest africaine : enjeux et perspectives régionales*. Synthèse des consultations organisées entre les différents intervenants en Afrique de l'Ouest. Secrétariat du CSAO, juin. Les principales conclusions et les recommandations de la conférence ministérielle peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.coraf.org/documents/report%20final.pdf>

Questions clés

- ✓ Certains pays ont accueilli favorablement le coton génétiquement modifié et étendent rapidement les superficies dédiées à sa culture, alors que leurs voisins continuent à se montrer réticents. Ceux qui tardent à adopter le coton Bt risquent de perdre leur avantage concurrentiel dans un marché difficile où la tendance des prix est à la baisse, tandis que ceux qui ont choisi de le cultiver doivent tenir compte des inquiétudes liées aux risques potentiels que peut poser, à moyen et à long terme, le coton Bt sur le plan environnemental et humain ainsi qu'en termes d'équité. La possibilité que les produits du coton pénètrent dans la chaîne alimentaire par le biais de l'huile de coton et affectent les autres cultures constitue pour certains une véritable préoccupation. D'autres estiment que les biotechnologies réduiront les risques (liés à l'utilisation de pesticides, par exemple) et ne posent aucun problème pour la santé publique puisqu'il ne s'agit pas d'un produit alimentaire. Les protocoles internationaux stipulent que les pays qui adoptent les biotechnologies devront mettre en place des procédures de surveillance et de réglementation au niveau national. Les biotechnologies pouvant avoir des effets dépassant les frontières nationales et affecter d'autres cultures (par le biais de la pollinisation, par exemple), ***devrait-on envisager une coordination régionale ainsi que des mesures dédiées à la surveillance et à la réglementation de l'introduction du coton Bt ?*** Une telle démarche permettrait d'obtenir une évaluation équilibrée des avantages et des risques que représentent les biotechnologies pour les différents producteurs à court et moyen terme. Le cas échéant, quel organisme régional serait le mieux à même d'assumer cette fonction ? Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience des autres régions en voie de développement en matière d'élaboration de mécanismes réglementaires (ex. : Afrique australe/SADC) ?
- ✓ Étant donné l'utilisation croissante du coton génétiquement modifié au niveau international (il devrait représenter 50 % de la production mondiale d'ici 2007), l'adoption du coton Bt sera-t-elle garante d'une hausse de la productivité, de la compétitivité et de la durabilité du coton africain ? Quelles en sont les implications au niveau de la durabilité environnementale et financière ?
- ✓ Quel sera le coût d'une dépendance accrue vis-à-vis de « l'agrobusiness » en vue d'un approvisionnement en plantes transgéniques ? Dans les pays où le coton Bt sera introduit, comment assurer l'accès des producteurs, quelle que soit la taille de leur exploitation ?
- ✓ Dans un environnement caractérisé par une rude concurrence de la part des produits synthétiques et une production mondiale en hausse, le coton ouest-africain standard et le coton biologique bénéficient-ils d'une demande suffisante pour représenter une alternative viable au coton Bt ? L'Afrique a-t-elle intérêt à développer la niche commerciale du coton biologique ?

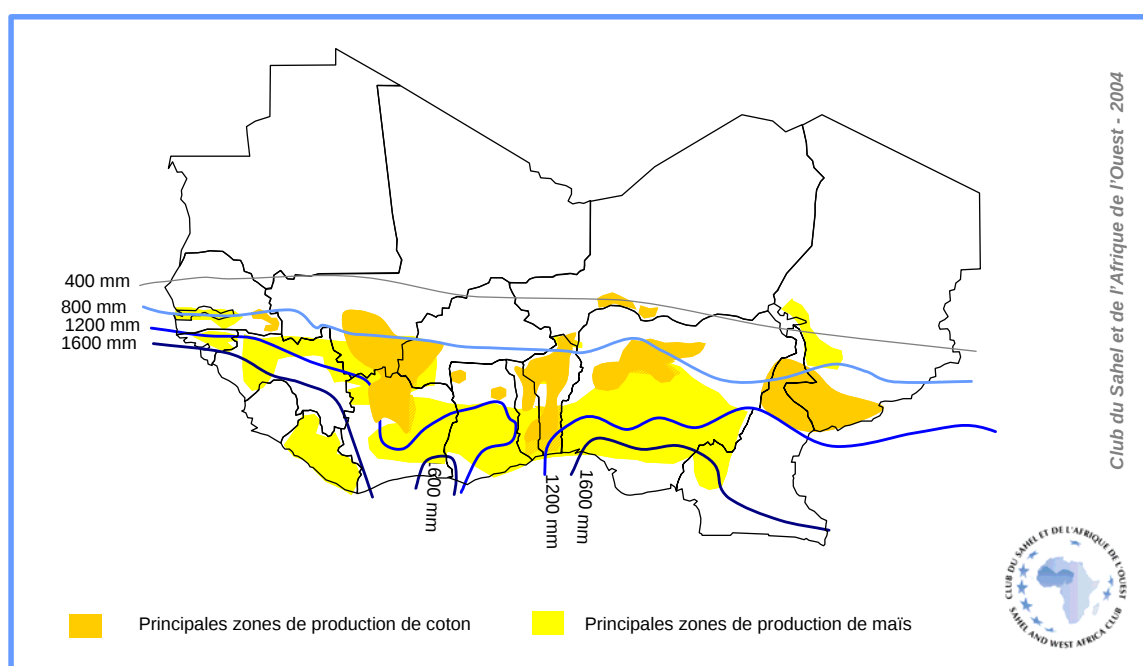
4.3 Relations entre la production cotonnière et céréalière

Les zones de savane d'Afrique de l'Ouest ont toujours été bien adaptées à la culture cotonnière et céréalière. Dans un rapport rédigé pour le SCSAO sur les dimensions régionales et spatiales du développement en Afrique de l'Ouest, le géographe Roland Pourtier confirme la coexistence historique de la culture vivrière et de la culture de rente, et la rotation s'opérant de l'une à l'autre, dans les exploitations agricoles de la région :

« Mieux arrosée que le Sahel et en cela épargnée par les crises climatiques extrêmes, la zone des savanes constitue la colonne vertébrale de l'Afrique de l'Ouest. Aux traditionnels mils et sorgho s'ajoute, depuis le XVIème siècle, le maïs. La culture, la conservation, la commercialisation et les usages des céréales sont communs à l'ensemble des pays de savane. Aux espaces des céréales se superposent ceux du coton. Culture vivrière et culture de rente sont en général associées dans les exploitations, la succession coton/céréales sur une même parcelle permettant à celui-ci de bénéficier de l'arrière-effet des engrais apportés à celui-là. »²²

Il est même possible qu'une forte corrélation existe entre la hausse de la production cotonnière et la hausse de la production céréalière. Ces données relevées au Burkina Faso révèlent que la succession maïs/coton est bénéfique à la fertilité du sol. L'engrais utilisé pour le coton permet d'améliorer la production du maïs cultivé dans les champs de coton l'année suivante. Cependant, une utilisation aussi intensive du sol et certaines des contraintes qu'impose la culture du coton sur les éléments nutritifs du sol et sur l'eau peuvent dans le temps engendrer une dégradation des terres (Harsmar 2004). Les trois cartes ci-dessous se basent sur des informations communiquées par la FAO pour illustrer la corrélation existant entre les zones cotonnières et céréalières de manière plus détaillée.

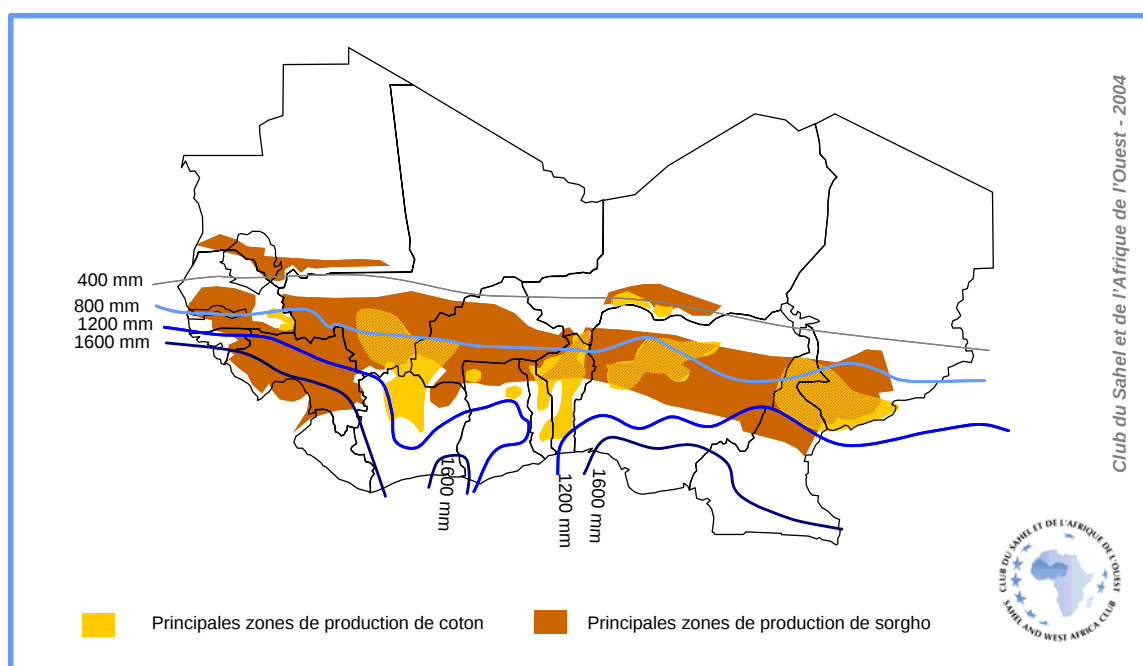
Schéma 17 : Principales zones de production du coton et du maïs en Afrique de l'Ouest



Source : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar

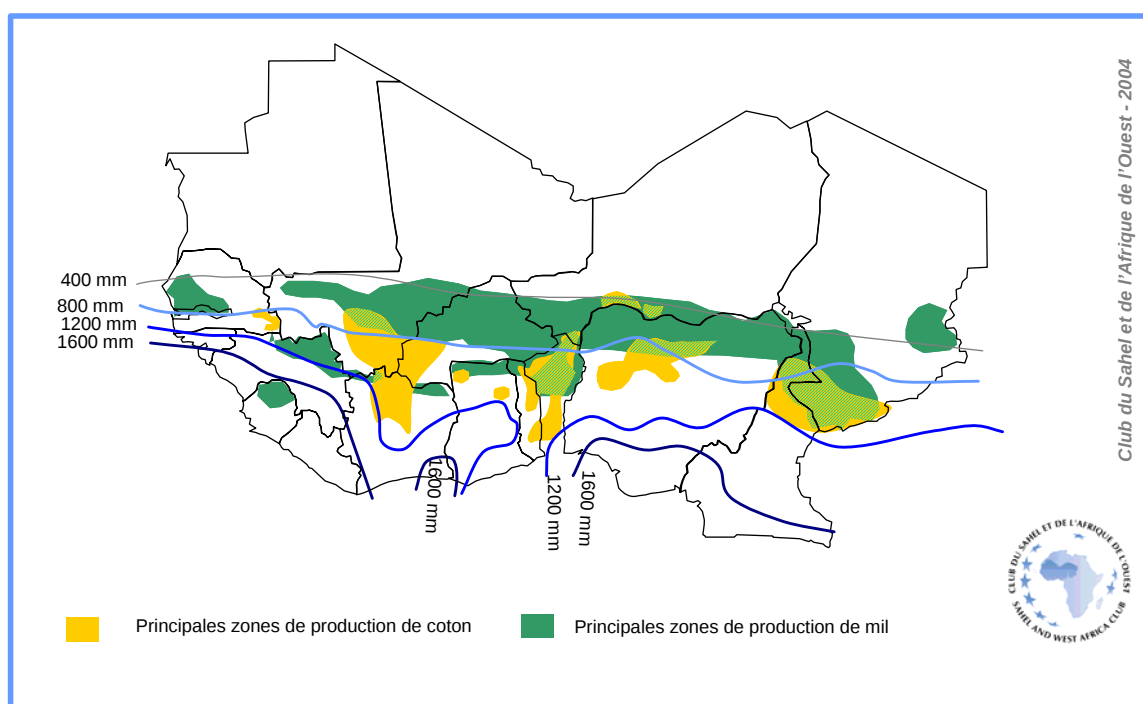
²² La régionalisation en Afrique de l'Ouest, Roland Pourtier, 2003.

Schéma 18 : Principales zones de production du coton et du sorgho en Afrique de l'Ouest



Source : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar

Schéma 19 : Principales zones de production de coton et de mil en Afrique de l'Ouest

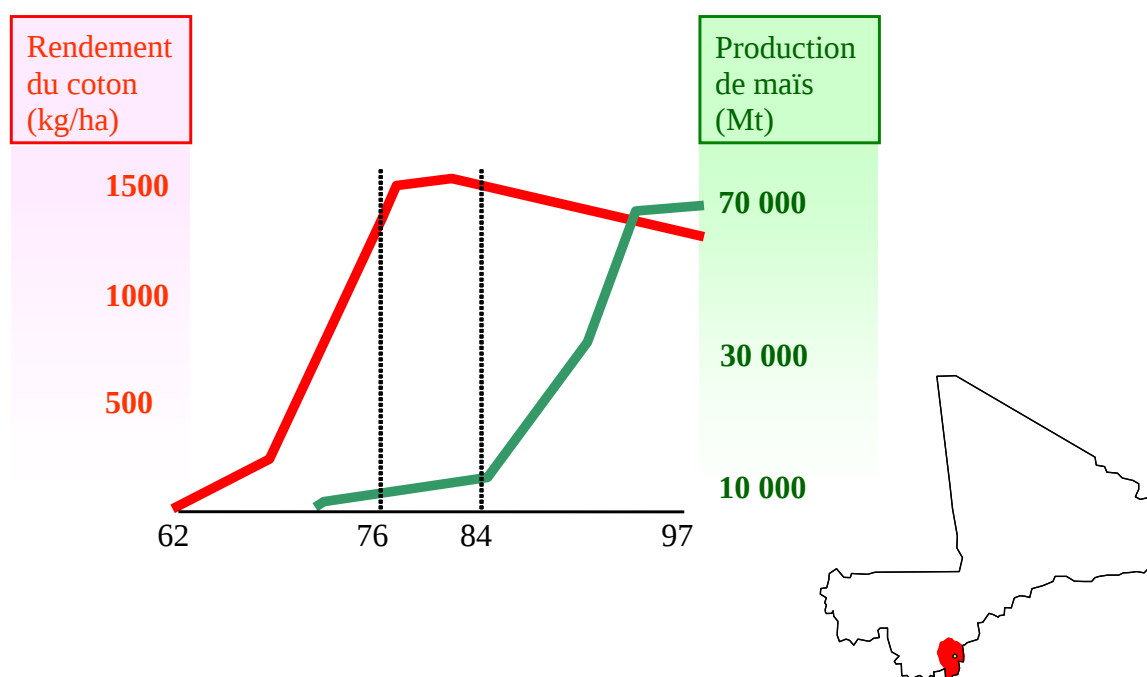


Source : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE et FAO Smiar

Les études ECOLOC menées dans les années 1990 par le Secrétariat du CSAO sur les économies locales dans la région de Sikasso au Mali indiquent que l'assouplissement réglementaire du système de soutien à la production cotonnière au milieu des années 1980 a permis aux agriculteurs de gérer librement la répartition des intrants agricoles. En même temps, la CMDT a pris des mesures pour inciter les agriculteurs à faire passer leurs rendements de 200 kg à 1 600 kg, les encourager à limiter les zones consacrées à la culture du coton, et leur fournir des engrais, qu'ils ont utilisés sur leurs diverses parcelles,

y compris dans leurs champs de maïs, cette céréale connaissant une demande croissante dans les villes. Le maïs est alors devenu une culture de rente majeure. Les agriculteurs se sont mis à employer de plus en plus souvent des charrues tirées par des animaux afin d'étendre les zones de culture. Ils ont ainsi transféré la traction animale des champs de coton à d'autres champs, et commencé à intégrer les activités dédiées à la culture à celles du bétail. Une tendance similaire a été observée à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, et à Korhogo, en Côte d'Ivoire : de 1984 à 1997, la taille moyenne des exploitations agricoles de la région de Sikasso est passée de 1 à 3 voire 4 hectares. Entre 1977 à 1997, la production annuelle de maïs est passée de 10 000 à 70 000 tonnes. En même temps, tandis que les rendements chutaient, la superficie consacrée à la culture du coton est passée de 15 000 à 78 000 hectares. Cependant, cette évolution a été freinée par la réduction ou la modification des mesures d'incitation à l'attention des agriculteurs (Fok, communication personnelle).

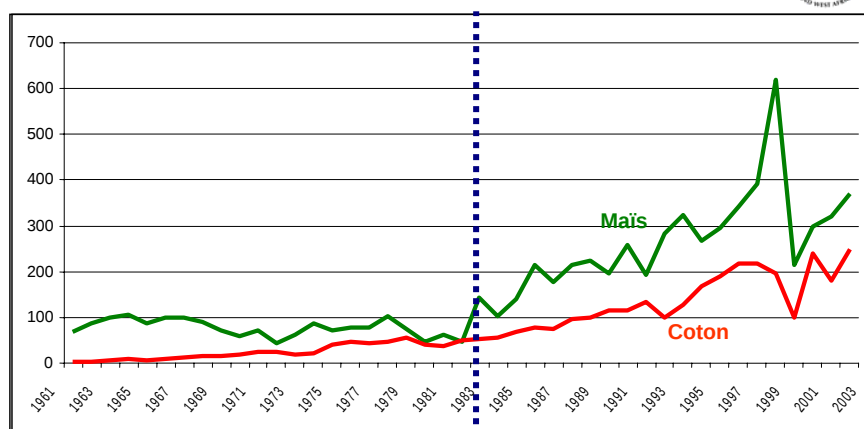
Schéma 20 : Relations entre la production du maïs et la production du coton à Sikasso (Mali) : 1962-1997



Source : CSAO/OCDE (étude ECOLOC menée à Sikasso)

Le schéma ci-dessus illustre à nouveau l'interdépendance de la production du coton et du maïs à Sikasso. Il montre l'essor remarquable de ces cultures et la manière dont la courbe du maïs suit de près celle du coton, avec un écart initial de 10 ans qui se réduit néanmoins rapidement. Confirmant l'existence d'une corrélation entre les deux tendances, la production de maïs a également décliné lorsque celle du coton a considérablement fléchi de 2000 à 2001, essentiellement en raison d'une grève prolongée des producteurs de coton soucieux de faire connaître au gouvernement leur mécontentement quant aux réformes adoptées dans le sous-secteur coton. Il est cependant important de noter que le maïs est cultivé pour les marchés africains où la demande est variable et limitée. Par conséquent, il s'agit pour l'instant d'une culture de rente marginale par rapport au coton. Cet exemple souligne malgré tout que si le système de production cotonnière est sérieusement affecté, la production du maïs et du mil pourrait elle aussi souffrir, d'où peut-être une volonté des agriculteurs de se désengager de l'économie de marché. Ces stratégies auraient de fortes chances de réduire l'ensemble des excédents agricoles et la valeur ajoutée disponible, d'où des effets négatifs en termes de pauvreté, de sécurité alimentaire et de nutrition.

**Schéma 21 : Évolution de la production de coton et de maïs au Mali
1961 – 2003 (Milliers de tonnes)**



Source : FAO. Voir <http://apps.fao.org/faostat>

Ce schéma montre que les productions du coton et du maïs ont toutes deux enregistré une évolution similaire et une certaine interdépendance ces dernières décennies dans la zone de Sikasso au Mali. La hausse majeure de la production du maïs s'est effectuée parallèlement à la hausse de la production cotonnière. Plus récemment, la trajectoire décrite par le maïs semble être restée à la hausse, tandis que le coton a stagné.

La principale raison de cette relation n'est pas une intervention de l'État ou l'adoption de mesures incitatives, ces dernières s'étant progressivement raréfiées dès la moitié des années 1980. Les facteurs dominants de cette hausse ont plutôt été la croissance urbaine rapide, la hausse de la demande dans les pays voisins, la mise à disposition d'intrants par l'intermédiaire du système de soutien à la production cotonnière et la relation bénéfique entre le maïs et le coton (c'est-à-dire la capacité à passer à une culture du maïs, qui engendre des rendements plus élevés par hectare que d'autres céréales clés, permettant ainsi aux agriculteurs d'affecter davantage de leurs terres au coton). Une relation similaire a été observée par des acteurs régionaux d'autres zones entre le coton et des cultures céréalières vivrières traditionnelles telles que le mil et le sorgho, même s'il s'agit là d'observations empiriques. Cette relation provient principalement du partage des intrants, de l'existence d'une infrastructure, de l'innovation technique, de l'accès aux services agricoles et de la hausse des capacités d'investissement dans l'agriculture imputable aux revenus monétaires du coton. **Ces exemples illustrent également la capacité de diversification de l'agriculture familiale en fonction de l'évolution des mesures d'incitation et de la demande, lorsque les conditions s'y prêtent.** En outre, les agriculteurs sont capables d'ajuster le degré d'intensification (utilisation de plus d'intrants, par exemple) selon leur évaluation des mesures incitatives et des risques à un moment donné (cf. Fok op cit.).

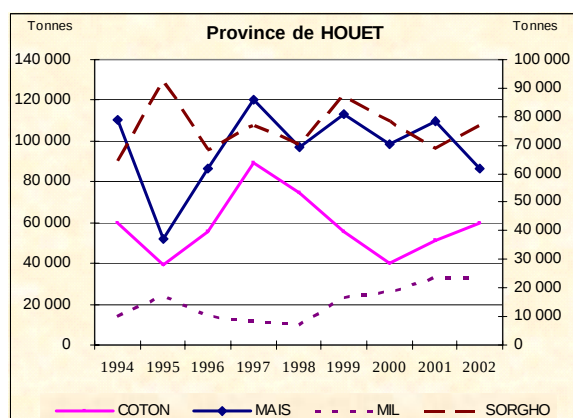
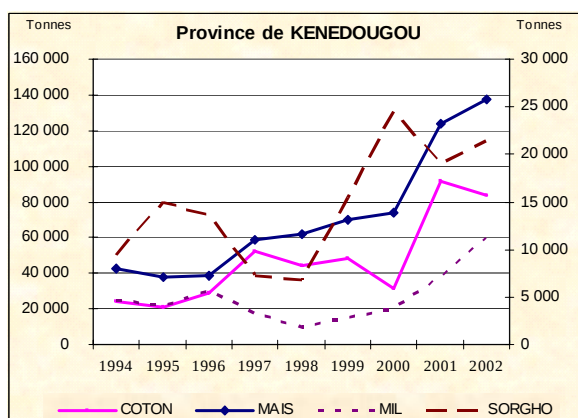
Ce processus s'accompagne d'une transformation de l'agriculture, avec l'introduction de la rotation des cultures et de systèmes agricoles mixtes associant des activités de culture et de bétail et se substituant aux formes traditionnelles d'agriculture itinérante. Le défi actuel consiste à introduire des méthodes efficaces de régénération des sols et à veiller à ce qu'aucun terrain ne soit en friche. Une transformation similaire semble avoir commencé dans d'autres régions du Sahel. Les études ECOLOC réalisées à Korhogo et à Bobo-Dioulasso ont également permis d'observer une évolution à cet égard, avec des différences mineures. Par ailleurs, selon Géraud Magrin, la détérioration du climat politique conjuguée à la volatilité des prix du coton engendre des modifications semblables dans le sud du Tchad. Bien que le niveau d'urbanisation de cette région soit faible et que la capitale, N'Djamena, soit éloignée des zones de production, la demande intérieure de céréales a dans l'ensemble augmenté en raison de la hausse de

la demande urbaine dans les pays voisins (par exemple, au Cameroun et en République centrafricaine). Les producteurs de coton tchadiens se consacrent à une production de céréales destinée à ces pays, malgré les problèmes liés à l'éloignement et à la médiocrité des réseaux de transport.

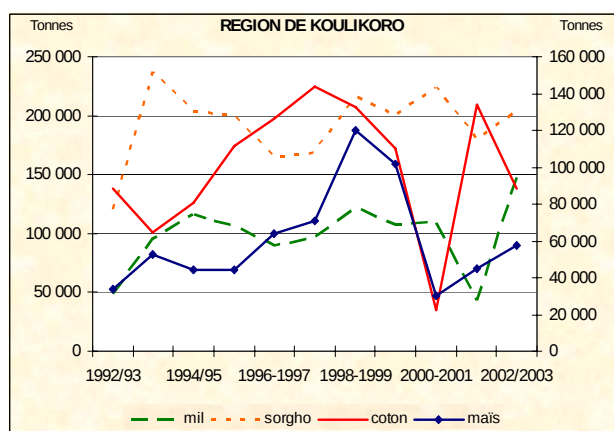
La culture du coton semble avoir joué un rôle déterminant au niveau des systèmes agricoles des régions de Sikasso et de Bobo-Dioulasso. Elle est liée à la diversification agricole ainsi qu'à l'introduction de nouvelles techniques d'utilisation du bétail, principalement l'introduction de la traction animale. Dans ces régions, le coton a contribué à l'émergence d'une culture mixte, à savoir du mil, du sorgho et, depuis une vingtaine d'années, du maïs. En effet, le maïs est devenue la culture dont on sait qu'elle permet d'obtenir les meilleurs résultats si elle est associée à celle du coton, des prestataires de services agricoles ayant encouragé une telle association, fourni un accès aux intrants ainsi qu'un soutien des activités post-récolte et marketing.²³ Les données recueillies au niveau des départements et des districts de l'Afrique de l'Ouest peuvent concourir à illustrer le rôle du coton dans la promotion de la production céréalière – notamment du maïs, du mil et du sorgho, trois produits clés pour la sécurité alimentaire. Soulignant les exemples relevés au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, les tableaux suivants illustrent la corrélation existant entre le coton et les céréales au niveau local.

Schéma 22 : Évolution de la production cotonnière et céréalière dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Bénin

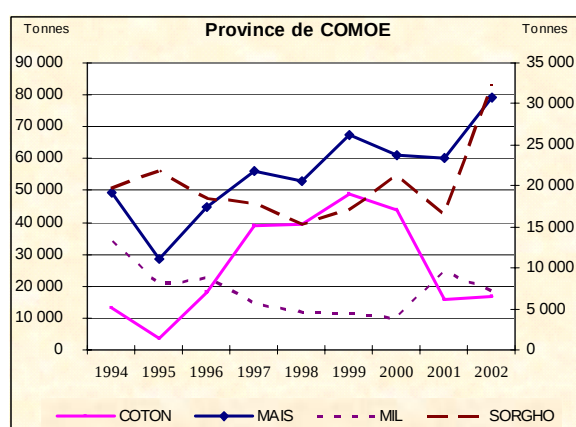
Provinces du Burkina Faso



Région du Mali

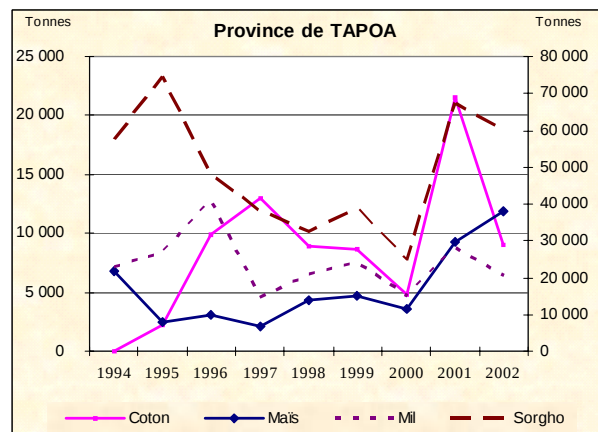
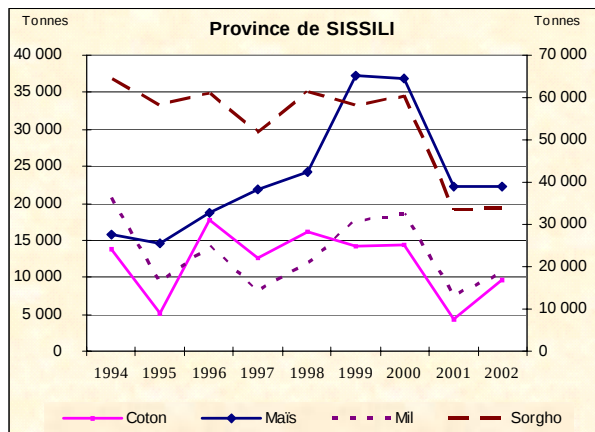


Province du Burkina Faso

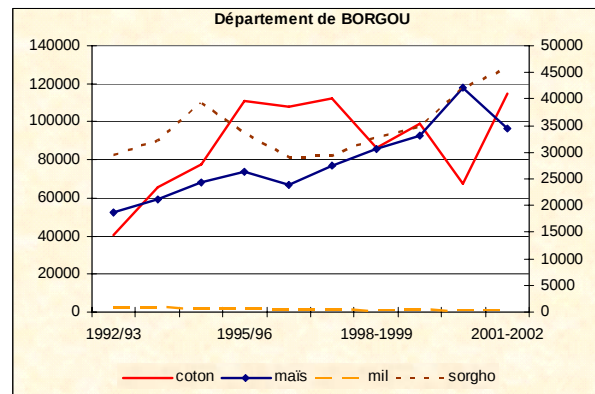
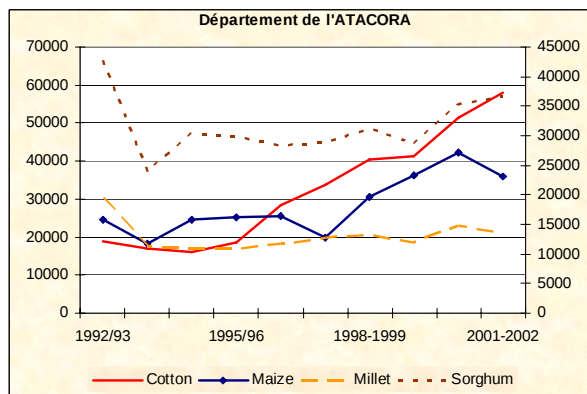


²³ Voir *Espaces frontières et intégration régionale, le cas de SKBo* d'Enda Diapol, publié par le SCSAO.

Provinces du Burkina Faso



Départements du Bénin



Les relations entre la production cotonnière et céréalière varient en fonction de la zone de production. Dans les régions de Sikasso, de Korhogo et de Bobo-Dioulasso, l'association coton/maïs est plus prononcée que dans d'autres régions. En revanche, l'association coton/sorgho/mil semble plus fréquente dans les provinces burkinabè de la Tapoa et de la Sissili. Le type d'association change constamment en fonction des opportunités et des contraintes posées par les marchés, de la disponibilité et du caractère économiquement viable des intrants, et de l'évolution de l'environnement naturel et politique.

Malgré le rôle apparent de stimulus qu'exerce la production cotonnière sur la production céréalière dans certaines zones, la relation entre statut nutritionnel et production cotonnière est complexe. D'un côté, les données présentées ici mettent en relief une relation positive entre la production cotonnière et les revenus monétaires dégagés les bonnes années, qui devrait accroître la capacité des ménages ruraux à acheter des denrées alimentaires. Cependant, une série d'études approfondies menées sur le terrain dans le cadre du projet « Mali Agricultural Growth-Nutrition Linkages » de l'université de l'État du Michigan semble indiquer que le statut nutritionnel et l'accès à la nourriture peuvent, dans certaines régions de production cotonnière, être inférieurs à d'autres régions, tout particulièrement pour ce qui est des groupes vulnérables, notamment les enfants²⁴. L'une des études du projet souligne que jusqu'à 50 % des enfants âgés de 12 à 17 mois présentent un retard de croissance dû à la malnutrition dans les zones cotonnières, contre quelque 32 % dans les zones consacrées à la culture céréalière. Cette constatation est étonnante car les zones dépendantes de la production céréalière, telles que le Mali, affichent une production alimentaire déficitaire

²⁴ Voir Tefft, J., et al, 2003 à l'adresse : <http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/fact/malinutritionfact.htm>

par rapport aux besoins de consommation. L'étude indique que le problème est en partie lié à une question de genre : dans les familles qui cultivent le coton, une part plus importante du revenu des ménages tend à être gagnée par l'homme, chef de famille. Les fluctuations du prix du coton (et donc des revenus des ménages), l'absence de conseils nutritionnels et le manque de suivi dans les centres de santé, ou encore les conditions de préparation des aliments et les habitudes alimentaires, qui sont loin d'être optimales, contribuent également à cette situation. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour confirmer la relation entre nutrition et production cotonnière, et les facteurs causaux sous-jacents à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

Questions clés

- ✓ La relation entre production cotonnière et production céréalière varie-t-elle en fonction de la zone géographique ou agroclimatique ? Les politiques, conditions agro-écologiques ou stratégies agricoles dont le rôle est prépondérant sont-elles définies par la culture et les pratiques ?
- ✓ La relation entre pastoralisme, élevage, production laitière et production cotonnière est-elle toujours positive dans toute la région ? Quelle sera l'incidence d'une baisse de la production cotonnière sur la production de bétail et l'approvisionnement en lait et en viande à moyen et court terme ?
- ✓ Quels sont les liens entre la production cotonnière, l'accès à l'alimentation et la nutrition ? Dans les zones de production cotonnière où le statut nutritionnel infantile est faible, quels sont les facteurs déterminants sous-jacents ? Comment encourager une répartition intra-ménages équitable des avantages que présentent les revenus monétaires dégagés du coton ?

Les agriculteurs africains ont démontré qu'ils sont prêts à adapter leurs stratégies dédiées au maintien de leurs moyens d'existence, lorsque cela est possible et bénéfique, à s'adapter à la demande et à diversifier leurs activités. Ils y sont d'ailleurs incités. Diverses propositions ont été faites à cet égard, reposant notamment sur la promotion de la production de gomme arabique, de carburants végétaux ou de noix de cajou, ou sur des stratégies de diversification associées à des méthodes de conservation de l'eau (cf. Fok op cit.). La diversification peut toutefois s'avérer très difficile dans de nombreuses régions du Sahel et, dans plusieurs cas, la mise en place d'activités nouvelles nécessite des investissements de départ que, dans bien des cas, les bailleurs de fonds ne veulent pas prendre en charge. Ce phénomène concerne les zones isolées situées à l'écart des villes et de leur marché céréalière. Il existe en effet peu d'alternatives aux cultures de rente et aux autres sources de revenus. Même si une certaine diversification est envisageable, un déclin durable de la production de coton pourrait s'accompagner au niveau local d'un déclin de la culture du maïs et des autres céréales, avec peut-être des conséquences inattendues sur l'approvisionnement des centres urbains en céréales alimentaires, sur les recettes des exploitants et sur la sécurité alimentaire. Au niveau national, un déclin menacerait la stabilité des budgets des États en affectant les recettes d'exportation.

Pour les pays sahéliens et les zones dépendant davantage de la production cotonnière, une transition à plus long terme s'impose sans doute. Celle-ci consisterait à investir dans des activités économiques alternatives et viables, et à créer de nouveaux marchés, parallèlement à un retrait progressif du soutien accordé au sous-secteur coton, sur une période de 10 à 20 ans.

Une **réforme progressive du système cotonnier africain semble nécessaire** étant donné, d'une part, le rôle important que joue le sous-secteur au niveau de l'innovation, du développement et des moyens d'existence agricoles, et, d'autre part, le maintien des aides allouées par des pays membres de l'OCDE à leurs producteurs de coton, notamment aux États-Unis et en Europe, susceptibles d'entraîner les prix à la baisse. Les pays développés, ainsi que la Chine, restent la plupart du temps des consommateurs nets, qui ont besoin de quantités de coton considérables pour satisfaire la demande de leur industrie textile ; c'est la raison pour laquelle le soutien agricole n'a qu'une incidence minime sur le coton mondial.

4.4 Accès à l'infrastructure et aux services

La production cotonnière a conduit au développement d'infrastructures socio-économiques et de services mis à la disposition des agriculteurs au moyen de deux approches différentes. Dans des pays comme le Mali, ce que l'on a baptisé le « système cotonnier » est né de la très haute importance historique des sociétés cotonnières. Dans d'autres, notamment au Tchad, les communautés ont pu se servir des paiements versés aux producteurs de coton pour investir dans des services sociaux locaux.

Dans les pays traditionnellement dotés d'un système cotonnier bien coordonné, un réseau élaboré de services de soutien aux producteurs et d'infrastructures ont contribué à faciliter l'accès des exploitants et, dans bien des cas, de la communauté au sens large, aux intrants et aux services agricoles, aux nouvelles compétences telles que la gestion organisationnelle, aux centres sanitaires, aux pharmacies, aux écoles et aux routes. Cela concerne particulièrement les principaux producteurs de la zone du franc CFA. Ces services coordonnés et cette infrastructure, conçus pour accroître et appuyer la productivité d'un secteur stratégique de l'économie, ont été fournis par l'État ou les sociétés cotonnières nationales. L'objectif était également d'inciter les jeunes gens éduqués vivant dans les zones urbaines à retourner en zone rurale et à investir dans le développement rural, même s'il est difficile de savoir si cet objectif a été atteint. Le système de soutien intégré a par conséquent contribué à une amélioration du bien-être et du développement humain, et pourrait servir de modèle afin d'encourager la contribution de l'agriculture au développement global dans d'autres zones. Une analyse rapide des données disponibles sur le Mali à la fin des années 1980 met en évidence une corrélation entre les zones cotonnières et l'amélioration de l'accès aux services sociaux, économiques et productifs (voir tableaux ci-dessous).

Il est possible que la prestation de services ait grandement contribué à l'instauration d'une relation entre la production céréalière et la production cotonnière, et d'une révolution agricole dans certaines régions. Or les réformes du sous-secteur coton en cours dans certains pays d'Afrique de l'Ouest pourraient engendrer une réduction de ces services (voir l'encadré sur les services agricoles au Mali ci-dessous). Un effondrement de la production cotonnière imputable à une chute des prix et aux réformes affectant la prestation de services dans les zones cotonnières pourrait avoir des conséquences involontaires non seulement sur le développement agricole au sens large, mais également sur le développement humain et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Cette relation mérite d'être analysée de manière plus poussée au moyen de travaux sur le terrain consacrés à l'évolution des moyens d'existence et à l'accès aux services dans les zones cotonnières par rapport aux zones non productrices de coton sur la période actuelle. Si l'accès à ces services, tout comme les indicateurs du développement humain, s'est détérioré, un investissement continu dans ces services pourrait être justifié.

D'autres exemples relevés au Mali et au Tchad illustrent l'importance du système de soutien à la production cotonnière en termes d'accès à l'infrastructure et aux services. En plus de soutenir la production agricole, les sociétés cotonnières telles que la CMDT au Mali ont apporté des infrastructures économiques (par exemple, la construction de routes en zone rurale) et des infrastructures sociales (par exemple, la formation des représentants d'organisations de producteurs ; les services de santé et d'éducation ; l'accès à l'eau potable) afin d'améliorer la productivité globale du système et, plus généralement, le développement humain²⁵. Dans un premier temps, la CMDT s'est consacrée à un mandat économique plus étroit. Le gouvernement l'a ensuite chargée d'une mission plus vaste, à savoir la prestation de services, tirant parti de son réseau de personnel, des liens qu'elle entretient avec les communautés rurales démunies et de la puissance du soutien externe apporté par les bailleurs de fonds aux initiatives de développement rural intégrées. Proposés à l'ensemble de la communauté, ces services ont permis d'améliorer les moyens d'existence des producteurs de coton, mais également d'autres catégories de la population. De ce fait, en 1987, des régions comme celles de Koulikoro et de Sikasso semblaient disposer d'une meilleure infrastructure socioéconomique que d'autres régions du Mali, à l'exception de

²⁵ J. S. Zoundi, 2003 : *L'innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest*. SCSAO Paris.

Bamako, la capitale. Par exemple, le rapport habitants/école et habitants/dispensaire était généralement inférieur dans les régions productrices de coton (voir tableau ci-dessous). Il serait utile de connaître les chiffres actuels, après plusieurs années de réforme, d'ajustement et de libéralisation économiques et de croissance démographique. Qui plus est, il serait important de confirmer l'incidence qu'ont eu la réforme et le désengagement de certaines fonctions sociales sur le développement humain global de la production cotonnière dans ces zones.

Tableau 3 : Répartition des services sociaux au Mali (1987)

Régions (1987)	Population	Nb d'habitants par dispensaire	Nb d'habitants par école	Nb d'habitants par point d'eau potable	Dispensaires (%)	Écoles (%)	Points d'eau potable (%)
Kayes*	1 066 968	9 198	5 009	82 074	13,86	12,95	1,51
Koulikoro*	1 197 770	4 970	3 103	9 818	28,79	23,47	14,15
Sikasso*	1 310 750	7 490	4 648	15 066	20,91	17,14	10,09
Ségou*	1 339 650	11 450	5 902	6 665	13,98	13,8	23,32
Mopti	1 282 600	11 660	7 329	80 163	13,14	10,64	1,86
Tombouctou	459 316	17 666	7 291	45 932	3,11	3,83	1,16
Gao	380 725	15 229	5 288	38 073	2,99	4,37	1,16
Bamako	658 287	24 381	2 900	1 633	3,22	13,8	46,75
Total	7 696 066	12 755			100	100	100

Source : Étude d'investigation et de diagnostic sur la situation de l'aménagement du territoire au Mali, novembre 2003

* Zones productrices de coton au Mali.

Au Tchad, la situation est quelque peu similaire : « Pour les villages de la zone cotonnière, les recettes du coton constituent la seule source de développement communautaire permettant de répondre aux besoins élémentaires et d'améliorer la qualité de vie. »²⁶ Le développement communautaire repose sur des investissements dans les ressources collectives villageoises : écoles, dispensaires, groupes de crédit, entrepôts, pompes à eau, etc. Ces ressources sont également mises à la disposition des individus ne travaillant pas dans la production cotonnière. Les agriculteurs craignent que ces financements ne disparaissent avec la réforme en cours du sous-secteur coton. Si tel devait être le cas, les recettes ou les ressources affectées à l'entretien ou au remplacement des équipements locaux et des infrastructures locales s'en trouveraient réduites.

Cependant, en termes d'accès aux services agricoles, les données sont moins explicites : la société cotonnière burkinabè, la SOFITEX, dispose de ses propres agents de vulgarisation depuis 1992, qui sont environ 480 pour 200 150 producteurs de coton. Ceci représente 2 agents de vulgarisation pour 1 000 agriculteurs de moins que le minimum recommandé par la FAO. Même si, aujourd'hui, les agents de vulgarisation du sous-secteur coton malien sont plus nombreux, le rapport agents/producteurs reste relativement bas (4 agents pour 1 000 agriculteurs). Le tableau 4 indique le nombre d'agents de vulgarisation dans le sous-secteur coton malien et nigérien. Ce rapport doit être analysé en tenant compte des agriculteurs formés pour jouer un rôle de vulgarisation auprès d'autres agriculteurs. Au Mali, les équipes techniques des associations de villageois sont tenues de fournir aux agriculteurs, au niveau local, un soutien technique assuré jusque-là par les agents de vulgarisation. D'après certains intéressés, ce système de relais aurait remporté un assez grand succès comparé aux systèmes de vulgarisation gouvernementaux mis en place selon une méthodologie reposant sur la formation et des visites, et qui ont affiché certaines faiblesses (cf. Fok op.cit).

²⁶ Analyse de l'impact social et de la pauvreté. Réforme du secteur coton au Tchad. Analyse qualitative ex-ante, Première phase (aucune date).

Tableau 4 : Agents de vulgarisation dans le système cotonnier malien

	1998	1999	2000	2001
Nb total d'agents techniques de la CMDT	1187	1160	1126	1191
Nb total d'agents techniques de l'OHVN		153	160	156

Données recueillies par Resocot IER/CIRAD, 2003
 CMDT : Compagnie malienne de développement des textiles
 OHVN : Office de la Haute Vallée du Niger

4.5 Développement institutionnel et organisations de producteurs

L'autre développement clé est le fait que le soutien historique accordé par les sociétés cotonnières ou les agences de développement des zones cotonnières a facilité l'essor d'organisations de producteurs puissantes. Par exemple, au Burkina Faso, l'UNPCB est devenue une influente organisation nationale de producteurs de coton prête à représenter et à défendre les intérêts de ses membres au sein de forums politiques nationaux, régionaux et internationaux.

Les producteurs participent effectivement davantage à l'élaboration des politiques agricoles nationales et régionales, bien que les représentants des producteurs ne contribuent pas systématiquement à la prise de décisions relatives au sous-secteur coton. Il convient cependant de noter que toutes les organisations de producteurs ne sont pas structurées de la même manière, ni proches de leurs membres, et ne sont pas non plus capables d'interagir efficacement dans l'arène politique nationale, régionale ou internationale. La démarche en matière de développement cotonnier, axée sur un renforcement des organisations de développement communautaire et de producteurs dans la zone du franc CFA, a amélioré non seulement les capacités techniques et productives du sous-secteur coton, mais également les pratiques agricoles et les conditions de vie globales. Cette amélioration est due aux revenus du coton, mais aussi aux activités secondaires : coordination de la commercialisation des céréales ; soutien des activités économiques supplémentaires (par exemple, le soutien accordé par la CMDT en faveur du développement du bétail et des activités génératrices de revenus pour les femmes du Mali).

4.6 Équité et développement durable

Comme nous l'avons observé précédemment, les structures de soutien à la production cotonnière en Afrique de l'Ouest font que les producteurs de coton et leurs familles bénéficient souvent d'effets multiplicateurs qui les rendent moins vulnérables à la pauvreté et améliorent leurs revenus monétaires et leur accès aux écoles et aux cliniques (grâce aux revenus supplémentaires dégagés ou aux services fournis par les sociétés cotonnières). Cependant, la relation entre production cotonnière et niveaux de nutrition reste à explorer. Qui plus est, les questions relatives au genre, à l'équité et à la pérennité de la production et du commerce du coton sont complexes.

Par ailleurs, il est intéressant de réfléchir à **l'impact de la production cotonnière sur les questions de genre et d'équité**. D'autres études plus détaillées, que nous ne citerons pas dans le cadre du présent rapport, ont été consacrées à cette question. Il convient de noter que du fait des réussites liées au coton, ainsi que du meilleur accès des producteurs de coton aux services et de leur plus grande capacité à se sortir de la pauvreté, cette catégorie d'exploitants a eu tendance à être considérée comme mieux lotie. La nécessité de continuer d'octroyer une aide gouvernementale et un soutien pour développer un sous-secteur productif tel que le coton, a été mise en question, le contexte politique étant davantage favorable à une réduction de la pauvreté au moyen de programmes d'aide et de développement. Qui plus est, les sociétés cotonnières sembleraient utiliser les ressources avec une certaine inefficacité, c'est pourquoi, à l'heure actuelle, les institutions financières internationales mettent l'accent sur le processus de réforme et de privatisation du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest. Cependant, si les revenus de la production cotonnière n'ont pas toujours été distribués de manière équitable, plusieurs éléments suggèrent que

la production cotonnière et les effets multiplicateurs connexes ont engendré un changement social positif en zone rurale. Certes, l'incidence de la production cotonnière n'a pas toujours été positive : conflits intergénérationnels relatifs au contrôle des actifs et des bénéfices, transformation des fermes agricoles, redistribution ou concentration des actifs productifs, etc. Toutefois, les revenus de la production cotonnière et le système de soutien ont permis aux femmes et aux enfants de se faire entendre, d'acquérir de nouvelles compétences et d'accéder aux actifs.

La **durabilité** de la production cotonnière constitue une considération clé. La durabilité revêt trois dimensions : économique, environnementale et sociale. Dans le contexte économique international et environnemental actuel, il est compréhensible que la durabilité environnementale, économique, financière et sociale du coton ouest-africain soit jugée préoccupante. L'UNCTAD a organisé en mars 2005 un atelier politique régional majeur sur cette question réunissant d'importantes agences internationales, des ministères d'Afrique de l'Ouest, des représentants du secteur privé et des producteurs. L'atelier a notamment porté sur l'étude d'un rapport détaillé consacré à la durabilité du sous-secteur coton dans les principaux pays producteurs de coton ouest-africain, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo²⁷. L'objectif de l'étude consistait à identifier une méthode permettant d'optimiser la productivité des systèmes de production agricole cotonnière en Afrique de l'Ouest, tout en assurant leur durabilité. L'étude a également suggéré l'adoption d'un programme propice à l'amélioration de la durabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En ce qui concerne la durabilité environnementale, l'étude a mis en relief les effets sanitaires et environnementaux néfastes d'une utilisation inadaptée de pesticides chimiques, d'engrais dont l'emploi est interdit, ainsi que d'autres intrants. Elle a souligné la nécessité d'opter pour des substances et des intrants biologiques, bien que la viabilité économique de ce genre d'approches soit difficilement identifiable à court terme. De toute évidence, il serait impossible de maintenir les mêmes niveaux de production en Afrique de l'Ouest si l'on tentait de passer entièrement à une production biologique.

Bien que le coton africain soit généralement de bonne qualité et compétitif, la réunion de l'UNCTAD a confirmé que le mode de fonctionnement de la chaîne de valeur, les réseaux d'approvisionnement en intrants, l'assurance qualité et le marketing mériteraient de faire l'objet d'améliorations majeures. La culture du coton nécessitant une grande quantité d'intrants, les conséquences environnementales de l'exploitation des intrants doivent être soigneusement prises en compte étant donné les objectifs de durabilité du sous-secteur. Chaque aspect de la durabilité doit être traité :

- **Durabilité sociale** (renforcement des organisations de producteurs de coton ; intensification de la participation des producteurs aux chaînes de valeur internationales ; promotion de l'égalité des genres et d'un accès équitable aux services et avantages issus de la production cotonnière, etc.) ;
- **Durabilité économique** (amélioration de l'accès aux intrants, de l'offre et de la mise sur le marché en vue d'accroître la productivité ; développement de la qualité et de la traçabilité des produits pour pouvoir commercialiser le coton sur les marchés internationaux et exploiter les opportunités offertes par les initiatives menées dans le domaine du commerce équitable ; hausse de la valeur ajoutée au moyen, par exemple, d'efforts dédiés au développement d'activités reposant sur la transformation de la fibre et de la graine de coton en Afrique de l'Ouest, notamment l'huile et l'alimentation animale ; mise en œuvre de dispositifs de crédit et de financement efficaces et souples, etc.). D'après certains experts, la durabilité du sous-secteur coton dépendrait désormais d'un renforcement des capacités dédiées à la transformation du coton fibre en Afrique de l'Ouest et au commerce régional des produits finis.

²⁷ Ressources accessibles à l'adresse : <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/coton/sitemap.htm>. L'atelier s'intitulait : « Amélioration de la durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest ». Rapport de l'atelier rédigé par Peter Ton (Ton 2004).

- **Durabilité environnementale** (hausse de la fertilité des sols ; accroissement de l'utilisation d'engrais et de pesticides biologiques chaque fois que cela est possible ; et développement à la fois des marchés régionaux pour les produits du coton et des marchés internationaux pour le coton d'origine africaine).

Il convient d'agir de toute urgence sur les points suivants :

- Mieux comprendre les facteurs complexes affectant la compétitivité du coton ouest-africain : conciliation des effets des subventions agricoles et des chutes des prix avec le coût élevé des intrants ; chute du rapport coûts de production/prix de vente ; chute du rendement et de la productivité ; irrégularité de la taille et de la qualité des fibres ; et impact du manque d'efficacité du système de soutien à la production cotonnière.
- Analyser les dangers environnementaux et sanitaires ainsi que sur l'utilisation de techniques de gestion des ravageurs qui soient intégrées et plus durables ;
- Investir dans des mesures propices à une amélioration du statut biologique des sols en encourageant l'utilisation d'intrants et de matières biologiques, et dans des techniques intégrées de gestion des sols et de protection des cultures ;
- Généraliser les approches participatives et consultatives en matière de prestation de services agricoles et accroître l'accès à l'innovation agricole ;
- Renforcer les compétences et les capacités des producteurs et de leurs organisations ;
- Chercher à résoudre le problème de l'endettement des producteurs dû au coût du préfinancement des intrants ;
- Développer les marchés du commerce équitable et du coton biologique dans la région mais, surtout, dans les pays développés ;
- Veiller au maintien de la capacité de l'État à assumer ses fonctions réglementaires et garantir l'accès des producteurs aux services agricoles assurés par le secteur public ou le secteur privé.

Bien qu'il soit important de traiter l'ensemble de ces questions, il convient d'agir en priorité sur deux plans :

- Veiller à une réduction rapide des mesures de soutien agricole en vigueur dans les pays développés susceptibles de fausser les prix sur les marchés internationaux ; et
- Développer des solutions économiquement viables dédiées à la diversification ainsi que des stratégies exhaustives de développement de la région allant au-delà du sous-secteur coton et de l'agriculture et prenant en compte les nouveaux liens existant entre les zones rurales et urbaines, étant donné qu'un sous-secteur comme celui du coton ne peut à lui seul constituer pour la population toujours plus importante de cette région une solution durable au problème de la pauvreté.

Questions clés

- ✓ Comment les responsabilités doivent-elles être partagées entre les organisations de producteurs publiques et privées de sorte à répondre aux exigences en matière de libéralisation, tout en gardant une approche globale du soutien aux producteurs qui favorise au mieux les processus d'innovation, la productivité et la compétitivité en Afrique de l'Ouest ? Une analyse de la chaîne des valeurs peut-elle concourir à identifier les rôles efficaces complémentaires qui conviendraient le mieux aux différents acteurs du partenariat destiné à dynamiser l'agriculture ?
- ✓ Dans quelle mesure la réforme du sous-secteur coton et la privatisation de la CMDT affecteront-elles l'accès des producteurs aux intrants agricoles, aux engrais, aux technologies et à la rentabilité ? Quels seront les gains en termes d'efficacité, d'opportunités de marché et de revenus ? Quelles pertes seront accusées suite au démantèlement du système de soutien au sous-secteur coton ? Dans quelle mesure une transformation du mode d'accès aux intrants et à l'innovation, surtout pour les producteurs les plus démunis, pourrait-elle affecter la production de cultures vivrières, les moyens d'existence des producteurs et le développement agricole en général ? Qui sera chargé de veiller à l'accès continu des producteurs au soutien technique, aux intrants et à l'infrastructure ? La réforme du sous-secteur coton mise en place dans d'autres régions d'Afrique nous permet-elle de tirer certaines conclusions quant à la meilleure manière de concilier le rôle de l'État et celui du secteur privé ? (Voir éventuellement l'expérience du Mozambique.)

V. PERSPECTIVES OUEST-AFRICAINES : LES ENJEUX DU SOUS-SECTEUR COTON

Ces dernières années, le Secrétariat du CSAO a, à travers des réunions, des événements spéciaux et des visites de terrain, entretenu des consultations permanentes avec divers acteurs régionaux sur les principales difficultés du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest. Ces acteurs regroupent des gouvernements, des organisations régionales, des ONG, des représentants du secteur privé, des producteurs, etc. Malgré des intérêts divergents et des perspectives différentes, un large consensus rassemble les acteurs régionaux sur les principaux enjeux des difficultés du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et de ses conséquences plus larges sur le développement agricole. Les principaux points se dégageant de ces consultations méritent d'être étudiés attentivement lors de l'élaboration d'initiatives régionales et internationales visant à résoudre au cours des prochaines années la crise de la filière cotonnière africaine.

[i] Il est urgent de ***trouver une solution à la faiblesse et à la volatilité des cours***, pour éviter que la filière cotonnière ouest-africaine ne soit victime de dommages à long terme. Beaucoup de producteurs et de négociants de la région affirment que la filière cotonnière ouest-africaine pourrait subir des dommages irréversibles, voire disparaître d'ici 15 à 20 ans, si rien n'est fait pour régler les problèmes commerciaux fondamentaux. Les risques liés au prix sont aggravés par le phénomène d'intégration en amont de quelques négociants internationaux, observé par Michel Fok. Selon son analyse, les ventes de coton deviennent principalement des échanges au sein des entreprises, pouvant engendrer des conditions de prix constituant une source de risques potentiels pour les pays producteurs de coton. Si les problèmes actuels de la filière coton peuvent être considérés comme symptomatiques des profondes difficultés structurelles que rencontre le développement de l'agriculture africaine, dans un contexte d'intégration dans l'économie internationale, et qui ne peuvent être résolues qu'avec le temps, le coton reste un cas particulier du fait de son importance pour le Sahel et de l'existence dans certains pays de mesures d'aides publiques.

À titre de rappel, l'effondrement structurel des prix du coton a été de l'ordre de 39 % entre 1997 et 2002, pour atteindre un niveau inférieur aux coûts de production. Il a atteint son point le plus bas en octobre 2001 à 35 cents la livre, pour remonter au-dessus des 50 cents la livre au cours des années suivantes. Ces fluctuations ont eu un impact majeur, principalement sur les revenus des producteurs pauvres, et ont entraîné une crise dans les pays tributaires des recettes générées par l'exportation. Pour beaucoup, la situation est directement liée aux effets de la surproduction mondiale résultant des subventions à la production et à l'exportation octroyées dans les pays développés. Les aides agricoles totales sont considérables dans les pays développés. Les subventions internationales au sous-secteur coton sont estimées à quelque 6 milliards de dollars par an (Agriculture et Développement Rural, Vol. 11 N° 2, 2004). Les subventions des États-Unis octroyées à ses 25 000 producteurs de coton sont estimées à 2-3 milliards de dollars par an en moyenne depuis 2000 (3,7 milliards de dollars en 2003). Les producteurs de coton européens grecs et espagnols ont reçu chaque année environ 0,7 milliard de dollars. Le tableau 5 ci-après donne une indication de l'ampleur des subventions à la production et à l'exportation octroyées par les principaux pays producteurs de coton. Le CCIC a estimé que pour l'ensemble des producteurs subsahariens, le préjudice financier lié aux aides à la production cotonnière sur les autres continents s'élèverait à 920 millions de dollars en 2001/2002 et à 230 millions de dollars en 2002/2003. Les conséquences pour les pays ouest-africains qui dépendent fortement du coton, comme le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali, ont été profondes. Il n'est donc pas surprenant qu'il s'agisse des quatre pays à l'origine de l'initiative en faveur du coton présentée devant l'OMC (cf. Townsend, 2004).

La surproduction et l'offre sur les marchés internationaux du coton subventionné dans les pays développés auraient pour conséquence directe la baisse des prix internationaux au détriment des exportateurs ouest-africains. C'est pourquoi les principaux pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest ont proposé l'élimination à moyen terme de ces subventions et la compensation des préjudices financiers subis suite à l'effondrement des prix qu'ils estiment directement lié aux subventions à court terme. À l'origine, le montant de la compensation réclamée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad en 2003 s'élevait à près de 250 millions de dollars par an. Lors d'une conférence sur le coton qui s'est tenue au Mali en janvier 2005, les États ouest-africains ont renouvelé leur demande de compensation, à hauteur de 400 millions de dollars. Outre le litige sur fond d'enjeux politiques suscitant la résistance farouche des pays donateurs d'aides, des négociations internationales dans le cadre du cycle de Doha pour le développement de l'OMC et des accords de partenariat économique de l'Union européenne apparaissent indispensables pour aborder ces problèmes complexes d'une manière directe et équitable. Cette question ne sera pas étudiée plus en détail, le sujet ayant déjà fait l'objet d'analyses plus approfondies (cf. par ex. Goreux et Shepherd).

**Tableau 5 : Subventions à la production et à l'exportation accordées à la filière coton
aux États-Unis, en Chine et dans l'UE**

A. SUBVENTIONS À LA PRODUCTION

	Subventions directes à la production (en millions de dollars US)		Production (en milliers de tonnes)		Subventions à la production (cents/kg)	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
États-Unis	3001	1996	4420	3747	67,9	53,3
UE	979	757	542	475	180,6	159,4
Chine	1196	750	5324	4916	22,5	15,3
Autres pays	5844	3800	21475	19295	-	-

Source : CCIC, 2004 et REPA, 2004 (Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales)

B. SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

	Subventions à l'exportation (en millions de dollars US)		Exportations (en milliers de tonnes)		Subventions à l'exportation (cents/kg)	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
États-Unis	100	182	2395	2591	4,2	7,0
UE	-	-	361	334	-	-
Chine	21	50	81	172	25,9	29,1
Autres pays	-	-	6477	6600	-	-

Source : CCIC, 2004 et REPA, 2004 (Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales)

ii Il convient de *sensibiliser* davantage l'opinion publique à *l'importance de la cohérence des politiques des nations les plus riches afin d'œuvrer en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté*. Une meilleure connaissance des impacts réels sur l'Afrique des différentes politiques commerciales et agricoles nationales et internationales au niveau régional, national, local et au niveau des ménages pourrait fournir des éléments d'appréciation permettant de soutenir des mesures ciblées par rapport à ces politiques. L'OCDE, un certain nombre d'agences de développement, des instituts de recherche et des ONG travaillent sur l'élaboration de méthodes propices à une analyse efficace des impacts des politiques. Ces méthodes pourraient être appliquées à l'occasion d'études de terrain menées dans les zones cotonnières.

iii Comme l'ont relevé des réunions régionales d'opérateurs du secteur privé du sous-secteur coton sous l'égide de l'Association cotonnière africaine (ACA), des mesures spécifiques sont nécessaires pour *améliorer la qualité, l'efficacité et la compétitivité du coton ouest-africain* sur les marchés internationaux (en termes de coût des intrants et de main-d'œuvre, de rendements, de prix, etc.).

iv Les *perspectives de diversification rurale* doivent être étudiées dans le temps, et les infrastructures en amont et en aval correspondantes développées. La diversification ne résoudra cependant pas la crise des prix actuelle. Les solutions immédiates et les alternatives prêtes à l'emploi pour les producteurs du Sahel rural sont rares. Les options actuellement envisageables seront sans doute insuffisantes, tout particulièrement dans le Sahel. Il faudra du temps pour développer d'autres solutions économiquement viables. En attendant, il convient de maintenir le soutien apporté à ce secteur. Des réformes trop rapides en Afrique de l'Ouest pourraient porter un coup sérieux aux producteurs pauvres et déstabiliser les finances publiques des pays qui dépendent le plus du coton.

v *La protection et le soutien ciblé des produits agricoles de base stratégiques ou de sous-secteurs comme le coton et le recours aux règles de l'OMC autorisant un traitement privilégié* doivent être envisagés pour soutenir le développement de l'agriculture ouest-africaine et identifier les domaines dans lesquels l'Afrique de l'Ouest dispose d'un avantage comparatif dans le contexte d'un marché international extrêmement compétitif – d'autant plus que l'économie internationale n'offre pas des chances égales à tous. Des mesures d'aide agricole et des investissements accrus pourront être nécessaires à l'avenir, comme c'est le cas en Europe, aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Asie. De telles mesures sont difficilement envisageables pour les pays africains qui connaissent actuellement des difficultés financières. Encourager les marchés *régionaux* et les capacités de transformation peut être une solution. Des organismes régionaux comme la CEDEAO pourraient avoir un rôle décisif à jouer en appuyant des mesures d'aide agricole ciblées respectant les accords internationaux et interrégionaux.

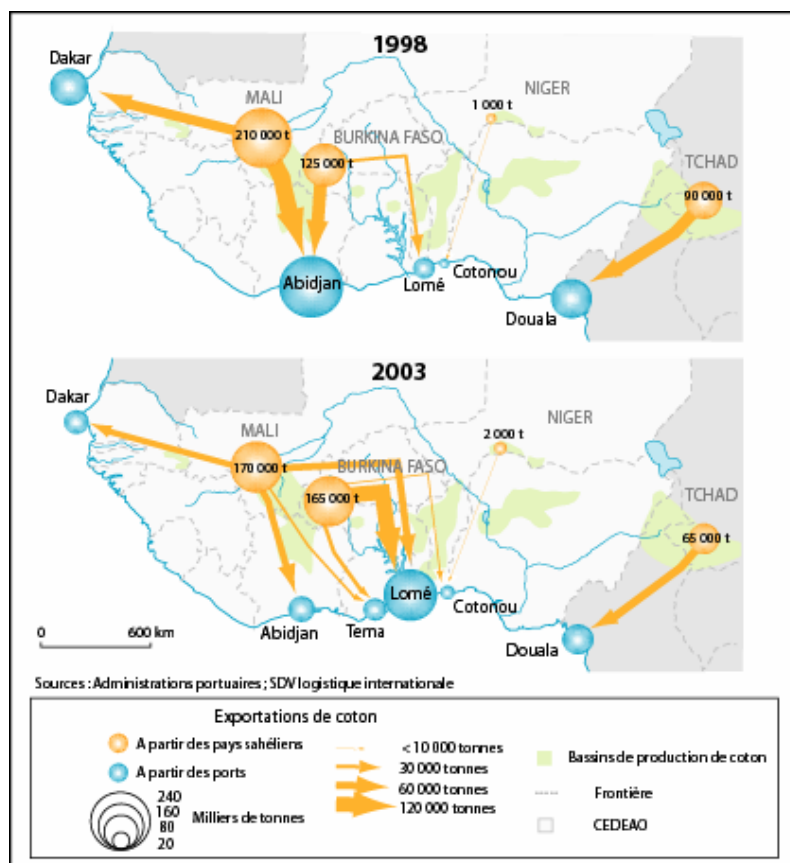
vi Le *développement des capacités de transformation dans la région*, dans le but d'augmenter la valeur ajoutée du coton fibre, des graines et des huiles, est une des principales recommandations de l'UEMOA. Il est toutefois difficile de dire qui financera de telles initiatives, compte tenu des avantages comparatifs dont bénéficient les autres acteurs du système international. Les textiles ouest-africains ne pourront pas rivaliser avec les textiles chinois ou asiatiques en général en termes de rapport prix/qualité avant un certain temps, d'autant que le système des quotas textiles est désormais supprimé. Les textiles ouest-africains pourraient par conséquent ne pas trouver suffisamment de débouchés à court et moyen terme sur un marché ouvert. Certains concluent que l'Afrique de l'Ouest ne dispose d'aucun avantage comparatif dans la production textile, et considèrent peu réaliste la proposition visant à développer des capacités de transformation régionale et une industrie textile. Une amélioration de la compétitivité des textiles pourrait passer par une subvention du prix du coton fibre vendu aux filatures et à l'industrie textile nationales, au détriment toutefois des prix versés aux producteurs de coton (communication personnelle Estur). Une autre solution pourrait consister à protéger de manière ciblée une industrie textile naissante. Cette solution serait cependant difficile à mettre en œuvre étant donné le contexte régional et international et les frontières relativement ouvertes dans la région.

vii *En Afrique de l'Ouest, il existe un profond scepticisme autour de l'importance accordée par certaines agences internationales de développement sur la nécessité de diversifier la production agricole, de renforcer la libéralisation et de mettre en œuvre plus de réformes* au niveau de l'agriculture africaine.

Une telle proposition vise à résoudre les problèmes spécifiques à la filière coton, et dans un sens plus large, à améliorer la productivité et l'efficacité de l'agriculture africaine ainsi que ses capacités à affronter la concurrence sur les marchés internationaux. De fait, certains acteurs régionaux s'interrogent sur les réformes envisageables suite à la libéralisation profonde du secteur à partir des années 1980, et réclament un soutien *accru* au secteur agricole, et non le retrait de ce qui subsiste du « système coton ». La diversification peut offrir d'importants débouchés économiques, comme le démontrent certaines économies asiatiques émergentes (notamment le Vietnam). Cependant, toute diversification doit être bien conçue et reposer sur les possibilités réelles qu'offre le marché. Elle ne doit pas simplement constituer une porte de sortie pour le coton au profit de produits de base agricoles tout aussi vulnérables. De plus, et pour éviter tout « sophisme de composition », c'est-à-dire que trop d'acteurs soient incités à se diversifier et à cultiver les mêmes produits, ce qui entraînerait une saturation des marchés régionaux et internationaux, et l'effondrement du prix de produits de base, les pays doivent élaborer des stratégies différentes en fonction du contexte économique et environnemental qui leur est propre.

viii *Depuis 2002, la crise et le conflit ivoiriens ont eu un impact majeur sur l'économie régionale et les échanges avec les pays voisins.* De nouvelles données indiquent que les voies de transport et commerciales permettant aux pays producteurs de coton enclavés d'acheminer leur production vers les ports côtiers ont considérablement changé. Avant le conflit, Abidjan était le principal port d'exportation d'Afrique de l'Ouest du coton sahélien. Aujourd'hui, la plupart du coton exportée depuis le Mali et le Burkina Faso est acheminée en premier lieu via Lomé au Togo, puis vers Tema au Ghana, et enfin via Cotonou au Bénin et Dakar au Sénégal. Les impacts économiques et sociaux à moyen et long terme de cette nouvelle donne du commerce du coton doivent être analysés plus en détail. Les acteurs régionaux ne devraient-ils pas envisager la mise en place d'un couloir de fret du coton dans la région pour protéger les intérêts des pays producteurs sahéliens ?

Schéma 23 : Couloirs d'exportation du coton à partir des pays sahéliens depuis le début du conflit en Côte d'Ivoire (données 2003)



(ix) Enfin, les acteurs régionaux continuent de souligner combien il est important de résoudre les aspects commerciaux de la crise du coton tout en tenant compte du développement de l'agriculture dans son ensemble et du sous-secteur coton en particulier. Ils maintiennent la nécessité de trouver une solution à la question épineuse de l'impact de la baisse des cours mondiaux du coton due aux subventions octroyées par les pays développés, et réclament l'adoption de mesures visant à compenser leur préjudice. S'agissant d'une question hautement politique, liée au commerce plutôt qu'aux stricts aspects du développement du coton selon la définition de l'OMC, des solutions concrètes devront être trouvées à moyen terme pour créer les conditions nécessaires à une plus grande égalité économique internationale pour les producteurs de coton africain.

Les propositions relatives au développement du coton africain et au soutien à apporter au développement de la filière cotonnière sont nombreuses, notamment : restaurer la confiance entre les acteurs non gouvernementaux, privés et publics du sous-secteur coton en Afrique de l'Ouest et entre ces acteurs et la communauté internationale ; poursuivre les efforts de coordination du sous-secteur, tout en acceptant les rôles différents des nombreux acteurs impliqués ; établir un fonds de soutien régional et des capacités de transformation régionales ; promouvoir les opportunités de diversification, notamment dans des activités de production agricole à forte valeur ajoutée ; mettre en place des programmes d'assurance ou de gestion des risques pour aider les producteurs à faire face à la volatilité et à la saisonnalité des prix ; établir des mécanismes destinés à contrôler l'incidence des aides agricoles ; ou lancer des initiatives propices au développement des capacités commerciales.

VI. DIX QUESTIONS STRATÉGIQUES DONT DOIVENT TENIR COMPTE LES INITIATIVES DE SOUTIEN DESTINÉES AU SOUS-SECTEUR COTON AFRICAIN

Vulnérabilité de l'agriculture familiale aux chocs des prix internationaux

- (i) L'agriculture familiale africaine semble être bien plus sensible aux chutes des prix sur les marchés internationaux que d'autres zones géographiques, notamment l'Europe et les États-Unis. Cela est dû à la relation entre la production cotonnière et d'autres secteurs économiques, à l'insuffisance de la réforme politique et à la nécessité d'adopter diverses stratégies de moyens d'existence pour maintenir les niveaux de revenus. Comment les agriculteurs adaptent-ils leurs stratégies afin de résister à la chute mondiale du prix du coton ? Faudrait-il accorder à l'industrie textile régionale des investissements nationaux et un soutien sur une période donnée pour l'aider à rivaliser efficacement avec les produits importés ? Cette question mérite qu'un débat régional soit organisé pour identifier une solution qui tienne compte des intérêts des différents acteurs du sous-secteur coton africain.

Politiques macro-économiques appropriées propices au développement économique et sectoriel

- (ii) Le coton étant une marchandise émanant d'un secteur de production clé pour les économies africaines, à savoir l'agriculture, les activités d'aide multilatérale, ou les « Stratégies de réduction de la pauvreté », sont-elles l'instrument le mieux adapté pour résoudre les problèmes du sous-secteur coton d'Afrique de l'Ouest ? Ou bien, étant donné que ce sous-secteur économique devrait être productif, ne vaudrait-il pas mieux encourager les programmes de développement économique afin de stimuler le sous-secteur et élaborer des stratégies propices à l'investissement public et privé ?

Place de l'innovation agricole dans le sous-secteur coton

- (iii) Quel rôle jouent les biotechnologies dans le développement du sous-secteur coton et comment réglementer leur introduction aux niveaux régional et national ? Quels sont les investissements nécessaires en matière d'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols (conservation des sols et de l'eau, etc.) pour pouvoir exploiter les bénéfices de la production cotonnière à moyen et court terme ?

Diversification agricole

- (iv) De quelle manière la diversification agricole et non agricole peut-elle concourir à conférer une valeur ajoutée à l'agriculture pour les petits exploitants, en dehors du coton, et quels types de mesures sont envisageables, notamment dans la zone sahélienne ? Quelles initiatives concrètes sont nécessaires afin d'appuyer la diversification ? Qui fournira les investissements nécessaires en matière d'intrants, de méthodes de transformation, de commercialisation et de transport ? Comment les producteurs pourront-ils mener ces activités ?
- (v) De quelles opportunités de diversification non agricole disposent les agriculteurs de l'Afrique sahélienne et de l'Ouest ? Constitueront-elles réellement une solution alternative durable et capable d'entraîner une hausse des revenus monétaires et une valeur ajoutée ? D'où proviendra l'infrastructure nécessaire ? Qui fournira l'investissement ? Comment les agriculteurs pourront-ils mener ces activités ? Que feront l'État et les partenaires externes pour appuyer et créer de telles opportunités ?
- (vi) Quelles conditions doivent être réunies pour attirer des investissements locaux et étrangers en vue de soutenir le développement et la diversification du secteur du coton ?

Développement des capacités de transformation : création d'une industrie textile régionale

- (vii) La proposition de l'UEMOA visant à développer les capacités de transformation régionales illustre ce qui peut être fait au niveau régional. Au vu des résultats mitigés des efforts déployés à ce jour, dans quelle mesure le soutien en faveur d'une nouvelle stratégie de transformation régionale serait-il susceptible de réellement encourager l'essor d'une industrie textile rentable et compétitive en Afrique de l'Ouest, étant donné l'existence d'économies d'échelle pour d'autres acteurs puissants de l'économie internationale ?
- (viii) Comment les producteurs ouest-africains pourront-ils rivaliser sur le marché du textile international avec les producteurs d'autres régions après l'abandon des quotas textiles au titre de l'Accord multifibres début 2005 ou lors de l'entrée en vigueur en 2008 des nouveaux Accords de partenariat économique ? Comment améliorer l'industrie de fabrication textile traditionnelle régionale déjà relativement fructueuse (par ex. tissus Kente et Faso Fani) ? Qui investira dans une telle démarche ?

Rôles des organisations régionales

- (ix) Quels autres rôles stratégiques les organisations régionales telles que l'UEMOA et la CEDEAO pourraient-elles jouer, par exemple pour ce qui est d'inclure le coton dans la politique agricole régionale, de prendre en compte le coton dans les Accords de partenariat économique en cours de négociation avec l'UE, et de mettre en place des activités de suivi et de réglementation des biotechnologies ? Qui plus est, de quelle manière la politique agricole régionale que la CEDEAO est en train d'élaborer (ECOWAP) peut-elle répondre aux défis que le secteur du coton se doit de relever ?

Encourager une meilleure compréhension des impacts du commerce international et national et des politiques agricoles

- (x) Quels sont les impacts du commerce national et international et des politiques agricoles sur l'agriculture africaine ? Quels grands ajustements de ces politiques généreront de réels gains pour les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest ? La suppression des subventions produira-t-elle les résultats escomptés ? Il serait utile de savoir de manière plus détaillée quelles politiques sont susceptibles d'être néfastes et pour qui. Est-il possible de modéliser les impacts d'un changement politique sur les agriculteurs africains ou d'autres régions ? Les propositions relatives à l'élaboration d'un mécanisme de suivi de l'impact politique revêtent une grande importance à cet égard, tout comme les travaux permanents sur la mesure de l'impact dont doivent être chargées les institutions internationales.

Création d'un système commercial international mutuellement bénéfique et transparent répondant aux besoins des agriculteurs vulnérables d'Afrique de l'Ouest

- (xi) Les acteurs puissants de l'économie internationale tout comme les plus vulnérables devraient bénéficier d'un système commercial transparent, efficace et établi selon des règles. Comment concevoir des options permettant de faire émerger des jeux à somme positive ? De quelle façon les aspects institutionnels des processus de négociation peuvent-ils être adaptés pour tenir compte des contraintes ressenties par les nations les plus pauvres (par ex. renforcement permanent des capacités commerciales, transparence, etc.) ?

VII. CONCLUSIONS

Ce rapport a permis de démontrer le rôle primordial que continue de jouer le coton au niveau des moyens d'existence des producteurs, des processus de développement agricole, du développement économique national, du maintien des recettes en devises pour un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, de l'accès aux services et de la réduction de la pauvreté. Une analyse plus poussée, sur le terrain, serait utile pour déterminer la place en constante évolution qu'occupe le coton dans les stratégies destinées au maintien des moyens d'existence et à la réduction de la pauvreté dans un contexte de pressions sur les prix, de marchés internationaux volatils et de privatisation, ainsi que pour identifier les opportunités concrètes en matière de diversification.

Tous les acteurs de la communauté internationale s'accordent désormais à dire qu'il est crucial de résoudre la crise du coton apparue sur la scène internationale après l'échec des négociations commerciales de Cancun en 2003 si l'on veut éviter l'effondrement des négociations commerciales internationales menées dans le contexte du cycle de Doha pour le développement. Depuis 2004, plusieurs initiatives internationales ont été mises en place pour agir à la fois sur les aspects commerce et développement du coton africain (par exemple, le partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton, ainsi que les événements « coton » organisés par l'OMC et le CAD en Afrique et à Paris). Des initiatives bilatérales et des missions d'enquête ont également été menées par des décideurs de haut niveau (par exemple, des fonctionnaires d'Afrique de l'Ouest se sont rendus aux États-Unis à la mi-2004 et une mission américaine a effectué une tournée en Afrique de l'Ouest début 2005 – voir Hussein et Hitimana 2005).

Dans ce contexte, l'objectif de ce rapport consiste à favoriser une compréhension mutuelle des principaux enjeux, des questions stratégiques et des diverses actions envisageables. Il analyse et fournit des données impartiales sur l'importance du coton en Afrique de l'Ouest, l'évolution de son rôle dans l'économie et dans les moyens d'existence, les défis de ce sous-secteur et les mesures à prendre à moyen et long terme pour éviter son effondrement et tout impact connexe. Il est primordial, si l'on veut résoudre durablement les difficultés du sous-secteur coton et concilier les intérêts contradictoires des producteurs des pays développés et des pays en voie de développement, de continuer d'instaurer des opportunités de dialogue entre les différentes catégories d'acteurs, en vue d'identifier les mesures les mieux adaptées aux domaines du commerce et du développement. Ce dialogue doit être enrichi par des informations sur l'évolution et les défis clés de l'agriculture et de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que le présent rapport contribuera à une telle démarche.

BIBLIOGRAPHIE

- Adjovi E., Wetta C., Sanogo O. (2004) Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales. REPA (Réseau d'expertise des politiques agricoles).
- Aksoy, A. et Beghin, B. (éds) (2005) Global Agricultural Trade and Developing Countries. Banque Mondiale, Washington D.C.
- Baffes J. (2004) Cotton Market setting, trade policies and issues. World Bank Policy Research Working Paper, février 2004.
- BOAD (2003) Étude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA, mars 2003.
- Dao A. (2003) Étude d'investigation et de diagnostic sur la situation de l'aménagement du territoire au Mali, novembre 2003.
- Dahou K., Dahou T. et Gueye C. (2002) Espaces frontaliers et intégration régionale. Le cas de SKBo. Enda Tiers Monde.
- Fok M. (pas de date) Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante. CIRAD, Montpellier.
<http://www.cirad.fr/presentation/programmes/coton/fok.pdf>
- Fok M. et Tazi S. (2003) Dispositif de suivi des filières cotonnières au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali : rapport de synthèse régionale. CIRAD, Montpellier.
- Gardi, B. (2003) Textiles du Mali d'après les collections du Musée National du Mali. Musée National du Mali, Bamako.
- Gaulier A. (2005) Étude des innovations dans les ceintures laitières périurbaines de haute Casamance (Sénégal). Dissertation CNEARC/INRA. Pour AFDI. Janvier.
- Goreux L. (2003) Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne. Ministère français des Affaires étrangères.
- Goreux L. et Diouf (2004) Évaluation du préjudice subi par le secteur coton des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre du fait des subventions à l'agriculture pratiquées aux États-Unis, en Europe et en Chine, Synthèse <http://www.cmaoc.org/etudescoton.htm>
- Goreux L. (2003) Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne. Juillet 2003, Ministère des Affaires étrangères, France.
- Gouvernement du Burkina Faso (2001) Document relatif à la Stratégie de réduction de la pauvreté – Rapport d'avancement juillet 2000-juin 2001. Ministère de l'Économie et des Finances, Ouagadougou.
- GRAIN (2004) Le coton Bt à la porte de l'Afrique de l'Ouest. Il faut agir ! (<http://www.grain.org>)
- Harsmar M. (2004) Indigenous institutions – Constraint or refuge? The case of agricultural dynamism at the Mossi Plateau in Burkina Faso. Rapport non publié. Suède.
- Hitimana L., (2004) Étude de Cas sur l'innovation agricole et la production cotonnière au Ghana. CSAO, Paris, juin.

- Hitimana L. et Hussein K. (2005) Biotechnologie agricole en l'Afrique de l'Ouest : Défis, enjeux et perspectives. Document de fond destiné à encourager une discussion et un débat. Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable, SCSAO, Paris. Juin. <http://www.oecd.org/dataoecd/36/29/32234516.pdf>
- Hussein K., Hitimana L. et Perret C. (2005). Consultation on the Cotton Crisis in West and Central Africa: Timeline of Key Events 2001-2005. Secrétariat du CSAO, Paris.
- Igue, J. (2003) Le secteur informel en Afrique de l'Ouest : Le cas du tissu traditionnel, dans L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ? J. Damon et J.O. Igue (eds) Karthala/CSAO-OCDE.
- Ministère de l'Agriculture, République du Tchad (2004) À la rencontre des organisations de producteurs sur les perspectives de développement de la filière coton en Afrique, Moundou les 28, 29 et 30 avril 2004.
- Ministère français de la Coopération et du Développement (1991) Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives. Paris, France.
- OXFAM (2002). Cultiver la pauvreté. L'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique, septembre.
- OCDE (2004). A New World Map in Textiles and Clothing: Adjusting to Change. OCDE, Paris.
- Perrin N. (2005). L'influence des exportations européennes de friperie sur le développement des filières textiles africaines, Mémoire de Master en analyse de projets industriels, Université Rennes I.
- Perspectives cotonnières (1999). Le secteur cotonnier en Afrique de l'Ouest et du Centre, Banque Mondiale, juin. http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSCContentServer/WDSP/IB/2004/03/24/000012009_20040324090258/Rendered/PDF/253560Coton0Brief10French.pdf
- Pursell, G. et Diop, M. (1998). Cotton Policies in Francophone Africa. Version préliminaire. Development Research Group, Banque Mondiale.
- Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005). Atlas régional des transports et des télécommunications dans la CEDEAO. SCSAO / OCDE, Paris.
- Ton, P. (2001) Cotton Production and Rural Livelihoods in West Africa. Occasional Papers No. 219, Enda, Dakar.
- Ton, P. (2004) « La durabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Rapport provisoire. CNUCED, CCIC, CFC. Amsterdam, décembre. Peterton@xs4all.nl
- Toulmin, C. et Guèye, B. (2003) Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales. CSAO, Paris. Juin. SAH/D(2003)541.
- Townsend, T. (2004) Government measures affecting cotton production and trade. CCIC, Washington, juillet. <http://www.coton-forum.org/docs/presentations/1.1-en.pdf>
- Verardo B., Ezemenari K et al (pas de date) Analyse de l'impact social et de la pauvreté. Réforme du secteur coton au Tchad. Analyse qualitative ex-ante – première phase.
- Viallet M. (1988) Le phénomène de la friperie au Cameroun, coton et développement octobre – novembre – décembre, n°28.
- Vognan, G. (2002) Impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002.

- WABI (2003) The cross-border integration of the cotton sub-sector. Réseau Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest. WABI/FI/02/03. Secrétariat du CSAO, Paris.
- Banque Mondiale (1988) Cotton Development Programs in Burkina Faso, Côte d'Ivoire and Togo. Banque Mondiale, Washington D.C.
- Banque Mondiale (2004) Cotton market setting, trade policies and issues, World Bank Policy Research Working Paper 3218, Washington D.C.
- Zoundi Jean Sibiri (2004) Processus d'innovation agricole dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest : Enjeux et défis pour les producteurs dans un contexte de libéralisation/privatisation de la filière coton. Secrétariat du CSAO, Paris.
- Zoundi Jean Sibiri (2004) Étude de cas sur l'innovation agricole et le sous-secteur cotonnier au Mali. <http://www.oecd.org/dataoecd/36/49/32234808.pdf>